

COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

28 ET 29 JANVIER 2021

(1ÈRE JOURNÉE)

(SÉANCE PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE)

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021
28 è 29 DI GHJENNAGHJU DI U 2021
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
28 et 29 JANVIER 2021

SOMMAIRE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Reprise de la séance, ouverture des questions orales 11 h 30

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

- Question n° 2021/E1/004 - Soutien à l'accompagnement inclusif**, posée par Mme Laura Maria POLI, au nom du groupe « Corsica Libera » 8
- Réponse de Mme Lauda GIUDICELLI, Conseillère exécutive** 9
- Question n° 2021/E1/002 - Installation des jeunes agriculteurs**, posée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'Avvene » 12
- Réponse de M. Lionel MORTINI, Conseiller exécutif** 13
- Question n° 2021/E1/003 - Organisation de la viabilité hivernale sur les routes de Corse**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » 16
- Réponse de Mme Vannina BORROMEI, Conseillère exécutive** 17
- Question n° 2021/E1/008 - Démographie en Corse**, posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » 20
- Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 22
- Question n° 2021/E1/007 - Evènements climatiques et conséquences pour le territoire**, posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 25

Réponse de M. Saveriu LUCIANI, Conseiller exécutif	26
Question n° 2021/E1/001 - Suivi de l'acquisition de la parcelle de Cavallo , posée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Per l'Avvene »	29
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	31
Question n° 2021/E1/006 - Gestion des déchets , posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane »	34
Réponse de M. François SERGENTINI, Conseiller exécutif	37
Question n° 2021/E1/005 - Précarité étudiante , posée par M. Michel GIRASCHI, au nom du groupe « Corsica Libera »	38
Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Conseillère exécutive	40
SUSPENSION DE SEANCE 13 H	
Reprise à 15H15	
M. Hyacinthe VANNI, procède à l'appel nominal des conseillers	42
Le Président TALAMONI déclare le quorum atteint	42
Ouverture de la séance publique à 15h20	
Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse	42
Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse	44

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 373 : Elezzione di un membru à a Cummissione Permanente in rimpiazzamentu di u Sgiò Paulu Santu PARIGI

Rapport n° 373 : Election d'un membre à la Commission Permanente en remplacement de M. Paulu Santu PARIGI

Présentation du rapport par M Jean-Guy TALAMONI	46
VOTE nominal	48

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS
--

Raportu n° 010 : Elementi di metoda pà a cuntrattualisazioni trà a Cullitività di Corsica è u Statu di u pianu di trasfurmazioni, d'innuvazioni è d'investimenti pà a Corsica

Rapport n° 010 : Eléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'Etat du Plan de transformation d'innovation et d'investissement pour la Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 48

M. Hyacinthe VANNI préside la séance

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/E1/001/CDENATE) par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse* 60

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E1/003/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 60

Prise(s) de parole : 60

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Xavier LACOMBE

M. Paul MINICONI

Mme Jeanne STROMBONI

Mme Valérie BOZZI

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. Petr' Antone TOMASI

M. Guy ARMANET

M. Hyacinthe VANNI

M. Pierre GHIONGA

AMENDEMENTS 64

M. Le Président du Conseil exécutif en réponse aux interventions 83

M. Hyacinthe VANNI

Mme Nadine NIVAGGIONI

SUSPENSION A 17H55 et REPRISE A 18 H 47

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n° 001 : Approvazioni di u prughjettu è di a cunvenzioni pluriannuali d'aruvamentu Urbanu di a « Cité des Lacs, des Arbres et des Monts » di a Cità di Bastia

Rapport n° 001 : Approbation du projet et de la convention pluriannuelle de renouvellement Urbain de la Cité des Lacs, des Arbres et des Monts de la commune de Bastia

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI,
Conseiller exécutif 87

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité
(n° 2021/E1/001/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 89

Prise(s) de parole : 89

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Hyacinthe VANNI

Mme Rosa PROSPERI

M. François ORLANDI

M. Le Président du Conseil exécutif en réponse aux interventions 93

VOTE 96

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 406 : Istituzione di un Mediatore territoriale di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 406 : Mise en place d'un Médiateur territorial de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président
du Conseil exécutif de Corse 97

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité
(n° 2020/E7/057/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse*

VOTE

99

Raportu n° 006 : Internalisazione di i cumpetenze di a gestione di i fureste - Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 006 : Internalisation des compétences liées à la gestion forestière - Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 100

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité
(n° 2021/E1/005/CF) par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 101

Prise(s) de parole : 103

M. Xavier LACOMBE

M. Pierre GHIONGA

M. Le Président du Conseil exécutif en réponse aux interventions 104

VOTE

106

Raportu n° 008 : Mudificazione di u listinu di l'effettivi di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 008 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 106

VOTE

108

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

Raportu n° 010 : Elementi di metoda pà a cuntrattualisazioni trà a Cullittività di Corsica è u Statu di u pianu di trasfurmazioni, d'innuvazioni è d'investimenti pà a Corsica

Rapport n° 010 : Eléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'Etat du Plan de transformation d'innovation et d'investissement pour la Corse

Examen et vote des amendements 109

VOTE du rapport amendé 119

Séance suspendue à 20h15

Ouverture des questions orales à 11 h 30.

Le Président TALAMONI

Merci aux collègues de rejoindre leur place.

Dans le contexte actuel de circulation du coronavirus, il importe tout particulièrement de respecter les règles de sécurité sanitaire.

En réponse à la demande émanant de la plupart des présidents des groupes, le Président du Conseil exécutif a indiqué que la capacité d'accueil pouvait être maintenue à 25 conseillers Assemblée et un total d'environ quarante personnes dans cet hémicycle.

En contrepartie, le respect des distanciations minimales (un mètre entre participants) est impératif ; de même que le port d'un masque de type FFP1 reste obligatoire en continu, y compris lors des interventions orales.

Je vous rappelle que la session est rediffusée en direct, et que ces règles sont à respecter aussi en dehors du seul hémicycle.

La première question orale va être posée par Laura Maria POLI.

Vous avez la parole, Chère collègue.

*** Question orale déposée N° 2021/E1/004 par Mme Laura Maria POLI au nom du groupe « Corsica Libera » : Soutien à l'accompagnement inclusif.**

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

Merci, M. le Président.

M. le Président,

Depuis sa mise en place en 2018, la Collectivité de Corse s'inscrit dans une stratégie « Corse inclusive » à travers le « Prughjettu d'azione sociale 2018-2021 » et le « règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse ».

La crise mondiale liée à la Covid-19, en creusant les inégalités préexistantes, a révélé l'ampleur de l'exclusion et montré combien l'inclusion du handicap est indispensable.

Il convient de rappeler que le handicap, qu'il soit mental, moteur, sensoriel ou autres constitue un obstacle physique ou psychique qui place la personne atteinte en situation d'inégalité par rapport à une personne qui n'est pas en situation de handicap.

Le confinement de mars 2020 conforte cette analyse par l'arrêt des prises en charge qui a engendré des séquelles dommageables sur les patients, tant au plan psychologique qu'évolutif.

Le port du masque en est un des effets collatéraux. En ce sens, des masques inclusifs ont été créés pour favoriser la lecture labiale et la perception des expressions du visage et ainsi rendre plus facile et moins anxiogène, et notamment pour l'enfant, l'identification de l'adulte porteur de masques.

Le 30 octobre dernier, l'ARS distribuait 2 000 masques inclusifs destinés aux professionnels et associatifs de santé en Corse-du-Sud à savoir « Espoir autisme Corse », l'ADAPEI de Corse du Sud, « l'ARSEA » et l'APF.

À l'aube d'un prochain confinement, nous devons maintenir l'accompagnement inclusif des Corses.

Ainsi, Monsieur le Président, pouvez-vous envisager que la Collectivité de Corse étende le dispositif de distribution des masques inclusifs à l'échelle territoriale, à destination des professionnels de santé qui n'en ont pas encore été pourvus ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

La parole est à Lauda GUIDICELLI.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Madame la Conseillère,

Vous l'avez rappelé, Mme la Conseillère, dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons, l'accompagnement inclusif revêt une place déterminante pour les personnes en situation de handicap et les professionnels, associations qui les accompagnent au quotidien.

Sur la question spécifique des masques inclusifs, vous faites état d'une différence de traitement entre le Cismonte et le Pumonte concernant la distribution de masques dits inclusifs (masques transparents permettant de voir le visage et notamment la

bouche) en précisant que 2 000 masques ont été distribués au tissu associatif et aux professionnels de santé de Corse-du-Sud.

En réalité l'ensemble de la Corse, a été doté par l'ARS de ce type de masques.

À titre d'exemple, tous les orthophonistes de l'île ont été approvisionnés, soit 1.000 masques pour une centaine d'orthophonistes

Concernant le secteur médico-Social, 1.600 masques ont été distribués sur tout le territoire dans les établissements suivants :

-EHPAD

-ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

-FAM : Foyer d'accueil médicalisé

-IME : Institut Médico-Éducatif

-SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

-MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

-SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes

Handicapés

-CRA : Centre Ressource Autisme

-CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce

-CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique

-DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

À cela, il convient également d'ajouter l'association Pôle Surdit , qui est territoriale et les GEM : Groupes d'entraides Mutuelles (3 en 2B).

Aussi, les CAF ont pu doter l'ensemble des cr ches de Corse.

Plus largement, sur la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap, comme vous l'avez rappel , la Collectivit  de Corse est engag e dans une d marche volontariste.

Nous avons ainsi candidat    l'appel   projet « territoires 100% inclusif ». Copilot e avec l'ARS, cette d marche a abouti, le 24 juillet 2019,   la labellisation du projet « Corse 100 % inclusive ».

Dans le cadre de ce projet, une acception la plus large possible de l'inclusion a  t  retenue, avec une dizaine d'axes, allant de la citoyennet , au sport, en passant par l' cole, la culture, le logement, les loisirs, le tourisme, le travail, l'accessibilit ...

Le choix a  t  fait d'embl e d'associer pleinement les diff rents partenaires et associatifs   la d marche.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse a lancé en décembre dernier les travaux relatifs à l'élaboration d'un nouveau schéma autonomie PA/PH (personnes âgées/personnes en situation de handicap). Il s'agira du premier schéma à l'échelle territoriale. Les travaux devront aboutir d'ici l'été 2021.

Parmi les ambitions du futur schéma autonomie de la Collectivité de Corse, il est en une qui doit permettre de diversifier l'offre médico-sociale et d'accompagner sa transformation au service d'une offre plus « souple », davantage en adéquation avec les profils et projets de vie des usagers, toujours dans une logique de grande inclusion. L'accessibilité de cette offre et la réduction des inégalités territoriales seront également des objectifs forts.

Enfin, il est important de rappeler que la Collectivité a lancé un appel à candidatures au cours du deuxième semestre 2020, afin de créer une offre d'habitat inclusif sur notre territoire. L'examen des projets est en cours et la labellisation de l'offre d'habitat inclusif interviendra d'ici le mois d'avril.

Vous l'aurez compris, notre objectif est de faire de notre île un territoire toujours plus inclusif et toujours plus solidaire.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

M. MORTINI avait une demande : effectivement, il souhaiterait que la question qui doit lui être posée le soit immédiatement. Je vais lui donner la parole de façon à ce qu'il puisse dire pourquoi il est aujourd'hui en nécessité de répondre à cette question et de nous quitter.

M. Lionel MORTINI

Merci, M. le Président.

Il y a donc un syndicat agricole qui occupe les locaux de l'ODARC à Ajaccio. Je souhaiterais m'y rendre, puisque cela fait 2 heures qu'ils y sont. Donc, si je pouvais répondre à la question orale rapidement...

Le président TALAMONI

C'est une question orale de Mme PIERI.

Chère collègue, êtes-vous en mesure de poser votre question orale ? Oui. Vous allez avoir pour ce faire un micro.

*** Question orale N° 2021/E1/002** déposée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Installation des jeunes agriculteurs**

Mme Marie-Anne PIERI

Monsieur le Président, ma question va porter sur l'installation des jeunes agriculteurs.

Lors d'un récent conseil d'administration de l'ODARC, il a été décidé de créer un pôle « installation transmission » sans réelle concertation avec les chambres d'agriculture. Or, les chambres d'agriculture depuis 20 ans assument ces compétences et accompagnent le parcours d'installation des jeunes agriculteurs. La Corse est d'ailleurs une région phare dans les créations et installations des jeunes agriculteurs.

J'en veux pour preuve une note de l'ODARC, de novembre 2019, qui est une contribution à un projet stratégique national 2020-2025, qui fait état de 96 % d'exploitations installées toujours actives dix ans après le constat d'installation. Ça, c'est vraiment factuel.

On installe aujourd'hui en Corse chaque année, 70 jeunes agriculteurs.

Jusqu'à présent, il y avait une véritable complémentarité entre les chambres d'agriculture, qui s'occupent du parcours d'installation des jeunes agriculteurs, et l'ODARC qui est l'organisme payeur (DJA) et de contrôle. Ces missions ne se chevauchent pas, il y a une véritable étanchéité entre les deux institutions, et c'est voulu par les textes et ça fonctionne très bien.

Au sein des chambres d'agriculture, qui s'occupent justement de l'installation des jeunes agriculteurs, il y a vraiment un pôle de compétences pour accompagner l'installation du jeune agriculteur. Dès le départ, il est pris en charge par un expert sur le foncier. Il est parrainé pour que son parcours agricole soit vraiment intégré. Il y a également des stages. Tout est fait véritablement pour que ce parcours soit complet.

Au sein des chambres, vous savez qu'il y a un centre de formalité, des conseils juridiques pour justement informer le jeune agriculteur sur le type de société qu'il pourrait envisager dans le cadre de son installation. Donc il y a véritablement une écoute des jeunes agriculteurs au niveau des chambres d'agriculture.

D'où notre inquiétude et notre incompréhension face à cette décision d'appropriation de cette compétence, surtout qu'il n'y a eu aucune concertation avec les

chambres d'agriculture. Cette décision entraînerait des conséquences graves, administratives, financières et humaines pour les chambres consulaires.

Il y a enfin une incohérence entre cette décision et la perspective d'une chambre unique, une chambre régionale que vous appelez vous de vos vœux au niveau de la Collectivité.

D'où ma demande, Monsieur le Président, de voir clarifiées les compétences des différentes institutions intervenant dans l'orientation des stratégies agricoles et surtout pour l'installation des jeunes.

Je termine ma question orale en vous interpellant aussi sur des questions et sur la problématique des terres incultes dédiées à l'installation des jeunes agriculteurs, sur le contournement du droit de préemption de la SAFER, sur la financiarisation du foncier et sur l'indivision.

J'attends une commission, je crois savoir qu'il y en aura une qui va se mettre en place à compter du 10 février, je voudrais en connaître davantage.

Et je voudrais terminer en disant que l'agriculture, c'est un secteur très difficile, les jeunes agriculteurs ont besoin qu'on les aide, qu'on les écoute, ils sont amoureux de leur terre, il faut leur donner les moyens de travailler dignement sur cette terre de Corse.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Vous avez la parole, M. le Président de l'ODARC.

M. Lionel MORTINI

Merci ! Je vous remercie pour votre question.

Je pense que de temps en temps, on ne doit pas vivre dans le même pays. Quand je vois encore hier, dans la presse, une agricultrice qui parlait du parcours du combattant pour s'installer. Aujourd'hui, nous vendre que l'installation est un long fleuve tranquille, je crois que l'on est très, très loin de la réalité.

Sur la forme, nous avons eu un Conseil d'Administration de l'ODARC effectivement le mois dernier, auquel vous n'avez pas participé avec votre groupe, mais qui était intéressant puisque nous avons parlé longuement de la réorganisation de l'Office que je voulais faire, que j'ai réalisé évidemment avec le Conseil exécutif, qui ne parlait pas que des jeunes agriculteurs, mais de choses intéressantes, notamment sur le

développement, la réappropriation des territoires avec une « nouvelle territorialisation », pour la création de provinces qui vont s'adosser à 65 pieve. Il y a donc une véritable réflexion en amont de la territorialisation de la CdC.

On avance là-dessus très correctement. On travaille aussi au niveau informatique, avec la mise en place de notre TELEPAC ODARC, c'est un outil qui est attendu et qui est aujourd'hui vital. Sur la langue aussi, puisqu'il y a tout un travail qui a été fait à ce niveau-là.

Sur les J.A. (jeunes agriculteurs), je crois que vous avez tout faux, malheureusement, sur les textes. Si je reprends les textes, et je me permettrai de les lire, Maître, puisque vous connaissez et maîtrisez parfaitement les codes. Vous me dites « en matière d'installation, l'installation aujourd'hui est dévolue aux chambres » et que « l'étanchéité exigée par les textes entre les deux dimensions assumées par les chambres et par l'ODARC doit être respectée ».

Pour rappel, suite à la loi de 2002, qui confie la compétence en matière économique et agricole à la Collectivité, « *l'instruction et l'installation ont été transférées des services déconcentrés de l'Etat, de la DTTM donc vers l'ODARC* ». L'ODARC est service instructeur et organisme payeur de la DJA depuis 2007 et non pas juste organisme payeur et contrôleur comme vous l'avez dit dans votre question.

Dans la loi du 13 octobre 2014, dite loi d'avenir pour l'agriculture qui a modifié l'article 511.4 du Code rural, il est bien précisé en son alinéa 4 que « *les chambres départementales d'agriculture assurent une mission de service public liée à la politique d'installation pour le compte de l'Etat dont les modalités sont définies par décret. En Corse, cette mission est confiée à l'établissement mentionné à l'article L.112-11 à savoir l'ODARC* ». C'est écrit dans les textes, je ne l'invente pas. Le décret précise que « *les modalités de cette mission de service public dévolue aux chambres s'appliquent partout sur le territoire français, sauf en Corse* ».

Donc, depuis 2008, cette mission est confiée par l'ODARC aux chambres contre une compensation financière de 1 200 € euros par dossier accompagné, donc je ne vois pas comment on pourrait donner quelque chose si nous n'avions pas, nous, la compétence.

En ce qui concerne l'étanchéité des services instructeurs, ODARC et organisme payeur, celle-ci s'applique déjà et ce pour l'intégralité des mesures instruites par notre office, y compris la mesure 6.1 du PDRC, à savoir la DJA. Cette étanchéité est par ailleurs actée, vérifiée et validée chaque année par la CCCOP, organisme de certification des comptes de l'OP ODARC que vous connaissez évidemment et qui renouvelle l'agrément annuellement.

Donc, tout cela pour dire que les textes évidemment, nous sont favorables et qu'aujourd'hui il n'y a pas de préemption de l'installation. Il y a simplement un constat que les choses ne fonctionnent pas à l'heure actuelle. Vous considérez que cela fonctionne très bien. Je considère et je pense que nous sommes un certain nombre dans cet hémicycle à avoir entendu des jeunes venir se plaindre de leur installation, des difficultés qu'ils rencontrent et du parcours du combattant.

Simplement, ce que je veux réaliser, c'est que l'on ait une porte d'entrée, un chef de file qui sera accompagné par les chambres s'il le souhaite, mais d'une manière technique. Donc, pour répondre à votre question aussi, les chambres ne perdront rien. Elles perdent aujourd'hui 1 200 € par dossier non accompagné, puisque nous allons reprendre ça et nous allons trouver les moyens de les accompagner d'une manière technique.

Je le disais encore hier dans la presse, des jeunes qui se plaignaient, il n'y a aucune perte financière pour les chambres évidemment. Les employés pourraient être récupérés par l'ODARC si besoin. S'ils ne veulent pas à ce moment-là, évidemment, ils verront avec leur employeur.

Sur la fusion, vous l'avez dit, on est, en tout cas pour ma part et pour le Conseil exécutif, évidemment, pour une fusion, pour que dans cette Corse une et indivisible, les agriculteurs puissent être traités de la même façon à Vivariu ou à Bucugnà. Donc il faut qu'une chambre, et je pense que ça travaillera et que ça marchera mieux.

Sur le fond, et avant de terminer, il y a un fil, je l'ai déjà dit, je le répète. Des installations comme on a pu en connaître et comme on en connaît encore et qui ne sont pas que le fait que des chambres, je prends la part de l'ODARC là-dedans, évidemment de notre institution qui depuis des décennies a laissé faire un certain nombre de choses que nous devons casser.

Aujourd'hui, s'installer avec 1 000 hectares et 10 bovins, il faut le dire, on n'en veut plus. Aujourd'hui, installer des jeunes dont le revenu va être à 90 ou 100 % de primes, ça doit s'arrêter.

Vous parlez avec fierté du nombre d'installations, je dirai aussi la qualité. Nous avons les jeunes les moins formés de France. Est-ce que l'on peut être fier de ça aujourd'hui ? Personnellement, je ne le pense pas. Et je pense qu'il faut arrêter tout ça. Et pour l'arrêter, c'est la reprise par l'ODARC de sa compétence. Travailler avec les chambres. Travailler avec tous ceux qui voudront travailler évidemment avec nous au niveau des territoires et même les filières évidemment. Les chambres sont les représentantes de la profession que nous respectons et avec qui nous souhaitons travailler, mais d'une manière différente. Tous simplement, il y a des choses qu'il faut changer et je pense que pour les changer, il faut que politiquement aujourd'hui on ait la main.

Une demande a été faite au Président du Conseil exécutif d'une rencontre, dans les prochains jours, entre les présidents de chambres sur ces problématiques que vous avez signalées, notamment la clarification des compétences, et sûrement pour rassurer au niveau financier les employés. Le Président de l'Exécutif va recevoir les présidents des chambres au début du mois de février et tout cela sera clarifié.

Après, il y a eu un vote du conseil d'administration de l'ODARC à 70 %. Aujourd'hui, il paraît difficile de revenir sur tout cela.

Maintenant, qu'il y ait des discussions de fond sur une clarification et quel va être l'engagement des chambres au sein de l'installation jeunes agriculteurs, ça c'est important, il faut rassurer et nous le ferons évidemment.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Vous êtes donc libéré pour vaquer à vos occupations de nature un peu exceptionnelle.

Question suivante posée par Pierre GHIONGA. Vous avez la parole, Cher collègue.

*** Question orale N° 2021/E1/003** déposée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica » : **Organisation de la viabilité hivernale sur les routes de Corse.**

M. Pierre GHIONGA

Merci, M. le Président.

Avant de poser ma question, je voudrais avoir une pensée pour le jeune homme qui a eu un accident de travail hier après-midi sur une route de Balagne et qui est malheureusement décédé, et présenter mes condoléances à la famille.

Madame la Présidente de l'Office des transports,

Je souhaiterais avoir des précisions sur la nouvelle organisation de la viabilité hivernale de nos routes.

En effet, un accident de la circulation causé par une plaque de verglas, non signalée et non traitée, s'est produit le 28 décembre 2020, avec pour conséquence une personne gravement blessée.

Cet accident m'a fait connaître que la procédure de viabilité hivernale qui existait depuis plus de 20 ans à la satisfaction de tous, n'était plus opérationnelle.

Cette procédure prévoyait, pour la période du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante, deux sorties quotidiennes de patrouilleurs, en début et en fin de nuit, sur l'ensemble des routes corses classées « à risque », et ce, quelle que soit la météo.

Ainsi, ces patrouilleurs pouvaient signaler le moindre danger pour les usagers, et une intervention d'une équipe d'astreinte était déclenchée immédiatement.

Il semble qu'aujourd'hui, la mise en place de ces patrouilles ne soit plus systématique mais corrélée au bulletin météorologique.

Cette nouvelle organisation a été élaborée par un cabinet extérieur. À mon sens, cela aurait pu être évité car tout le monde sait ici que notre Collectivité a une grande expérience dans ce domaine et que ce DOVH (Document Organisationnel de Viabilité Hivernale) aurait pu et aurait dû être réalisé en interne, à moindre coût.

Les questions que m'inspire ce choix sont les suivantes :

1. Quel a été le coût d'élaboration de ce document ?
2. Si, comme on peut le supposer, ce sont des raisons d'économie budgétaire qui ont présidé à ce choix, quel est le gain espéré par notre Collectivité ?

En ce qui me concerne, je considère que le bulletin météorologique, sur notre île, est un élément bien trop aléatoire pour gérer la sécurité de nos routes, et il me paraîtrait plus sécurisant pour nos concitoyens de revenir à une organisation qui, depuis de nombreuses années, avait fait ses preuves.

Merci, Mme la Présidente.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller, merci pour votre question qui va me permettre d'éclaircir certains points, à mon sens essentiels et c'est très bien que vous ayez pu les soulever.

Alors, la mise à plat de l'exploitation routière a débuté en 2018 avec, bien sûr, la fusion de nos collectivités et s'est rapidement concentrée sur la viabilité hivernale (VH) avec la mission première d'organiser le Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale, le DOVH dont vous parlez, et nous a permis également de mettre à plat un certain nombre d'infractions au Code du travail qui étaient régulièrement relevées, faute d'organisation.

Le Président du Conseil exécutif a présidé un certain nombre d'ateliers qu'il a souhaité mettre en place, dans lesquels il y avait et il y a encore des agents qui sont animés par des spécialistes des routes, dont un groupe est consacré à la VH et qui nous permet également d'accompagner le déploiement du nouvel organigramme sur les infrastructures routières.

Cette étude comprend non seulement le partage avec toutes les subdivisions de la formalisation demandée dans les ateliers dédiés, et aussi le suivi, durant toute la période de VH, par un expert pour accompagner les unités opérationnelles.

Il est donc faux et assez inquiétant de sous-entendre une approche simpliste de préparation de la présente VH et à notre sens, c'est tout au contraire l'aboutissement d'un long travail partagé, devant permettre d'harmoniser des pratiques très différentes et la nécessité de professionnaliser, au sens noble, ce métier.

Alors, les différentes études ont mis en évidence qu'il fallait passer par l'introduction d'outils prédictifs, à commencer par la prise en compte de la météo. Cette prise en compte par les trois ex-collectivités, au niveau du CD2B n'était pas du tout utilisée ; au niveau de la Collectivité territoriale de Corse, mais vous savez peut-être le méconnaître, elle était prévue, mais absolument pas utilisée ; et pour l'ex-CD2A, elle était prévue et très largement utilisée.

Le marché passé prévoyait bien entendu un accompagnement dans la formation de nos cadres pour l'utilisation de cet outil.

Alors, en quoi cela consiste ? Il s'agit chaque jour de définir la stratégie prévue pour le lendemain, suivant un circuit préétabli. Cela a été fait, je vous le disais, à l'ex-CD2A ; prévu à l'ex-CTC. Il y a un DOVH qui était dédié à cet effet, mais qui n'a jamais, jamais été mis en place.

Il n'y a pas donc pas d'amateurisme dans la mise en œuvre de ces procédures. Je pense qu'il est vraiment important de comprendre qu'aujourd'hui, nous sommes toujours dans une phase d'organisation. Il y avait trois méthodes de travail à remettre dans les circuits pour qu'on puisse harmoniser et que nos agents puissent tous travailler de la même manière, et je suis assez surprise par cette remise en cause permanente et cette suspicion à laquelle nous devons faire face systématiquement.

Et cette question orale en est la preuve. Elle fait suite, je crois, Cher collègue, à une mise en cause sur les réseaux sociaux, alors même (je parle de l'accident) qu'il y a un rapport de gendarmerie qui est en cours, une enquête en cours et je crois que nous avons tous dans cette hémicycle, en tant qu'élus, un devoir de réserve envers nos agents, envers les personnes victimes de cet accident et je les salue, je les avais d'ailleurs contactés téléphoniquement, puisque nous les connaissons, pour avoir de leurs nouvelles.

Mais je pense qu'il faut vraiment, vraiment être vigilant surtout envers nos agents. Nous avons un devoir de réserve.

Est-ce que l'on doit conclure qu'en cas d'évènements graves qui pourraient impliquer nos cadres ou nos agents, aucune confidentialité ne serait garantie. Est-ce que cela est normal ? Je vous pose la question et je trouve que la formulation est assez inquiétante. Nos cadres, nos agents méritent d'être rassurés dans l'exercice de notre mission, dans l'exercice de leur mission de service public et c'est un devoir que nous devons partager tous ensemble.

Un petit rappel, car je pense que vous, vous devez en être informés. Je pense qu'il est important que nos collègues le soient également, s'ils ne le sont pas déjà. Un petit rappel du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les heures supplémentaires et sur le travail que nous avons eu à mener.

Ce rapport précise, en ce qui concerne la période 2010 à 2013 ? « *le système déclaratif actuellement pratiqué à la Collectivité, en l'absence de réel contrôle, explique l'augmentation de 109 % des heures supplémentaires* ». Le coût de ces heures est ainsi passé de 277 000 € en 2010 à 487 000 € en 2013, soit près de 76 % d'augmentation. Cela peut représenter jusqu'à 62 % de la durée annuelle maximale du temps de travail, ce qui signifierait que les agents concernés travailleraient plus de 12 heures par jour et n'auraient pas un jour de congé sur l'année.

Donc, je pense qu'il est important de comprendre d'où est partie aussi la nécessité de ce travail. Je pense qu'aucune révolution n'a été engagée. Il s'agit de l'application claire de directives pour tenir compte d'un contexte réglementaire général.

La sécurité de nos agents est également en jeu au-delà de la mission de service public que nous nous devons d'assurer et qu'ils assurent, et je les salue de manière exceptionnelle.

Vous faites mention des deux patrouilles systématiques dans le document DOVH. Il n'y en a aucune mention, sachez-le.

Par contre, dans le DOVH de l'ex-CTC, il était bien écrit que sur le circuit où apparaissent des risques de verglas localisé, je cite « *l'intervention de la patrouille*

matinale de surveillance est conditionnée à la météo et à la spécificité du site ». Donc, effectivement cela est bien précisé, mais cela n'a jamais été pratiqué.

C'est pratiqué pour le ferroviaire, effectivement, mais pas pour le routier, les propositions étaient différentes.

Je pense qu'il faut rappeler à tous qu'aujourd'hui, nous sommes toujours dans une phase de construction. On s'est très largement inspirés du DOVH de la CTC qui précise que le PC neige de Corti dispose d'un service de météo-France créé expressément et spécifiquement pour la CTC, qui donne les prévisions en permanence et mises à jour toutes les trois heures. Les interventions seront, c'est ce que disait le DOVH de l'ex-CTC, préparées respectivement la veille de chaque jour d'intervention, en fonction de ces bulletins météo.

Je pense qu'il faut quand même être raisonnable. Vous parlez du coût d'élaboration de ce document qui est un document essentiel. Le coût, soyez-en sûr, est bien moins important que le coût d'une procédure pénale en cas d'accident sans respect des règles de travail pour nos agents.

Je pense donc, qu'il ne faut pas sombrer dans la démagogie. Il s'agit d'une harmonisation, d'une pratique, d'une professionnalisation. Nous accompagnons nos agents. C'est une discussion qui n'a pas été simple parce qu'il a fallu effectivement harmoniser trois méthodes de travail, je le disais, et la météo est un outil, ici comme ailleurs, que toutes les organisations modernes intègrent.

Je crois, Cher collègue, que si vous vouliez aujourd'hui apparaître comme un lanceur d'alerte, il aurait été vraiment opportun en terme de timing de le faire lorsque vous étiez conseiller exécutif ; on aurait sans doute gagné beaucoup de temps, beaucoup de sérénité et certainement fait un peu plus d'économies.

Je vous remercie, Monsieur le Président. J'en ai terminé.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. La question suivante doit être posée par Romain COLONNA, vous avez la parole.

* **Question orale N° 2021/E1/008** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu A Corsica » : **Démographie en Corse**

M. Romain COLONNA

Merci.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

À la toute fin de l'année 2020, l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'INSEE, publiait le dernier recensement concernant la Corse, dont la presse insulaire s'est fait largement l'écho aux premiers jours du mois de janvier de la nouvelle année 2021.

Les chiffres annoncés, hors du commun, n'ont fait que confirmer la tendance qui se dessine depuis plusieurs années maintenant, à savoir : une augmentation constante de la population insulaire caractérisée de manière exclusive par l'arrivée de nouveaux résidents. Les chiffres donnent le vertige : 1,1 % d'augmentation chaque année, soit presque deux fois et demie plus qu'au niveau français avec 0,4 % d'augmentation tandis que le solde naturel en Corse est quant à lui négatif en Corse.

Cela représente donc environ 3 700 personnes de plus chaque année pour une population se situant aujourd'hui aux alentours de 338 000 individus. De tous les territoires comparés à l'échelle française, la Corse est celui qui affiche le solde migratoire le plus élevé.

D'autres informations, et non des moindres, viennent s'ajouter à cela. Par exemple, on constate une installation concentrée principalement autour des deux grandes agglomérations insulaires, Ajaccio et Bastia, avec un phénomène de périurbanisation constant, ou au sein même de ces villes avec un phénomène de concentration sur certains quartiers plutôt que d'autres ; tendance prononcée par exemple à Ajaccio, à travers une forte installation à l'ouest de la ville.

On ne saurait que trop retenir l'attention de cette Assemblée, du pouvoir exécutif et au-delà des Corses, sur cette situation que nous estimons préoccupante à plus d'un titre : social, culturel, foncier, politique, urbanistique... menaçant à terme les équilibres sociaux, territoriaux et culturels, en amputant nos capacités collectives à développer et maîtriser un modèle de société intégrateur qui ait un sens au niveau collectif.

Notre propos, et j'insiste là-dessus, n'est évidemment pas de stigmatiser telle ou telle personne ou telle ou telle population, ni même l'augmentation de la population en soi, mais d'alerter, sans angélisme, sur les possibles risques liés au caractère exponentiel et démesuré des chiffres précédemment mis en avant à travers une augmentation de la population, et c'est là la principale donnée je crois, liée exclusivement au solde migratoire.

Comment ne pas partager ici, dans cet hémicycle, l'inquiétude de nombreux Corses ?

Pourrions-nous envisager dans ces conditions, dans un premier temps au moins, la constitution d'un groupe de travail composé d'élus, d'experts, de démographes, de

membres de vos services, dédié à cette question, sous l'égide de l'Exécutif, pour poser très clairement cette problématique et l'aborder de manière prospective à travers tous ses aspects ?

Par exemple, parmi de nombreuses autres questions, quels sont la part et le rôle de la diaspora dans cette dynamique démographique ?

Les problématiques démographiques sont d'une grande complexité à l'échelle mondiale, et vous aurez compris, M. le Président de l'Exécutif, que notre souci est également de pouvoir envisager sereinement une société pourvoyeuse de sens collectif. C'est l'un des enjeux pour le peuple corse dans les années à venir.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est le Président du Conseil exécutif qui va répondre à cette question. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci pour votre question, M. le Conseiller territorial.

Salute à tutte è à tutti !

Merci pour votre question Monsieur le Conseiller,

Elle est une question essentielle mais également une question difficile, une question qui peut aussi porter en elle, un peu *comme la nuée apporte l'orage*, des risques de réflexes malthusiens, des risques de dérives, y compris de dérives xénophobes, des risques de repli sur soi.

Des risques qu'il faut identifier pour pouvoir mieux les écarter. En ce qui nous concerne, parlant au nom du Conseil exécutif de Corse, mais aussi sur ce point-là au nom de la majorité territoriale et au nom du courant politique auquel nous appartenons, nous avons depuis longtemps dit et montré que, pour nous, le peuple corse est une communauté de destin et qu'être corse, c'est à la fois une origine mais aussi une volonté, et cela peut être une volonté sans nécessairement être né ici. Donc, pour nous, être Corse et faire société, cela ne dépend ni du lieu de naissance, ni de la couleur de la peau, ni de l'éventuelle religion pour ceux qui en ont une.

Ceci étant posé, la question démographique est un défi politique pour toutes les sociétés et pour tous les continents qui se pose en des termes différents selon que l'on soit à un endroit ou à un autre de la planète.

En ce qui concerne la Corse, qui participe de dynamiques plus larges et plus puissantes, cette question démographique est, ici aussi, un véritable défi politique. Et je me souviens, peut-être comme certaines et certains des collègues, d'une intervention de Michel CASTELLANI dans cet hémicycle, lors de l'avant-dernière mandature, où sa démonstration, ses inquiétudes et ses analyses avaient été partagées y compris par la majorité de l'époque.

Ceci étant posé, quelques chiffres, et surtout les perspectives politiques, économiques, sociales et culturelles.

Vous l'avez dit, une hausse trois fois supérieure à celle de la France, très largement supérieure à toutes celles enregistrées ailleurs, notamment sur le continent. Une population de l'Ile qui a augmenté de 5,7 % sur 5 ans, 18 350 personnes en plus depuis 2013, et surtout une augmentation de population qui se fait uniquement par un solde migratoire. C'est un constat.

Les Corses sont de plus en plus âgés. Les Corses font peu d'enfants et la population corse augmente uniquement par solde migratoire positif. Un solde migratoire dont on ne sait pas d'ailleurs avec exactitude, parce que les agrégats ne permettent pas de le faire, comment il est composé, y compris dans ses dynamiques économiques et sociales.

Cette question d'un accroissement considérable de la population suscite des difficultés. Des difficultés qui affectent, vous l'avez dit, le domaine de l'aménagement du territoire, le domaine économique et le domaine social. Je tire un exemple d'un entretien récent que j'ai eu avec des assistantes sociales de la Collectivité de Corse qui me disaient que cette augmentation ciblée, par exemple, dans la périphérie d'Aiacciu, entraînait une augmentation considérable de personnes qui arrivent en Corse, n'y trouvent pas forcément de travail, qui se retrouvent dans une situation de précarité, qui n'ont pas, et pour cause, les codes de la société corse, et qui sont dans une relation de tension forte, y compris avec les services sociaux. Les services me l'ont dit clairement, ce qui d'ailleurs été à l'origine d'un mouvement de grève, sinon d'une expression d'inquiétude et de mécontentement fort des services : en quelques années, cette augmentation de la demande sociale directement liée à ce solde migratoire positif, faisaient que les outils de réponse de la Collectivité de Corse, qui a fusionné dans ce domaine les compétences des anciens conseils départementaux, n'étaient plus adaptés.

C'est un premier exemple dans le domaine social et on pourrait le reprendre dans le domaine du logement ou de l'emploi.

Un solde et une situation démographique qui viennent donc fragiliser les équilibres déjà précaires de notre société. Quid du développement durable ? Quid de la maîtrise du foncier ? Quid de la vision urbanistique ? Quid de l'intégration, de la cohésion sociale et du sens collectif ? Oui, la Corse a toujours fabriqué des Corses historiquement, oui la Corse a vocation à continuer à fabriquer des Corses.

La question fondamentale qui se pose à nous est : comment faire pour que cette fonction continue d'être assurée par notre société de façon satisfaisante dans le domaine culturel -la langue, la culture, la transmission, l'intégration par la langue-, dans le domaine économique et dans le domaine social ?

Nous avons, en ce qui nous concerne, une vision très claire de ces enjeux. Nous nous situons dans une démarche qui puise, vous le savez, aux principes universels. Et, en même temps, nous avons la nécessité aujourd'hui de nous doter d'instruments qui nous font cruellement défaut, et dans tous les domaines.

Comment parler, par exemple, d'intégration par la langue qui est un élément essentiel d'intégration et de cohésion, si celle-ci reste à la porte des écoles, à la porte des institutions, à la porte de la vie publique ou à la porte de ce qui facilite l'accès à l'emploi ?

Comment parler d'intégration par le travail si on ne crée pas les conditions d'un développement économique et social harmonieux ?

Comment créer les conditions d'accès aux droits fondamentaux, par exemple à la santé, si nous ne réformons pas de façon profonde notre système de soins ?

Comment parler d'accès aux droits au logement si l'on continue à s'accommoder d'une société qui fonctionne de plus en plus à deux vitesses avec, d'un côté, des très riches qui ont tout, y compris l'accès à la terre et au logement, et de l'autre des pauvres, quelle que soit leur origine, qui n'ont rien ou presque rien ?

Donc, je suis tout à fait favorable sur le principe, parce que nous créons les conditions d'une réflexion collective et partagée entre le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, dans la diversité de ses composantes.

Je vous propose qu'au terme de la question orale qui a suggéré cette initiative, nous nous réunissions pour réfléchir à la façon la plus efficace de mettre en place ce groupe de travail.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif pour votre réponse s'agissant d'une question importante.

La question suivante devait être posée par Jean-Martin MONDOLONI, mais donc pour équilibrer un peu les choses, suite à la modification de tout à l'heure, c'est Mattea CASALTA qui va poser sa question.

Mattea CASALTA a la parole pour poser sa question.

*** Question orale N° 2021/E1/007** déposée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Événements climatiques et conséquences pour le territoire**

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président,

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Vice-Président du Comité de Bassin, Conseiller exécutif en charge de la mission eau et Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (j'ai tout dit parce que l'eau, c'est ce qui vous occupe beaucoup),

Les évolutions climatiques nous mettent, chaque année, face à une situation de gestion d'urgence des crues. Les épisodes critiques se multiplient, nous en avons encore eu un exemple le week-end dernier. Tous les territoires concernés par une proximité fluviale importante sont impactés : je pense au Prunelli, à la Gravona, au Rizzanese, etc.

Avec la succession de ces tempêtes, les dégâts sur le terrain sont de plus en plus importants et s'accumulent.

Pour vous parler d'un territoire que je connais particulièrement, la tempête Fabien a laissé des traces encore visibles dans la vallée du Prunelli. Les berges sont encore largement encombrées de déchets divers qui n'ont pu être dégagés par les collectivités locales et/ou les particuliers, faute de moyens (moyens humains, moyens financiers). La tempête Hortense est venue accentuer une situation déjà critique. Le prochain épisode nous réserve probablement de nouveaux problèmes, de nouveaux dégâts. Il est ici question de mise en danger des biens et des personnes.

Ma question, Messieurs les Présidents est simple et doit répondre à l'angoisse qui règne dans notre vallée, comme dans la plupart des vallées de notre territoire chaque fois que la préfecture annonce une vigilance crue et inondation. Nous savons que la Collectivité de Corse est impliquée dans diverses actions et réflexions qui visent à l'anticipation et la gestion desdits événements météorologiques.

Quels sont donc les moyens d'urgence, je dis bien d'urgence, qui peuvent et devront être mis en œuvre sur le terrain pour remettre en état les abords de nos cours d'eau

ainsi que pour prévenir, éviter et limiter les dégâts des prochaines crues ? Quelles sont les différents partenaires concernés dans cette mise en œuvre et de quelle manière les responsabilités se répartissent-elles ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Donc, c'est Xavier LUCIANI qui va répondre à cette question.

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président.

Cari cullegghi, Cara amica,

Ultimamente, à a sessione di l'Assemblea di a giuventù, aghju rispostu guasi à a listessa quistione di Ghjuvanfilippu Casalta, di Livese, chì facia riferenza à una situazione chì tutti l'anni si ripete, ind'è un cuntestu di cambiamentu climaticu chì, a sapete bè, oramai hè bell'inceptatu ind'è u nostru Mediterraniu.

Au-delà des habituelles interrogations liées aux risques et aux dégâts encourus ou occasionnés par le dérèglement climatique, qui prévoit une plus grande fréquence de ce type d'évènements dans un futur proche, nous sommes déjà devant une nouvelle normalité climatique pour laquelle votre question pose véritablement le problème des responsabilités, des initiatives dans le domaine, à la fois de la prévention et de la recherche en matière d'hydrologie.

En ce sens, j'ai une pensée pour les gens qui, dans les Alpes Maritimes ou en Sardaigne, ont subi aussi une tempête, il n'y a pas très longtemps, où il y a eu quand même pas mal de victimes.

Donc, cette question est légitime et reflète aussi les préoccupations majeures de beaucoup de vallées de Corse. Vous savez que la Corse est une île particulière et donc c'est quelque chose auquel on essaye de répondre les uns et les autres.

Au regard du temps imparti, je ne pourrai pas tout dire. Mais la réponse écrite sera un peu plus explicite.

Pour ce qui nous regarde, on est dans un grand chantier qui a commencé en 2016 : adaptation au changement climatique avec un plan ; côté hydraulique, le plan

Acqua Nostra 2050, le SDAGE que vous avez voté dernièrement, le programme de mesures exceptionnelles, qui l'accompagne aussi.

Nous sommes en train donc d'entamer une adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau et surtout en termes d'enjeux, en termes de ressource, en termes de développement, mais aussi en termes de préservation de la biodiversité et de prévention des risques.

J'ai une triple casquette, vous l'avez indiqué. Cette triple casquette me permet de vous rappeler qu'en termes de compétences, la première des compétences régaliennes, c'est l'Etat bien sûr, en termes de prévisions des crues, de protection des populations, réseau Vigicrues, DREAL, Service de Prévision des Crues Méditerranée Est.

L'Etat a donc en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues, notamment au niveau du Golu et Tavignanu, en aval bien sûr, jusqu'à Padulone.

Une extension est prévue pour : la Gravona, le Prunelli en aval, le Rizzanese, le Tavignanu en amont, le Cavu et le Stabiacciu pour le sud.

Plusieurs acteurs interviennent donc :

- l'Etat, jusqu'à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI), est le principal bailleur,

- la Collectivité de Corse, qui n'a pas de compétence obligatoire en matière de lutte contre les inondations, pour autant, intervient de manière significative : notamment à travers le PADDUC et le SDAGE ; comité de bassin que vous avez indiqué, notamment dans son orientation n° 5 ; mais aussi en termes d'appui financier pour les actions prévues par les collectivités locales, notamment l'assistance technique prévue en direction des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI).

La gestion des risques majeurs pour la Collectivité de Corse est essentiellement assurée par l'OEI, dont les services ont notamment en charge le suivi des aides FEDER relatives à la lutte contre les inondations (érosion littoral, incendies, amiante, radon...).

Parallèlement à Vigicrues, nous avons à l'OEHC un parc de 13 stations hydrométriques réparties sur tout le territoire qui, avec la DREAL, contrôlent de manière simultanée, avec une application directe, le débit des fleuves, donc aussi préventives.

Nous avons une action d'accompagnement très importante dans le domaine. Mais je précise quand même qu'en termes de gestion des milieux et de prévention des inondations, depuis 2018, la compétence GEMAPI est confiée aux EPCI et leur permet de rechercher la protection des populations exposées et la réduction des aléas via la

préservation, la restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides, afin de maintenir ou restaurer le fonctionnement et la dynamique naturelle de ces derniers.

Et enfin les Communes aussi ont leur part en matière de sécurité, puisque notamment en termes de mesures de police, l'organisation des secours avec le Plan communal de Sauvegarde et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, notamment l'élaboration des cartes communales ou du PLU.

L'urgence, je n'entrerai pas dans les détails, se décline à plusieurs niveaux, vous le savez, notamment en termes de temps, lieu et espace.

En ce qui concerne les interventions sur le Prunelli, la communauté de communes du Celavu Prunelli s'est portée maître d'ouvrage des actions de réhabilitation sur la base d'une expertise menée par le SATEMA à la demande des partenaires financiers : Etat (DETR), Agence de l'Eau et CdC (SADPMC). Une convention de partenariat a été signée pour le dépôt d'une DIG d'urgence faisant suite aux événements climatiques du 20 au 22 décembre 2019 (tempête Fabien).

Un jour c'est Fabien, le lendemain c'est Hortense, c'est imparable, nous en aurons d'autres. Beaucoup portent le nom de femmes, vous le savez... Majoritairement, je précise.

Les communautés de communes du Celavu-Prunelli, de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu ont signé une convention avec la Collectivité de Corse pour une assistance technique dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cela permet aussi la gestion des inondations.

Une étude est en cours pour la définition d'un plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement du Prunelli ; étude aidée à hauteur de 80 %, avec le concours de l'agence de l'Eau, relative au plan pluriannuel de restauration et d'entretien du Prunelli (PPRE sur 5 ans) et une réactualisation du Plan de Prévention des Risques Inondations.

Suite à la tempête Fabien, des travaux d'urgence ont d'ores et déjà été engagés, Sous maîtrise d'ouvrage des deux Communautés de Communes avec l'assistance technique des services de la Collectivité de Corse, les travaux réalisés sur 7 km ont permis l'enlèvement de 900 m³ d'embâcles (troncs d'arbres, déchets) dans le lit de la rivière et en haut de berge, et l'abatage ou le recépage d'environ 70 arbres.

Ces travaux d'urgence ont bénéficié du financement de l'Etat (30 %), de la Collectivité de Corse (30 %) et de l'Agence de l'Eau (30 %) pour traiter prioritairement embâcles et ripisylve, à hauteur je crois de 125 000 €. Et parallèlement, des travaux

engagés par l'OEHC à hauteur de 430 000 €, pour restaurer tout le système des canalisations qui permet d'alimenter la Rive Sud et la CAPA.

Pour conclure, nous restons avec les services à votre entière disposition pour travailler sur ce sujet avec l'ensemble des collectivités. Sachez que les services de la Collectivité de Corse apportent l'ingénierie territoriale dans ce domaine à 11 EPCI sur les 13 éligibles au dispositif.

Notre collectivité étudie la possibilité de venir compléter ces dispositifs, en partenariat avec le Service de Prévision des Crues Méditerranée Est, à travers une assistance technique à destination des communes qui souhaitent mettre en place des systèmes locaux d'alerte ou de prévisions pour des linéaires de cours d'eau qui ne sont pas surveillés par l'État.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Il reste deux questions orales, je rappelle quand même que les questions doivent être posées en 2'30 et que les réponses doivent être données en 3'30. Ca peut faire 4 minutes, mais ça ne peut pas donner lieu à des discours sur l'état de l'Union... Surtout qu'on est dans une situation très contrainte.

Je le rappelle, y compris pour les membres de l'Exécutif.

Nous allons demander à Jean-Martin MONDOLONI de poser sa question. Vous avez la parole, Cher collègue. 2'30.

*** Question orale N° 2021/E1/001** déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Suivi de l'acquisition de la parcelle de Cavallo**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Monsieur le Président.

Je n'imaginai pas, au moment où je déposais cette question, pouvoir la poser aujourd'hui, dans un contexte que vous avez créé avant-hier lors d'une conférence de presse. Elle prendra donc un accent un peu particulier.

Nous avons fait, en tout cas cette assemblée, il y a un peu plus de deux ans, d'une parcelle sur l'île de Cavallo, sans les voix de notre groupe, au motif que nous avons manifesté un certain nombre de réserves.

D'abord une réserve médiatique : nous avons dit que s'il ne s'agissait que d'aller planter una bandera corsa nant'à l'Isula di Cavallu, per noi ùn avia micca sensu.

Une réserve d'ordre juridique, puisque nous avons préempté une parcelle sur laquelle il y avait, il y a peut-être d'ailleurs toujours, une activité commerciale et, à ce titre, il y avait possibilité de réclamer des indemnités d'éviction.

Première question : ce risque a-t-il été levé ?

Troisième réserve, qui était une réserve d'ordre financier et qui prend aujourd'hui un relief un peu particulier : nous avons investi 2 M€.

Du haut de notre mur de dettes, aujourd'hui, deuxième question : si c'était à refaire, le referiez-vous ?

Et puis une réserve, parce que nous considérons que dans les motifs qui étaient les vôtres, la destination du sol était assez imprécise.

Et donc, nous reposons la question : à quelles fins ? Quelle mission de service public va-t-on exercer sur cette parcelle qui justifierait l'intervention de la puissance publique ? Y a-t-il une activité qui justifie aujourd'hui la mobilisation du contribuable corse sur cette île ?

En un mot comme en cent, nous pensons que cette opération est finalement un condensé de votre façon d'être en politique depuis 5 ans. On est dans l'ordre du dogme, dans l'ordre du symbole, beaucoup de symbole.

Et en somme, ma question se veut simple, très simple : cette opération relevait-elle, relève-t-elle toujours d'une gestion politique des intérêts supérieurs de la Corse ou d'une gesticulation, j'allais presque dire médiatique, qui comme souvent souffre du déni de réalité ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est le Président du Conseil exécutif qui va répondre.

Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Monsieur le Conseiller territorial,

Votre question, les arguments qui la sous-tendent, les convictions qui vous animent à cet égard, convictions que nous respectons, vous le savez, profondément, démontrent l'ampleur du désaccord et du fossé qui nous séparent sur cette question, mais sur bien d'autres aussi, et finalement à la fois sur la vision du rôle de cette institution, la Collectivité de Corse, et sans doute aussi la vision que nous avons de la Corse d'aujourd'hui et de celle de demain.

Vous m'avez, en quelque sorte, demandé « si c'était à refaire, le referiez-vous ? ». Oui, cent fois oui !

Et vous m'avez ensuite demandé « mais, finalement pourquoi l'avez-vous fait ? ».

Je vais vous le redire en quelques mots. Comme nous avons essayé de vous l'expliquer à l'époque pour tenter de vous convaincre. Vous ne l'avez pas souhaité et nous en prenons acte.

Vous m'interrogez, dans votre question, sur la plus-value pour le contribuable corse. Je vais vous répondre également là-dessus. Mais avant, je vais vous répondre concernant la plus-value pour le citoyen corse, celui d'aujourd'hui, et celui de demain.

La plus-value pour le citoyen est d'abord définie dans l'acte de préemption qui encadre strictement la faculté que nous avons de procéder à cette préemption. Et la première plus-value est environnementale et écologique. Je vous rappelle que la parcelle de 3,3 hectares que nous avons acquise est dans une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique, elle est au sein du site Natura 2000, elle est au sein d'un espace proche du rivage, elle est au sein d'un espace remarquable ou caractéristique du littoral (ERC) et elle est également située dans le périmètre de la réserve naturelle de Bunifaziu, même si elle n'y est pas juridiquement intégrée.

Et donc, comme nous le disions dans l'acte de préemption et dans le rapport, cette acquisition présente d'abord, et je cite, « *un enjeu de préservation de l'écosystème, de la qualité naturelle de ce site et de son paysage* », de la même façon qu'elle présente un bon potentiel d'aménagement.

Je vous rappelle qu'il est envisagé la mise en place d'équipements légers d'accueil du public nécessaires à la gestion courante de ce terrain, à sa mise en valeur, à des fins culturelles ou scientifiques, et notamment, pour ce qui François SARGENTINI,

Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, mais également avec un intérêt archéologique, et je me tourne vers Josepha GIACOMETTI.

Alors, pour affiner ce diagnostic qui est le prélude à une entreprise d'aménagement sur site, nos services ont travaillé et ont d'abord constaté l'altération de la biodiversité et du fonctionnement écosystémique global dus aux traitements urbanistiques sur cette île pendant des décennies avec, je cite le rapport, «*une fragmentation des milieux naturels, la prolifération d'espèces invasives, le piétinement urbain, les remblais, les zones dégradées, les dépôts sauvages, les pistes ouvertes de façon anarchique, la pollution et l'eutrophisation des lieux ont contribué à sa dégradation environnementale* ».

Ce n'est peut-être pas très important pour vous, ça l'est pour nous.

Et je crois que ça l'est de plus en plus pour l'humanité tout entière.

Le répertoire du patrimoine floristique de l'île de Cavallu a d'ailleurs permis d'inventorier un tiers d'espèces nouvelles, ce qui montre bien la place cruciale de cette Ile dans l'archipel.

Enjeu environnemental, enjeu de biodiversité, enjeu archéologique, mis en valeur à travers un programme d'aménagement sur cette île, sont la première plus-value pour les citoyens.

La deuxième plus-value que vous semblez mépriser ou écarter d'un revers de main, c'est une plus-value politique et symbolique que nous assumons et que nous revendiquons.

La plus-value politique et nous l'écrivions dans le rapport qui a conduit au vote favorable d'une majorité de cette Assemblée, est celle de permettre que la puissance publique, notamment celle incarnée par les institutions de la Corse, par la Collectivité de Corse, garante pour nous des intérêts matériels et moraux du peuple corse, reprenne pied sur cette île. Cette île de Cavallu dont nous disions, en 1978 et que nous chantions «*orfanella di stu mare, t'anu chjamatu Cavallu, e strade di u miò mondu ti tenenu da cunfina* », è a cunisicte ancu voi sta canzona.

Cavallu a été pendant des décennies le symbole outrancier et caricatural de la spéculation, du non-droit et des dérives de toutes sortes, y compris avec l'abstention, la complicité passive, et quelque fois la complicité active, de l'Etat, de ses représentants et de ses services.

Et pour nous il était fondamental au plan politique que la Collectivité de Corse et la puissance publique reprennent pied à Cavallu. Mais c'était également fondamental au plan symbolique, mon Cher Jean-Martin.

Alors vous avez fait référence à notre conférence de presse d'hier. Le symbole de Cavallu et du vote de l'Assemblée de Corse, c'est un symbole auquel je suis tout particulièrement attaché et la majorité territoriale également.

Nous sommes revenus à Cavallu et nous y avons repris pied au nom de l'intérêt général. Non pas par la force, mais par la force du droit, par la force de la démocratie et par la force du suffrage universel qui nous a mandatés pour le faire. Et c'est cela que nous allons continuer à faire, ne vous en déplaise, y compris en choisissant d'autres modes d'expression démocratiques comme les combats citoyens, comme les mobilisations plus larges en Corse et ailleurs. C'est ce que j'ai voulu dire hier et avant-hier, et vous le savez très bien.

Je termine en disant, vous vous souciez de l'intérêt du contribuable. Nous aussi.

Mais vous parliez de télescopage du calendrier. Je me tourne vers Vanina BORROMEI qui nous écoute. Venir nous dire aujourd'hui, après ce que nous venons de subir, notamment avec la décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, « *attention soyez précautionneux ! Vous avez dépensé 2 M€* », alors que pendant sept ans où vous étiez dans une majorité territoriale différente, vous avez dépensé, entre 2007 et 2013, 115 M€ par an pour financer la SNCM, la CMN et la « Corsica Ferries » ! 115 M€ ! Quand nous, pour un service amélioré et un prix diminué, nous avons dépensé en moyenne depuis notre arrivée aux responsabilités, 83 M€.

Et vous voulez nous dire que nous avons échoué dans le domaine des transports, lorsque nous avons fait économiser aux contribuables corses et à la Corse 32 M€ par an. Pendant la période de 7 ans où vous avez été aux responsabilités, où l'on a appliqué les textes, les conventions que vous aviez conclues, 7 X 32 M€ soit plus de 200 M€ ! Nous aurions pu acheter Cavallu cent fois avec ce que vous avez dépensé !

Alors, je vais terminer sur un dernier mot.

Le vrai enjeu aujourd'hui est de savoir, est-ce que Cavallu... Vous vous rappelez « l'île interdite aux Corses » ? L'île où les Corses n'avaient pas le droit de mettre les pieds, est-ce qu'on va faire ce que nous voulons et nous assumerons.

C'est-à-dire que la Corse et les Corses soient partout chez eux en Corse grâce au droit, grâce à la démocratie et grâce au travail en commun !

Est-ce qu'on veut que la Corse soit demain développée et réintègre Cavallu ?

Où est-ce qu'on veut que ce qui s'est passé à Cavallu pendant des décennies, devienne la règle partout en Corse ? La question c'est celle-là.

Un dernier mot pour alimenter aussi notre réflexion commune.

La dernière fois, j'étais sur « *Leboncoin* », je regardais les petites annonces et j'ai vu un T2 à Lumiu de 60 m² en vente au prix de 895 000 € ! Un T2 à Lumiu ! 60 m² ! 895 000 € !

Les prix pratiqués à Cavallu depuis des décennies, on est en train de les retrouver partout en Corse. Cela ne nous convient pas et on continuera à se battre contre ça, pour construire la société corse que nous voulons, celle qui nous a conduits à nous engager depuis des décennies, qui est fondamentalement aussi une société de droit et de démocratie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a une question orale posée par Mme COGNETTI-TURCHINI. Ce sont toutes des questions importantes mais, encore une fois, on peut s'exprimer de manière concise. On est plus percutants, on est mieux entendus par ceux qui suivent nos débats. Donc 2'30 pour la question, l'Exécutif 3'30 pour y répondre.

Vous avez la parole, Chère collègue.

*** Question orale N° 2021/E1/006** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Gestion des Déchets**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Dans cette assemblée, attachée à la jeunesse, permettez-moi quand même d'avoir une pensée émue pour la famille d'Ange-Toussaint SUSINI qui a perdu la vie en pleine jeunesse.

La question, vous l'avez dit, est essentielle pour la Corse : elle concerne les déchets.

Lors de la dernière session, nous devons examiner un rapport intitulé « plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire », le troisième du genre depuis 2015. La Corse traîne avec elle le dossier des déchets et contrairement aux affirmations que vous présentiez à la presse en 2015, vous n'avez pas réussi à « régler le problème des déchets en 6 mois ».

Vous ne pouvez plus désormais échapper à vos responsabilités.

Et j'ajouterai, nous ne pouvons plus échapper à nos responsabilités.

Le problème des déchets est à ce point préoccupant qu'il nécessite l'énergie de tous pour en venir à bout. Notre population nous regarde et s'interroge sur notre capacité à le résoudre collectivement.

Alors, pourquoi avez-vous fait le choix de reporter « in extremis », lors de la précédente session, la présentation du rapport ?

Pourquoi notre groupe doit-il constater avec regret que malgré vos promesses, pour la session qui nous réunit aujourd'hui, l'ordre du jour n'appelle pas l'examen de ce dossier, éminemment sensible et d'une urgence absolue.

Doit-on se résoudre à exposer nos concitoyens, durement frappés par la crise de la pandémie au COVID-19, à une nouvelle crise des déchets aux conséquences non maîtrisées ?

Doit-on encore différer les décisions qui impactent déjà les générations futures ?

Mais quel moyens et quelles ressources entendez-vous précisément donner aux intercommunalités ?

Nous vous rejoignons, M. le Président, dans votre objectif de mettre en place des pratiques vertueuses en matière de tri.

Vous vous dites prêt à exporter les déchets sans la moindre hésitation, malgré le coût exorbitant de cette opération qui rejaillira sur nos enfants et l'image donnée à notre île.

Ne devrait-on pas débattre des moyens à mettre en place pour maîtriser les coûts ?

- Pourquoi faire supporter aux Corses le coût du transport des containers qui repartent à vide sans récupérer les déchets amenés à l'aller ?
- Comment inciter à la vertu du tri, sans reconnaître les efforts de ceux qui trient et participent à la limitation des quantités de déchets à traiter ?

Vous fustigez l'enfouissement en disant que c'est la pire des solutions, mais vous savez que la saturation des aires ouvertes à ce jour conduit à envisager un projet de nouveau site. N'entendez-vous pas les doutes des générations plus jeunes à qui l'on

enseigne très tôt la vertu des comportements écoresponsables et qui nous regardent nous enliser dans nos contradictions ?

N'entendez-vous pas la colère des populations qui s'inquiètent pour la santé des générations à venir, des conséquences néfastes de l'enfouissement, surtout quand les circuits d'élimination des déchets de soins à risque infectieux ou des médicaments anticancéreux très toxiques ne sont pas tous en conformité avec la réglementation ?

Comme vous le savez, les élus de terrains et le public sont majoritairement opposés au projet d'implantation de tout nouveau site, sachant pertinemment que cette option ne règlera pas les problématiques de déchets auxquelles notre île est confrontée.

Mais en l'état, comment faire sans unités de valorisation thermique ?

Courageusement et de façon pragmatique, le Président de l'Office de l'Environnement avait fait figurer, et pour la première fois, une mention sur la thermovalorisation des déchets.

Nous demandons depuis fort longtemps pour notre part, une étude, pour être fixés concrètement, sur l'impact environnemental et financier d'une solution utilisée souvent ailleurs.

Pourquoi, alors pourquoi même que des voix divergentes au sein de votre propre majorité sont favorables à cette étude, s'entêter dans une position de refus en nous opposant le veto de la réglementation européenne ?

Vous avez, par la suite, reconnu que les directives européennes ne sont pas opposées au procédé.

Alors Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

- Quand nous présenterez-vous le rapport sur le plan déchets ?
- De quels moyens et de quelles ressources les intercommunalités seront-elles dotées ?
- Abandonnerez-vous l'idée budgétivore d'exporter nos déchets pour les faire brûler ailleurs ?
- Quels objectifs légaux en matière de tri et quelles limites à l'enfouissement allez-vous fixer ?
- La question de la thermovalorisation sera-t-elle évoquée dans le rapport ?

I Corsi aspetanu una soluzione rapida à stu problema di e rumenzule.

A ringrazià vi per e vostre risposte.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. C'est François SARGENTINI qui va répondre à cette question, vous avez la parole.

M. François SARGENTINI

Je m'associe bien sûr à mon tour à la famille SUSINI et je lui apporte, avec les conseillers exécutifs et les conseillers territoriaux qui sont intervenus, notre soutien face à ce deuil cruel qui les touche.

Madame la Conseillère,

Le plan que notre Assemblée va voter à la prochaine session doit remplacer le plan qui a été voté en 2015. Il deviendra le plan opposable, ce que, réglementairement ne pouvaient être les plans d'action formalisés en mai 2016 puis actés en octobre 2018 par l'Assemblée de Corse.

Vous dites que l'Exécutif ne peut plus échapper à ses responsabilités et vous rajoutez que tous ne pouvons plus y échapper.

Pour ma part, je préfère la deuxième partie de vos propos qui reflètent la réalité de la situation.

L'exécutif actuel, en proposant les deux plans d'action en 2016 et 2018, a pris ses responsabilités. Il était même en avance sur la réglementation qui va maintenant s'imposer à travers le nouveau plan. J'ajouterai même qu'il est allé bien au-delà de ses compétences en faisant un travail tripartite avec le SYVADEC et les services de l'État sur la déclinaison du plan d'action, sans grande réussite, je vous le concède.

Pour réussir, vous avez raison, nous avons besoin de l'énergie de tous les acteurs (EPCI, SYVADEC et bien sûr l'État).

Et puisqu'il y a des compétences partagées, chacun doit assumer ses responsabilités dans le cadre de la planification votée par l'Assemblée de Corse. Nous devons, il est vrai aussi, répondre et lever le doute des populations des territoires qui recevront les nouvelles structures indispensables au traitement des déchets. Mais sur ce point, si ceux qui ont la responsabilité appliquent bien les normes et les obligations réglementaires, les erreurs du passé ne pourront plus être de mise.

C'est pour cela que chaque partenaire, notamment le SYVADEC qui a la compétence du traitement et de la valorisation, devra respecter la réglementation et le plan

défini par l'Assemblée de Corse, ainsi que les services de l'État qui ont la compétence du contrôle et des autorisations.

Vous parlez de la valorisation énergétique en disant que cette option n'a pas été étudiée. Je suis au regret de vous dire que nous avons des obligations réglementaires qui nous demandent de l'étudier et de l'intégrer au plan. Ce qui a été fait.

Maintenant, c'est à l'Assemblée de retenir ce qui lui semble le plus approprié et écologiquement responsable pour la Corse. Et dans ce domaine, bien sûr, l'Exécutif aura des propositions à faire.

Je partage avec vous le souhait de mieux prendre en compte le soutien aux intercommunalités et cela, c'est certain, devra avoir des réductions budgétaires. Mais il ne faudra pas oublier, dans ce domaine, la responsabilité de l'État, les engagements qu'il doit tenir et le lui rappeler le cas échéant.

Madame la Conseillère, vous louez mon pragmatisme et je ne peux que m'en réjouir. Mais vous laissez aussi entendre que le Président du Conseil exécutif ne le serait pas. Aussi, je me demande comment je dois interpréter vos propos parce qu'à l'Exécutif, à ma connaissance, il n'y a que des pragmatiques qui exercent le mandat que leur ont donné une large majorité les Corses.

J'espère avoir commencé répondre à vos interrogations et, bien que votre question appelle de nombreuses questions, le temps qui m'est imparti ne me permet pas de répondre à toutes, mais le débat et le vote sur le plan des déchets arrivent rapidement. Vous aurez l'occasion de participer à solutionner la problématique des déchets en apportant, je le souhaite, votre contribution.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller.

Il reste une question, elle va être posée par Michel GIRASCHI.

Vous avez la parole, M. le Conseiller territorial.

* **Question orale N° 2021/E1/005** déposée par M. Michel GIRASCHI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Précarité étudiante**

M. Michel GIRASCHI

Bonjour M. le Président, MM les Conseillers exécutifs, Chers collègues.

Avant de poser ma question, je ne peux pas ne pas apporter mon soutien aux étudiants qui se sont mobilisés ce matin au sujet de la 1^{ère} année de médecine à l'université, concernant notamment le numerus clausus en total décalage avec les besoins de la Corse et aussi injuste pour nos étudiants.

On ne peut pas non plus déconnecter cette situation de la situation globale en matière de santé en Corse et de la revendication d'un CHU pour la Corse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

A Corti, la précarité étudiante est, plus que jamais, une réalité.

Au fil des ans, les services du CROUS ont pu constater que ce fléau est en constante augmentation, avec une hausse considérable des demandes d'aides constatées par les assistantes sociales.

L'Université compte actuellement 2 000 étudiants boursiers sur 5 000. Ces bourses qui sont attribuées sur critères sociaux, notamment sur le revenu des parents, ne reflètent pas toujours la réalité sociale de l'étudiant concerné. Ainsi, nombreux sont ceux qui ne l'obtiennent pas, parfois pour quelques euros de dépassement d'un plafond, mais qui sont dans une précarité certaine.

L'Association Aiutu Studentina comptait récemment 80 étudiants sur le campus comme bénéficiaires réguliers des actions engendrées par l'association.

Ainsi, nous nous félicitons que notre Collectivité prenne à cœur ces problématiques en proposant au sein du Schéma d'aide à la vie étudiante, 20 mesures avec un plan d'actions innovantes : des aides financières annuelles proposées dans les domaines de la mobilité, du secteur géographique mais également à destination des étudiants souhaitant passer des concours dans les grandes écoles, ceux dans une situation de grande précarité ainsi que pour effectuer des stages.

En effet, permettre aux jeunes de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions est une avancée cruciale au sein de l'institution et dans la lutte contre la précarité. Cette action devra être enclenchée également pour nos jeunes Corses incarcérés.

À travers la mise en œuvre d'actions sociales ambitieuses, la Collectivité de Corse, à travers la mesure n°20 « prima necessità » actuellement en cours de réalisation, propose un dispositif de distribution de bons d'achats ainsi que de chèques alimentaires pour alimentation et produits de première nécessité.

Pourriez-vous nous indiquer quels étudiants sont concernés par ce dispositif ?

Le Président TALAMONI

Merci. C'est Josepha GIACOMETTI qui va répondre à cette question pour le Conseil exécutif. Vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président.

En quelques mots, effectivement, apporter notre soutien aux étudiants qui se sont rassemblés ce matin. J'aurai des échanges avec le Président de l'Université de Corse plus tard dans l'après-midi, afin de voir quelles réponses nous pouvons y apporter, puisqu'il les a lui-même déjà reçus.

Pour la question plus spécifique que vous évoquez, Monsieur le Conseiller, vous avez rappelé qu'il y a une réalité, une précarité grandissante et celle-ci a été accentuée par la crise.

Nous avons mis en place le Schéma à la vie étudiante avec les vingt mesures que vous avez rappelées, je n'y reviendrai pas, et avec également une grande adaptabilité que nous avons voulue et une grande souplesse à ce dispositif ; souplesse qui se voulait, au départ du vote de ce schéma, pouvoir répondre au plus près aux besoins des étudiants, puisque vous le rappelez à juste titre : parfois les critères sociaux qui donnent droit, qui ouvrent droit à une bourse, certains étudiants se retrouvent juste en dessous du seuil et connaissent pourtant des difficultés. Et ce sont des dispositifs que nous travaillons avec l'Université de Corse et sa direction à la vie étudiante, mais aussi avec le CROUS pour, sans cesse, les améliorer et venir en complémentarité de ce qui est déjà entrepris par ailleurs.

Donc, au départ, cette adaptabilité se voulait être au plus près du terrain et celle-ci nous a permis de nous adapter durant la période de crise, et dès le début de la crise que nous connaissons, en concertation permanente avec, je le disais, les services de la vie étudiante, le CROUS, mais aussi les associations étudiantes et les représentants étudiants afin d'adapter au plus près les dispositifs. Cela veut dire que le schéma d'aide à la vie étudiante a été lui-même assoupli et retravaillé. Certains dispositifs ont été réorientés pour répondre au mieux aux besoins des étudiants dans une situation très difficile.

Aujourd'hui, sur la mesure que vous évoquez, la vingtième mesure « prima necessità », elle est aujourd'hui « calée » avec les services de l'Université et du CROUS et elle se veut répondre à des besoins d'urgence. Alors elle vient en complément de ce qui existe déjà, c'est-à-dire l'aide d'urgence qui peut être débloquée à hauteur de 1 500 € sans aucune condition et qui vient, elle, répondre à des problématiques que des étudiants

pourraient rencontrer, des accidents de la vie qui peuvent arriver et qui parfois n'entrent pas dans les cadres existants.

Nous avons souhaité, pour les « prima necessità », établir une sorte de chéquier qui pourra répondre à des besoins de première nécessité autant alimentaires que d'hébergement, que d'actions éducatives, que d'habitat. Il y aura plusieurs entrées possibles qui pourront venir en complémentarité du schéma. C'est-à-dire qu'elles ne s'annulent pas, mais bien entendu se cumulent. Nous travaillons à ce que les critères puissent être les plus souples, pour justement répondre, vous le disiez, à la difficulté parfois que rencontrent des étudiants qui sont en situation de précarité et de difficulté, mais qui sont juste en dessous du seuil de l'attribution des bourses.

Et nous travaillons avec les assistantes sociales de la Collectivité, bien évidemment, mais aussi avec les services de la vie étudiante pour ajuster au mieux les étudiants qui pourront déposer leur dossier. A ce stade, l'ensemble des étudiants peuvent déposer les dossiers et ensuite nous affinons au regard des services sociaux, mais comme je vous le disais, très assouplis.

Bien entendu, vous avez évoqué les étudiants incarcérés. Il existe des dispositifs, mais ceux-ci répondent plus à des dispositifs de formation professionnelle. Les étudiants incarcérés qui souhaitent poursuivre des études dans l'enseignement supérieur peuvent, bien entendu, bénéficier des aides présentes au schéma à la vie étudiante. Ils n'en sont, bien entendu, pas exclus et nous pouvons venir en soutien également de situations de difficultés qu'ils peuvent rencontrer, par la mise en œuvre de différents dispositifs.

Alors, nous restons fortement mobilisés, et je terminerai par-là, sur un aspect très important là aussi et qui nous tient à cœur, celui de l'aspect psychologique que nos étudiants peuvent rencontrer dans leurs difficultés. Et nous avons déjà eu, avec l'Université de Corse, une réunion sur ce sujet ; nous en aurons une dans les prochains jours, afin d'adosser à la création de l'observatoire de la vie étudiante, une sorte de cellule psychologique que l'Université a déjà activée et sur laquelle nous viendrons en soutien, puisqu'il y a un ensemble de problématiques qui ont été également rencontrées à l'Università di Corsica.

Dunque, Caru Cunsigliu, l'averete capitu, Caru Amicu, accumpagnà i nostri studenti perche ne è difficoltà finanziare, ne a crisa chè no traversemu, mettessinu in periculu u so avvene, è fermemu impegnati per què.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Nous avons épuisé la liste des questions orales.

Nous allons suspendre la séance. Nous nous retrouvons à 14 h 30, si vous le voulez bien, pour reprendre nos travaux.

À 14 h 30, nous allons voter pour remplacer M. PARIGI à la commission permanente.

La séance est suspendue à 13 heures et reprise à 15 h 15.

Le Président TALAMONI

Voulez-vous procéder à l'appel.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Ouverture de la séance à 15 h 30.

Le Président TALAMONI

A simana scorsa s'hè tenuta una sessione di l'Assemblea di a ghjuventù. Hè stata l'occasione di sente a so voce, e so suffrenze, e so speranze.

St'assemblea, l'avemu creata da chè no simu ghjunti à e respunsabilità, credu ch'avemu istituitu un locu di spressione, d'idee è dunque d'azione di i giovani à u serviziu di tutti i Corsi.

Allora oghje, vulerebbi chè no pensessimu noi à sti giovani chì l'altru eri, ci anu parlatu senza lagni, ma cun focu è cun ardore, di u so campà.

I giovani ùn sò micca i più culpiti da a malatia di a Covid, ma dipoi un annu, sò elli à pate u più di e decisione chì ristringhjenu e nostre libertà. Avemu cridutu un tempu chì sta crisa serebbe prestu daretu à noi, ma ci hà da tuccà à fà ci fronte, torna durante i mesi à vene.

I più à pate di st'allontanera fisica, sò sicuramente i giovani, ch'anu, più chè l'altri podassi, un bisognu di suciabilità è di magia per pudè custruisce a so vita professionale ò sentimentale. Accantu à sti danni, palesanu i studii chì l'educazione di i giovani vene di più difficiule. Corsi annullati ùn seranu mai rimpiazzati per i liceani, corsi in distanziale per elli è per i studenti accrescenu l'inugualità digià troppu forte. L'annulazione di e prove di specialità per u basigliè cundanna à morte stu ritu di passagiu à l'età d'omu cù un allunghera di l'adolescenza fin'à l'università. S'è l'educazione si pò

appughjà nant'à u numericu, s'è u numericu entre sempre di più in e nostre vite, mette dinù in risaltu a necessità di limità lu à servizii, à pratiche chì ghjovanu à u benestà di l'omu, piuttosto chè a so sottumissione à sti strumenti.

In e nostre e sucetà, ci hà da vulè à rimette appena d'umanu in e nostre rilazione. Hè per quessa ch'aghju dumandatu à u secretariatu generale di travaglià à l'urrganisazione di e nostre prossime sessione in presenziale à l'Università di Corsica. Hè per quessa dinù chì ci tocca à mette in ballu tutte e misure chì ci puderanu permette di ritruvà una forma di vita nurmale. Al di là di a Covid, a ripresa di l'ecunumia hè un bisognu, per tanta ghjente in suffrenza à i quali vogliu pensà è porghje tuttu u mo sustegnu. A salvezza di l'ecunumia ùn hè micca un incantazione, o un semplice raportu di l'Assemblea, ghjè dinù una quistione di salute per tanti capi d'impresa è impiegati.

Sta crisa culpisce i giovani è averà cunsequenze maiò nant'à e so vite. Li sentu digià di più impegnati nant'à e quistione di sucetà, nant'à l'inghjochi d'ugualità è di libertà. A generazione Covid serà una generazione indiatu. Tantu megliu perchè n'avemu bisognu !

Certi pensanu chì a demugrafia è chì u tempu, cù e so tennulugie numeriche, seranu più forti chè i Corsi, chè l'idea di nazione corsa. Credu per contu meu, chì ste mutazione accrescenu u sintimu d'appartinanza à a Corsica. Di sicuru, i furesteri chì sò ghjunti in Corsica anu bisognu di a nostra accolta, d'esse cun noi, da ch'elli diventessinu appena cum'è noi, in fatti di lingua, d'imaginariu cullettivu è di spartera di ciò chè no vulemu esse. Cù e nostre mancanze dinù. Altrimente, steranu in Corsica, ma firmeranu furesteri in u nostru locu.

In a so storia, a Corsica ùn hà mai cunnisciutu un scambiamentu demugraficu cusì forte. L'ultima volta, era propiu a situazione cuntraria, cent'anni fà. Cù a Prima Guerra mondiale, a Corsica avia persu tutta a so giuventù. Aviamu messu anni à rifiatà. A crescita chè no cunniscimu avà, smisurata, sprupusitata, sfrenata, ci deve purtà à accresce i nostri mezi di trasmissione, d'integrazione è di mubilisazione. Qualessi sò i nostri mezi ?

Ci serà sicuramente a respunsabilità individuale di trasmette è d'amparà una lingua ch'avemu in cumunu. A parentalità corsa, ghjè un educazione à i diritti novi di e persone, ghjè dinù a trasmissione, per e fiure mosse, per e nanne è per e canzone, per e pratiche di tutti, in casa è fora di casa. Un parente ùn hè micca solu quellu chì sceglie una scola per u so figliolu, ghjè quellu chì educheghja, chì guida u so figliolu, chì l'arricchisce.

Ci serà sicuramente ancu a Scola, ma micca solu a Scola. Cuniscimu i so limiti attuali : programmi sculari definiti in Parigi, professori cursofoni micca abbastanza numerosi ancu à u primariu. S'hè vista sta settimana in Mezavia. In u secundariu, filiere bilingue poche è micca. À u liceu, a riforma Blanquer contru à a quale ci simu opposti hà

fattu calà i sciffri à un livellu di testimonianza d'una cursitudine cù un livellu di valurizzazione più debbule chè e lingue morte.

Cù e nostre istituzione, cù i nostri professori, cù i nostri associ di parenti d'elevi, in ogni scola, ci tocca à accresce a pressione suciale nant'à l'educazione nazionale francese. In l'assenza di negoziazione cù u Statu dopu a deliberazione di a nostra Assemblea nant'à u quadru nurnativu specificu per l'Accademia di Corsica, u trasferimentu di a cumpetenza educativa à i Corsi passa per l'impegnu di tutte è di tutti. Merri, parenti, professori, dumandate a creazione d'un scola immersiva per i vostri figlioli. In ogni circunstanza, in ogni paese, femu valè i nostri diritti. Hè u nostru duvere.

Hè listessa in l'altri duminii. Ci tocca à inizià a battaglia nant'à tutti i terreni. Fermanu tante lotte da purtà è modi d'azzione da inventà. Fundiaru, alloghju, ambu, impiegu. Quì, vogliu salutà l'impegnu di u STC Pôle Emploi, di i sindacalisti STC è CGT per a rivalutazione di i mistieri di a salute. Vogliu salutà l'attori culturali mossi l'altru eri in Aiacciu per ch'elli possinu campà, sparte è creà malgratu a situazione sanitaria. Sustenimu dinù i studenti di l'Università di Corsica, soprattuttu quelli di l'Istitutu Universitariu di a Salute, adduniti sta mane nant'à u campus Grimaldi per ottene una rivalutazione di e piazze offerte in seconda annata.

In u cuntestu sanitariu oghjincu, dopu e nostre cuntribuzione à u Ségur di a salute per a creazione d'un CHU in Corsica, hè una carnavalata, un scandalu di più di u ministeriu dettu di a salute. Per l'alloghju, vecu i novi merri impatrunisce si di u cartulare di u PLU, chì serà una parte di a suluzione. Per u restu, ci tocca à oppone ci di tutte e nostre forze, à tutte e custruzione chì strughjenu i nostri paisaggi è chì sò fatte per d'altri. Di listessa manera, quandu u governu imbulieghja pulitica è ghjustizia in a gestione di a situazione di Pierre Alessandri, Alain Ferrandi è Yvan Colonna, ci tocca à reagisce incù fermezza.

Nant'à tutti sti sugetti, a settimana scorsa, i giovani anu sappiutu di : innò. Pensu chì l'eletti di l'Assemblea di Corsica sparteranu stu messagiu. Un messagiu di lotta è di vita.

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Il y aura de nombreux dossiers, M. le Président de l'Assemblée de Corse, à l'occasion desquels nous pourrons nous exprimer les uns et les autres. Mais comme c'est l'usage et en notre nom à tous, je voudrais avoir quelques mots pour des familles qui ont été cruellement éprouvées dans les heures ou dans les semaines qui viennent de s'écouler.

D'abord, à Mme BIANCHETTI et à sa famille, une de nos agents, qui a eu l'immense douleur de perdre un jeune enfant, nous pensons aux parents, à la sœur, à la famille de ce jeune garçon et à lui.

De même, ce matin a été évoquée la mémoire de ce jeune homme, qui est mort hier dans des circonstances horribles. Nous pensons bien sûr, cela a été dit ce matin par d'autres collègues, à cette famille tragiquement éprouvée.

Enfin, avoir un mot pour Andria SIMEONI, frère de notre collègue et amie Marie SIMEONI. Andria était un militant de « Corsica libera », un militant de la cause nationale, un membre actif de l'Associu Sulidarità ». Il était de tous les combats, de toutes les réunions, de tous les meetings, il nous manquera à toutes et à tous comme il manque à sa famille et à ses amis.

Enfin, évoquer la mémoire d'un élu, Jean-Claude DOMINICI, ancien maire de Santa Maria Poghju, décédé le 18 janvier.

Un dernier mot puisque vous faisiez référence, M. le Président de l'Assemblée de Corse, à cette jeunesse qui est au cœur de nos préoccupations à toutes et à tous, à cette solidarité que nous lui devons à chaque instant, notamment lorsqu'elle est dans la rue pour exprimer son inquiétude ou son sentiment d'injustice. Je pense par exemple à la mobilisation des étudiants de première année ; mobilisation sur laquelle nous sommes toutes et tous solidaires et mobilisés, notamment le Conseil exécutif de Corse, mais tous les élus.

En pensant donc à cette jeunesse que nous avons écoutée, avec laquelle nous avons débattu la semaine dernière devant l'Assemblea di a Giuventù, avec une qualité de contribution et d'échange tout à fait remarquable.

Puisqu'on parle de cette jeunesse, avoir un mot et au-delà d'un mot, une pensée très forte pour Jacques BRIGHELLI, professeur des universités, qui a été le deuxième président de l'université de Corse, mais qui a été un président de combat, un président à un moment où la vie même de l'université de Corse n'était pas assurée. Il a toujours su traverser toute les tempêtes, toutes les épreuves en écoutant tout le monde, notamment ses étudiantes et ses étudiants, en traitant les difficultés les plus douloureuses avec une distance et une humanité qui ont permis chaque fois de trouver des solutions.

Celles et ceux qui, comme moi ou d'autres ont eu la chance d'être aussi ses étudiantes et ses étudiants, avons forcément pensé à lui comme nous avons pensé, par exemple, à Mme GRIMALDI qui était la directrice historique du CROUS, au moment où nous avons appris qu'il nous avait quittés.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Bien entendu, au nom de l'Assemblée de Corse, je me joins aux mots qui ont été ceux du Président du Conseil exécutif s'agissant de tous ces deuils. Je pense à notre ami Andria SIMEONI, qui est le frère de notre collègue Marie, que nous avons accompagné il y a quelques jours, prématurément malheureusement. Nous pensons à tous les siens et nous pensons à toutes les familles endeuillées.

Nous allons commencer notre ordre du jour comme cela a été annoncé ce matin, par l'élection visant à compléter la commission permanente, suite à la démission de M. Paulu-Santu PARIGI.

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

*** Raportu n° 373 : Elezzione di un membru à a Cummissione Permanente in rimpiazzamentu di u Sgiò Paulu Santu PARIGI**

*** Rapport n° 373 : Élection d'un membre à la Commission Permanente en remplacement de M. Paulu Santu PARIGI**

Le Président TALAMONI

Il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission permanente. L'article L4422-9 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de vacance d'un siège, il est procédé à une nouvelle élection dans les mêmes conditions que pour l'élection du président.

Conformément à l'article L4422-8-2 et L4422-8-3 du CGCT, cette élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des conseillers à l'Assemblée.

L'Assemblée procède à son renouvellement sous la même condition de quorum que celle prévue à l'article L4422-8, c'est-à-dire 2/3 des membres présents ou représentés.

Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard sans conditions de quorum.

Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Rappel : une condition de quorum, les 2/3 des membres présents ou représentés, c'est-à-dire 42 ; une majorité qualifiée, 32 suffrages exprimés au moins au premier tour.

Le matériel électoral a été distribué ce matin à l'ouverture de la session. Le vote s'effectuera à l'urne positionnée au centre de l'hémicycle dans le respect des mesures de distanciation, bien entendu.

Voilà les conditions dans lesquelles nous allons remplacer M. PARIGI à la commission permanente.

Quels sont les candidats pour ce poste ?

M. Hyacinthe VANNI

Nous proposons la candidature de Muriel FAGNI.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Nous allons donc voter.

C'est vous, M. le Vice-président, qui allait procéder à l'appel.

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel des conseillers.

Le scrutin est clos.

Résultat du vote :

Inscrits : 63

Votants : 63

Blancs : 13

Nuls : 3

Muriel FAGNI : 47 voix

Ayant rempli les conditions requises de quorum et de majorité, **Mme Muriel FAGNI est proclamée élue membre de la commission permanente de l'Assemblée de Corse.**¹

Félicitations !

¹ Délibération N° 21/001 AC

(Applaudissements dans l'hémicycle)

Mme Muriel FAGNI

Merci pour votre confiance !

Le Président TALAMONI

Nous allons passer à la suite de l'ordre du jour.

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

* **Raportu n° 010** : Elementi di metoda pà a cuntrattualisazioni trà a Cullitività di Corsica è u Statu di u pianu di trasformazioni, d'innuvazioni è d'investimenti pà a Corsica

* **Rapport n° 010** : Éléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'État du Plan de transformation d'innovation et d'investissement pour la Corse

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Il s'agit d'un rapport important pour deux raisons.

D'une part, parce qu'il doit nous permettre de forger, de valider et voter notre doctrine dans le cadre de la phase finale des discussions avec l'État sur la formalisation du futur plan de transformation, d'investissement et d'innovation de la Corse. Il y a un premier enjeu qui est interne à cette programmation.

Et puis un deuxième enjeu, a fortiori dans le contexte actuel de crise économique et sociale majeure engendrée par la crise du COVID : un enjeu d'articulation de ce document avec les autres dispositifs et programmes financiers de nature différente prévus pour soutenir l'effort à la fois de sauvegarde et de relance de l'économie corse et de la dimension sociale également de ces engagements. Un enjeu d'articulation, donc, entre ce PTIC et par exemple, le plan « France relance », le volet « Salvezza » voté par

l'Assemblée de Corse, le volet « relance stratégique » que nous devons construire ensemble ou encore, les programmes européens, le contrat de plan État/Région et les différents financements de droit commun. On voit déjà, à travers cette énumération, combien l'enjeu de simplification, de rationalisation et d'articulation de ces différents dispositifs est un enjeu important.

Donc, je pense que nous ne nous y trompons pas, le débat que nous avons aujourd'hui devant l'Assemblée de Corse à l'occasion de la présentation de ce rapport est bien sûr un débat technique puisqu'il s'agit de proposer, et je l'espère valider, des éléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'État de ce PTIC. Mais ce n'est pas qu'un enjeu technique, c'est aussi un enjeu fondamentalement politique, puisque l'objectif, celui de la Collectivité de Corse et je le pense, en tout cas, je veux le penser et je veux le croire, l'objectif aussi poursuivi par l'État, donc l'objectif commun, l'objectif également attendu par l'ensemble des bénéficiaires de ce programme est bien de réussir et de réussir dans les meilleures conditions possibles.

Ceci étant précisé, je rappelle que ce programme dit PTIC vient prendre la suite du PEI initié en 2002 qui s'est achevé via une dernière programmation le 31 décembre 2020. La totalité des sommes prévues au titre de ce PEI ont été programmées conformément aux exigences de la loi organisant ce programme, à l'exception notable, mais je la rappelle, de 40 M€ prévus au titre de la ligne « déchets », étant précisé qu'accord verbal mais réitéré a été pris avec l'État et le Gouvernement, notamment avec Mme GOURAULT, de ce que ces 40 M€ de la ligne « déchets » seraient conservés, sanctuarisés et susceptibles d'être consommés sans venir se déduire des nouvelles enveloppes budgétaires à obtenir, au titre de la politique des déchets à mettre en œuvre en Corse.

Je rappelle également, parce que c'est aussi un des enjeux du futur PTIC que souvent, lorsqu'on évoque le PEI, il est dit, notamment par l'État, que le PEI a coûté 2 milliards à l'État.

Je rappelle que 2 milliards, c'est le volume financier global du programme, que la clé de répartition qui était prévue était de 70/30 et que la réelle clé de répartition, cela a été notamment constaté par le rapport de la commission d'évaluation des politiques publiques rendu sous la présidence de Jean BIANCUCCI, mais confirmé également par le rapport de la Cour des comptes qui a eu à se pencher sur le PEI, que le véritable ratio est plutôt et souvent de 54/46 ou 58/42, c'est-à-dire que l'État, mais c'est déjà considérable, a mis 58 % de 2 milliards d'euros ; les 42 % restants étant assumés par les maîtres d'ouvrage, principalement la Collectivité de Corse, mais également les autres collectivités maîtres d'ouvrage de certains projets. C'est important de le rappeler.

Toujours est-il que dès que nous nous sommes approchés de la fin du PEI, en 2016, au moment de notre accès aux responsabilités, nous avons négocié avec le

Gouvernement de l'époque, et notamment Manuel VALLS, Premier ministre, d'une part une nouvelle convention d'application PEI 4, qui a notamment permis d'élargir le champ d'application des crédits restant à programmer et je pense notamment à l'avenant qui a été passé et qui nous a permis de financer sur la ligne « office foncier » des opérations de logement social communal, notamment dans les petites communes et communes rurales. Nous avons donc d'un côté, négocié un PEI 4 pour la fin de la programmation et surtout, nous avons demandé au gouvernement de l'époque que soit mis en place, à expiration du PEI, un nouveau programme avec un double objectif :

D'une part, rattraper totalement les retards historiques de la Corse en termes d'infrastructures. Je rappelle que c'était l'objectif premier du PEI, mais qu'à l'évidence, cet objectif n'a pas encore été atteint et qu'il y a encore un déficit dans nos infrastructures. Il faut donc réfléchir au financement de cette mise à niveau qui n'a pas encore été totalement réalisée. Donc, d'une part un enjeu d'achèvement des objectifs prévus par le PEI.

Et d'autre part, parce que le monde a continué à continuer à avancer et à évoluer et les enjeux ont également changé entre 2002 et aujourd'hui, un deuxième objectif complémentaire du première qui était d'accélérer la transformation structurelle de notre île en intégrant les nouveaux enjeux d'innovation dans les domaines des infrastructures, bien sûr, mais également dans les domaines économiques, sociaux et culturels.

Ça, c'est la discussion que nous avons commencé à avoir en 2016 qui s'est poursuivie.

Je vous rappelle que pour la première fois, le principe de ce nouveau programme a été acté officiellement par le Président de la République, Emmanuel MACRON, lors de son discours de l'Alb'Oru du 7 février 2018 où beaucoup de choses avaient été dites, notamment beaucoup de choses avec lesquelles nous n'étions pas d'accord. D'autres avaient été tues et n'avaient pas été abordées alors que nous aurions aimé qu'elles le fussent. Et puis, il y avait eu aussi cette référence à ce que, à l'époque, le Président de la République avait proposé d'appeler un plan d'accompagnement de la Corse qui devait travailler à prolonger le PEI.

Sur le terme, j'y viens un instant parce qu'il me semble que c'est important.

D'abord, « plan d'accompagnement », nous avons contesté le nom parce qu'il nous semblait infantilisant. Ensuite, Édouard PHILIPPE, en juillet 2019, lorsqu'il est venu en Corse nous a parlé d'un plan de transformation et d'investissement pour la Corse. Je suggère et je propose que la notion d'innovation soit maintenue et dans le titre, et dans les déclinaisons opérationnelles du programme parce que la notion d'innovation me paraît essentielle pour que ce nouveau dispositif atteigne l'ensemble des objectifs qu'il doit s'assigner.

Cette parenthèse sur le nom étant refermée, je reviens un instant à la proposition du Premier ministre complétée par Mme GOURAULT, Ministre de la cohésion et des territoires, qui nous avait dit : premièrement, il y aura un nouveau programme, le PTIC ; deuxièmement, ce nouveau programme aura une durée de 5 ans et un montant total de coûts de travaux de 500 M€ ; troisièmement, le taux de financement de l'État sera porté de 70 à 80 % du financement des ouvrages retenus au titre du PTIC.

Le caractère contractuel et négocié du PTIC avait également été expressément souligné par le Premier ministre et confirmé dans la lettre de mission envoyée à la Préfète, Mme CHEVALIER, à la suite de ce discours. Autrement dit, le principe avancé à l'époque, mais non confirmé aujourd'hui, était celui d'une contractualisation à parité, conformément à ce qui a été mis en œuvre à travers le PEI, entre d'un côté l'État et de l'autre, la Collectivité de Corse, en impliquant l'ensemble des autres collectivités et partenaires dans la réflexion, la programmation et la mise en œuvre de ce programme.

Nous avons commencé à travailler dès 2019. Il y a eu, je le rappelle, dans le corps du rapport plusieurs réunions du comité stratégique impliquant notamment les préfets successifs et moi-même, en compagnie des administrations et, chaque fois que de besoin, des conseillères ou conseillers exécutifs concernés. Il y a eu également près d'une quinzaine de réunions du comité technique institué pour réfléchir sur les critères de ce PTIC.

Des avancées ont été enregistrées. Mais il subsiste aujourd'hui, un certain nombre de désaccords ou de points à trancher. C'est précisément pour vous saisir de ce désaccord et de ces points à trancher que le Conseil exécutif a souhaité rédiger le présent rapport et proposer au débat et au vote de l'Assemblée de Corse, la délibération.

Je rappelle également que, conformément à l'esprit de nos institutions et à la volonté partagée d'un équilibre des pouvoirs, pouvoir exécutif et pouvoir délibératif, il me semble tout à fait conforme et à la lettre, et à l'esprit des lois qui sont les nôtres, que l'assemblée délibérante puisse se saisir de cette problématique, en débattre et voter ce qu'elle considérera devoir voter.

En l'état, des incertitudes et des désaccords subsistent notamment sur les points suivants : la durée du plan. L'État propose 5 ans et le Conseil exécutif propose 7 ans, et j'expliquerai pourquoi.

La logique de déclinaison des financements prévus par le plan, c'est une vraie difficulté puisque l'État le dit fortement et ne veut pas bouger de cette position. Il considère que le PTIC doit financer des projets et que la grille d'analyse est uniquement par projet et jamais par axe ou par secteur d'intervention. Là, nous avons une vraie difficulté.

Troisièmement, la méthode de définition des opérations éligibles, l'Etat n'a toujours pas officiellement validé le principe de codécision avec la Collectivité de Corse et n'a pas pour l'instant intégré nos propositions d'une comitologie qui permette de faire le tour des territoires, de lister les projets, de permettre à chaque porteur de projet de le présenter avec derrière, des critères de sélection qui donneraient de la lisibilité, de l'équité et de la transparence aux choix du projet.

Quatrième point de difficulté, l'articulation du PTIC avec les autres dispositifs et programmes financiers dans un souci d'efficacité.

Enfin, la cohérence des projets qui seront retenus avec les documents stratégiques votés par la Collectivité de Corse. Je pense notamment mais pas seulement au PADDUC.

Disons-le clairement, je le disais tout à l'heure, ce débat peut paraître technique, il est en fait fondamentalement politique. Pourquoi ? Je vais faire référence et je peux le faire parce que c'est un discours qui a été tenu au moins par 2 des 3 préfets qui se sont succédés depuis quelques mois en Corse : l'État a commencé à faire un tour des territoires, a retenu ou promis de retenir un certain nombre de projets et dit systématiquement, y compris le représentant de l'État me l'a dit à moi : « dans cette affaire, c'est l'État qui finance, donc in fine, c'est l'État qui décidera ».

Je vois certains collègues qui hochent la tête, je pense que ce discours vous avez dû l'entendre aussi, y compris si vous avez été reçus ou entendus en vos qualités de maires ou de présidents d'intercommunalités. Je pense qu'il est tout à fait normal que les maires, présidents d'intercommunalités porteurs de projets soient reçus par l'État. Il est tout à fait normal qu'ils soient reçus également par la Collectivité de Corse. Par contre, je pense qu'in fine, il faut que nous définissions un cadre qui permette une codécision entre la Collectivité de Corse et l'État sur la vision d'ensemble des projets et actions qu'il conviendra de financer.

Ceci étant rappelé, 3 axes principaux d'inégale importance.

D'abord, la typologie des axes d'intervention que nous souhaiterions voir précisés. Ensuite, les préconisations que nous avons faites pour essayer de répondre aux difficultés qui ne sont pas tranchées.

Et enfin, une proposition technique d'organisation de la méthode d'instruction commune des projets qui auront vocation à être financés par le PTIC.

Sur le premier point, la typologie des axes d'intervention identifiés, c'est un point important, je vous le rappelle. L'État aujourd'hui nous dit : on va y aller projet par projet, sans qu'à aucun moment on organise le choix de ces projets à travers la référence à

des axes d'intervention. Autrement dit, pour caricaturer à l'excès, vous pourriez avoir sur 10 projets, 8 projets qui concernent les ports et aéroports et aucun sur le numérique, ou sur l'hydraulique, ou sur la culture.

Donc nous, ce que nous disons c'est qu'il faut faire quand même un travail de recensement des besoins, y compris en termes d'infrastructures, pour être dans une logique qui sera une logique d'équilibre entre les différents secteurs, à partir desquels nous identifierons et retiendrons des projets.

Cette proposition est, à mon avis, d'autant plus importante que pour l'instant nous n'avons pas réussi à dresser le diagnostic partagé avec l'État de ce que le PEI n'a pas réussi à faire.

Je reviens un instant sur cet enjeu qui est un enjeu majeur : le PEI devait permettre de rattraper la totalité du retard infrastructurel. Ce n'est pas le cas, nous devons savoir où il a péché et où nous devons intervenir.

Je prends un exemple précis, lors des réunions que nous avons eues, le représentant de l'État ou le SGAC nous disent, par exemple, le PTIC, n'aura pas vocation à financer les routes. Question : pourquoi ? Réponse : parce que d'une part sur le continent, ce type de dispositif ne finance pas les routes et puis nous considérons aujourd'hui que nous en avons fait suffisamment avec le PEI.

Position de la Collectivité de Corse : la situation et l'état des routes sur le continent, ne sont pas ce que nous connaissons en Corse. Lorsqu'il y a eu le transfert du réseau routier en 2002, il n'y a pas d'évaluation partagée et nous nous sommes vu transférer des charges sans ressources supplémentaires, et je m'adresse notamment aux élus de cette Assemblée qui sont issus de territoires ruraux, de territoires de l'intérieur, vous savez dans quel état est aujourd'hui une grande partie de notre réseau routier, ex-départemental, notamment pour ce qui concerne le Cismonte et pour des raisons objectives que nous avons déjà identifiées. Nous savons bien que si nous n'avons pas des financements spécifiques pour assurer la mise à niveau, nous ne parviendrons pas à le faire.

Alors, à un moment donné, peut-être aussi qu'on dira au terme de la discussion, autour des axes d'intervention, le PTIC ne financera pas les routes. Mais si, premièrement, nous avons identifié un retard dans le domaine des routes et que, deuxièmement, nous décidons de ne pas combler ce retard avec des financements issus du PTIC, nous devons trouver des programmes qui combleront ce retard. Et, on retombe sur l'enjeu d'articulation entre le PTIC, le CPER et les différentes programmations à venir.

Un autre exemple, vous aurez noté que deux catégories d'infrastructures essentielles ne figurent pas dans les axes que nous avons cités pour mémoire et ne figurent

pas aujourd'hui au programme de l'État dans le cadre du PTIC : les infrastructures de santé et les infrastructures sportives.

Or, nous savons les uns et les autres le retard que nous avons dans les infrastructures de santé et dans les infrastructures sportives, à tel point, je vous le rappelle, que l'Assemblée de Corse, lors de l'avant-dernière mandature, ou de la dernière, je ne sais plus, avait voté à l'initiative à l'époque de Josette RISTERUCCI, une demande, soutenue unanimement, d'un PEI dans le domaine de la santé, et une demande qui est encore plus d'actualité dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui.

Donc, on voit bien que cet enjeu à la fois de diagnostic, de recensement des besoins et de mise en perspective d'un côté des besoins, de l'autre des outils de financement, est fondamentalement un enjeu politique.

Deuxième partie, les préconisations que nous avons faites.

Il y a 10 préconisations que nous avons rassemblées dans un document de travail, qui a été transmis il y a plusieurs mois à l'État, et qui, pour l'instant, n'ont aucunement été prises en compte : ce sont celles qui sont contenues dans le rapport et que je vous demande de discuter et si elles vous conviennent de voter, pour que dans cette phase finale de négociation nous ayons une voix portée en commun par le Conseil exécutif qui discute avec l'État et l'Assemblée de Corse qui vote et qui délibère.

Première préconisation : retenir des projets qui s'inscrivent en cohérence avec la stratégie d'ensemble portée par la Collectivité de Corse. C'était le cas lors du PEI, la difficulté était qu'à l'époque nous n'avions pas encore les documents stratégiques, type PADDUC ou type schéma régional de développement de l'économie et de l'internationalisation, que nous avons aujourd'hui.

Je rappelle également que la Collectivité de Corse a, de par la loi, la compétence exclusive en matière de développement économique à l'échelle du territoire et en matière d'aménagement à l'échelle du territoire. Cela n'enlève rien aux compétences qui sont, par exemple, celles des intercommunalités, mais les compétences des intercommunalités, mais les compétences des intercommunalités se déploient, bien évidemment, à l'échelle du territoire intercommunal.

Donc, l'enjeu de mise en cohérence est un enjeu fondamental, il faut impérativement que les projets qui seront retenus demain, s'inscrivent dans une philosophie et un cadre d'ensemble pensés non seulement à l'échelle de la commune, à l'échelle de l'interco, à l'échelle du grand territoire, mais aussi à l'échelle de la Corse.

Préconisation n° 2 : n'inscrire au PTIC que des projets ayant un caractère structurant.

Je vous rappelle que la Cour des comptes, pas la Chambre régionale des comptes, la Cour des comptes avait pointé comme une des faiblesses majeures du PEI, le caractère de saupoudrage de beaucoup d'interventions. Ce que nous souhaiterions c'est que nous définissions avec l'État des critères qui vont permettre d'acter et de garantir le caractère structurant des interventions avec, par exemple, proposer comme critère l'impact territorial qui devra être a minima supracommunal ou intercommunal, des projets qui ne sont pas finançables par ailleurs, s'inscrivant dans une stratégie territoriale, avec une soutenabilité financière non seulement en termes d'investissement, mais également en termes de fonctionnement. Ça, c'est une exigence forte, je me retourne là encore vers les élus qui ont des mandats ou qui ont eu des mandats communaux ou intercommunaux, nous savons bien, et les 20 ans qui viennent de s'écouler nous l'ont démontré avec encore plus de force, que la soutenabilité financière d'un investissement, d'une structure ne s'apprécie pas seulement au moment de l'investissement stricto sensu, mais qu'il doit également s'apprécier par rapport aux charges de fonctionnement qui souvent sont très lourdes, notamment pour les intercommunalités de l'intérieur et du rural.

Troisième préconisation : organiser la complémentarité du PTIC avec le plan de relance, les programmes européens, REACT-EU qui est l'enveloppe négociée âprement par Marie-Antoinette MAUPERTUIS, qui est en quelque sorte la fraction corse du plan de relance exceptionnel européen pour les territoires. Et enfin, le CPER en train d'être finalisé et les dispositifs de droit commun.

Important pourquoi ? Parce que je vous rappelle que le PTIC n'a pas vocation à se substituer au dispositif de droit commun et que si nous n'identifions pas l'enveloppe qui est allouée à chacun des dispositifs, nous risquons qu'être perdant à la fin. Je vous prends l'exemple dans le plan de relance, dans l'enveloppe qui est à la main du Préfet, il y a des fonds qui viennent du FNADT ou de la DFIL, qui étaient des fonds déjà existants, très bien, on les met dans cette enveloppe, mais ce ne sont pas des fonds supplémentaires. Donc, l'enjeu pour que nous puissions optimiser les financements, c'est bien qu'il y ait cette visibilité totale.

Quatrième préconisation, la mise en place d'outils d'évaluation.

L'évaluation des politiques publiques est un enjeu majeur, en Corse comme ailleurs. Nous avons été collectivement déficients jusqu'à aujourd'hui, je crois qu'il faut une évaluation ex ante et post opération, y compris avec des critères qui ne sont pas seulement ceux du PIB et les critères traditionnels de la croissance, mais des indicateurs complémentaires, notamment ceux de l'indice de développement humain, tel que préconisés par exemple par la Commission Stiglitz, et c'est là aussi, mais j'y reviendrai, un élément qui a été souhaité fortement par le CESEC notamment.

Préconisation n° 5 : garantir l'équité et l'égalité d'accès aux financements prévus par le PTIC.

Là, je vais être très clair et tirer la sonnette d'alarme solennellement. La méthode qui est retenue actuellement, notamment par les services de l'État, va nous conduire dans une difficulté, pour une pas dire à l'impasse. Lorsqu'on fait le tour des communes, des intercos, des chambres consulaires, lorsque le Préfet ou ses services font le tour et disent en direct à chacun des interlocuteurs : « faites-nous remonter et vous allez voir, ce dossier va être retenu », il y a plusieurs risques.

Le premier risque, c'est qu'il va y avoir beaucoup d'appelés et peu d'élus, 500 M€ annoncés (on essayera d'avoir plus) d'enveloppe globale, donc environ 420 M€ de mise de l'État, ça va se consommer très vite. Or aujourd'hui, il y a 40, 50, 60, 70 projets à propos desquels les services de l'État ont dit : « vous avez toutes les chances d'être retenus au PTIC ». On va créer de la frustration et on va créer d'autant plus de frustration si on n'a pas des critères partagés et lisibles de sélection.

Dernier point, ça été l'objet y compris de polémiques, il faut qu'il y ait une logique d'équité dans l'accès au financement, ça c'est par exemple le soutien en ingénierie pour les petites intercos ou les petites communes, mais également une équité territoriale, indépendamment de la couleur politique des majorités, indépendamment de l'origine territoriale des élus, il faut qu'il y ait des critères objectifs qui garantissent, aussi bien que possible, que chaque territoire aura accès de façon équitable aux financements qui sont prévus.

Préconisation n° 6 : la lisibilité relative au montant financier réel du programme.

La préconisation n° 7 : l'augmentation de la participation financière de l'État demandée à l'époque, 90 % sur certaines opérations, je crois que c'est une demande qui reste d'actualité.

La préconisation n° 8 : la création d'un fonds de concours pour accompagner le portage financier des maîtres d'ouvrage. Très important, vous le savez, c'est un retour d'expérience du PEI. Souvent lorsque les maîtres d'ouvrage sont des communes ou des intercos, il y a eu du retard, voire des abandons de projets parce que les communes ou les intercos ne trouvaient pas les 20 % d'autofinancement. Donc, ce que nous avons discuté avec l'État, c'est la mise en place d'un fonds de concours qui permette de faire l'avance en tout ou en partie de ce cette part, sans que ça ne vienne grever le budget communal ou intercommunal.

Préconisation n° 9 : l'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage et la montée en charge des compétences locales pour assurer le maximum de retombées économiques sur le territoire insulaire. Essentiel, c'est un enseignement du PEI aussi.

Premièrement : beaucoup de porteurs de projets n'ont pas l'ingénierie suffisante et nous devons, en coordination avec l'État, mettre en place des dispositifs d'ingénierie qui les aident et les accompagnent.

Deuxièmement : beaucoup de l'argent qui a été investi en Corse par la commande publique au titre du PEI n'est pas revenu aux entreprises insulaires du fait d'un déficit de capacité à se positionner, c'était d'ailleurs un risque qui avait été à l'époque pointé, je me rappelle notamment par Toussaint LUCIANI ou encore par Jean TOMA, qui nous en parlait souvent lorsqu'il était dans cette Assemblée. Donc, l'enjeu dans le respect de la commande publique, bien sûr, c'est parallèlement à la mise en place de ce dispositif, de faire monter en compétence les entreprises et les salariés. Il y avait eu, Marie-Antoinette MAUPERTUIS me le fait remarquer, des effets d'éviction importants dans le cadre du PEI, qui avaient d'ailleurs été quantifiés au plan scientifique, y compris par le laboratoire compétent de l'Université de Corse.

Dixième et dernier point : allonger la durée et augmenter le montant du PTIC.

Pourquoi augmenter le montant ? Il ne s'agit pas de dire : nous on veut un milliard ou on veut un milliard et demi, etc., on connaît la situation. Moi, je pense que de la même façon que nous nous devons être raisonnables dans nos demandes, je ne vois pas pourquoi nous devrions accepter a priori et sans discussion le montant de 500 M€ qui a été décidé unilatéralement par l'État. Le montant du PTIC pourrait être, à mon avis, défini au terme d'une discussion entre nous et l'État, mais une discussion adossée aussi aux besoins qui restent à prendre en charge, c'est-à-dire au diagnostic de ce qui n'a pas encore été fait, un diagnostic qui serait partagé.

Deuxièmement, l'allongement de la durée, pourquoi cet allongement de la durée ? Eh bien, c'est un enjeu, à mon avis, d'efficacité. Aujourd'hui on a les PO, les programmes européens, qui vont commencer pour la période 2021-2027, on a le CPER qui va se dérouler sur la période 2021-2027, je pense que nous avons intérêt à dire : le PTIC également s'inscrira sur une durée non pas de 5 ans mais de 7 ans, afin que nous puissions construire une véritable synergie, non seulement en termes de calendrier, mais également en termes d'articulation des mesures entre ces différents dispositifs, auxquels il faudra adjoindre, et c'est une transition aussi dans notre débat de demain, le plan France relance, le plan Salvezza, s'il est validé en tout ou en partie, ce que nous espérons, que nous avons voté à l'unanimité, et puis aussi cette discussion, parce que je crois qu'il y a un malentendu avec l'État, l'État lorsqu'il parle de relance ou de France relance, est uniquement dans une logique de financement accru d'un certain nombre de dispositifs existants ou à créer. Et nous, lorsque nous avons parlé de la relance post-Covid, c'était pour nous une vision stratégique de ce qu'il fallait faire pour accélérer la transition du modèle économique, social et culturel.

Donc, cet enjeu-là, indépendamment de nos désaccords sur France relance ou sur Salvezza, va subsister. Nous avons besoin d'une vision stratégique, d'abord produite par la Collectivité de Corse en impliquant l'ensemble des acteurs et des collectivités, mais une vision stratégique à contractualiser avec l'État et à décliner à travers les différents programmes à intervenir. C'est pour cela que nous proposons de les fixer sur la même durée, 7 ans, et de les articuler.

Je termine en vous disant que, conformément à la lettre et à l'esprit de nos institutions, ce rapport et ce projet de délibération ont été soumis aux trois instances consultatives :

L'Assemblea di a Giuventù, je la cite pour mémoire parce que nous avons dit tout à l'heure la qualité des interventions et elle s'est retrouvée également, cette qualité d'intervention, dans le débat que nous avons eu, qui est pourtant a priori un débat technique, l'Assemblea di a Giuventù a validé à l'unanimité le rapport et le projet de délibération.

Le CESEC a rendu un rapport argumenté, que je ne reprends pas en détail, mais dont je veux quand même vous livrer les conclusions puisque c'est un avis favorable rendu à l'unanimité concernant les éléments de méthode proposés par le Conseil exécutif de Corse : « le CESEC encourage à la reprise des négociations entre l'État et la Collectivité de Corse - nous aussi - ; la mise en place d'un dialogue efficient visant à aboutir à la naissance d'un véritable plan pour la Corse qui ne se limiterait pas à un simple catalogue de projets - nous en avons parlé ; l'articulation du PTIC avec les autres dispositifs et programmes financiers afin que le PTIC ne se substitue pas au programme de droit commun.

Et enfin le CESEC a proposé deux amendements que le Conseil exécutif reprendra à son compte : les uns relatifs à l'inscription formelle d'une référence aux critères de développement durable, de l'amélioration de la qualité de vie et de l'amélioration du bien-être de la population dans les éléments d'évaluation et le deuxième relatif à la consultation systématique des instances consultatives pour le PTIC à intervenir.

Dernier mot, l'avis favorable à l'unanimité de la Chambre des territoires ; avis qui est important en son principe comme en son contenu puisque la Chambre des territoires, par définition, est l'organe consultatif où s'expriment les attentes des communes, des intercommunalités et des territoires.

La Chambre des territoires dans son avis, que vous avez également dans votre dossier, a souligné 3 points qui lui paraissent importants pour introduire de la lisibilité et de la cohérence entre les différents financements, ainsi que pour garantir l'équité entre les différentes Collectivités bénéficiaires, 3 points donc auxquels elle est très favorable.

Premièrement : une vision globale et une mise en perspective des différents financements auxquels les communes, les intercommunalités peuvent prétendre. Cela, à mon avis, est indispensable, je reprends l'exemple : dans le cadre de la relance, il va être proposé des contractualisations entre l'État et les intercos, il faut impérativement que nous harmonisions ces contractualisations avec celles qui sont prévues entre la Collectivité de Corse et les intercos, sinon on va avoir une juxtaposition de dispositifs et des mesures totalement illisibles.

Deuxièmement, la définition de critères clairs de sélection des projets est demandée avec force par la Chambre des territoires, et pour l'instant nous n'avons avancé sur ce terrain essentiel avec l'État. La Chambre des territoires dit dans son avis : *il ne saurait être question de revenir en arrière sur des principes fondamentaux qui garantissent à chacune des communes et intercommunalités un égal accès aux fonds publics, la définition de critères d'attribution est donc la seule garantie d'une véritable équité dans le choix des projets et les montants alloués.*

Enfin, souligne la Chambre de territoires, la position adoptée par l'État de recueillir les projets par territoire en incitant au dépôt de demandes sans définition préalable d'une stratégie et sans mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs, contrevient à ces principes ici réaffirmés.

Voilà donc ce qu'il convenait de dire sur ce dossier qui est un dossier essentiel. Nous devons finaliser cette discussion dans les semaines à venir. Le PTIC, je vous le rappelle, est prévu pour entrer en vigueur au premier semestre 2021, nous sommes dans la dernière ligne droite de la mise en forme des différentes préconisations que nous vous proposons d'adopter.

Si l'Assemblée de Corse débat et délibère aujourd'hui, cela nous permettra d'aller vers les représentants de l'État, vers les communes et les intercommunalités avec un méthode d'action claire et efficace, avec l'objectif partagé avec l'ensemble des acteurs insulaires d'être véritablement dans une démarche au service de la sauvegarde, de la relance, de l'innovation et de la transformation positive de notre modèle économique, social et culturel.

M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Il y a un rapport de la commission du développement.

M. Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport ; non-participation des groupes « Per l'Avvene et Andà per dumane ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Qui a émis un avis favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, j'ouvre le débat, est-ce qu'il y a des personnes qui veulent intervenir sur ce dossier ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Oui, M. le Président, je veux bien ouvrir le bal, si vous êtes d'accord.

M. Hyacinthe VANNI

Entièrement, allez-y !

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci. Notre groupe va intervenir à deux voix, je démarre et Xavier LACOMBE, si vous en êtes d'accord, fera la conclusion dans le temps qui nous est imparti.

On a bien compris, vous nous proposez des éléments de cadrage pour finaliser la contractualisation du PTIC avec l'État.

Alors sur la forme, puisque que la délibération nous invite à valider et le rapport d'une part et ses annexes, et à autoriser le Président de l'Exécutif à négocier.

Donc, le rapport est important et sur la forme et sur le fond.

Donc, sur la forme le ton est parfois polémique et à charge contre l'État. Vous allez me dire, nous commençons à être habitués, et nous nous demandons si c'est la bonne méthode pour négocier. Personnellement, nous en doutons et le problème, comme je l'ai dit, c'est que vous nous invitez également à valider le rapport en l'état.

Alors, ce qui est un peu paradoxale c'est que les têtes de paragraphes sont souvent pertinentes, le problème c'est qu'on ne trouve pas dans le paragraphe lui-même de quoi avoir plus de précisions.

Donc sur le fond, nous avons un peu de mal à dégager la méthodologie tant le document nous semble général, nous semble macro et nous avons, de ce fait, des remarques.

D'abord, nous avons l'impression qu'il y a un recentrage revendiqué sur la CdC et sur la stratégie de développement, effectivement, de la CdC ; vous faites d'ailleurs allusion au PADDUC, j'en dirai deux mots tout à l'heure.

Donc ce rapport affirme, selon nous, le rôle suprême de la Collectivité de Corse et se concentre plutôt sur les projets sous maîtrise d'ouvrage CdC. Il est très imprécis en dépit du fait, M. le Président de l'Exécutif, que vous avez longuement parlé des intercos, communes et autres porteurs de projets, type syndicats mixtes, il est très imprécis sur les projets structurants des autres Collectivités. Or qui définit les politiques de proximité ? Est-ce que c'est la Collectivité de Corse ou est-ce que ce sont les territoires ?

IL faut donc replacer les territoires et les élus locaux au centre des projets. Les intercos ont toute leur place pour porter directement des projets au titre du futur PTIC, surtout d'ailleurs depuis la suppression des départements qui fait que la participation de l'État devient, pour nous, élus de terrain, indispensable pour boucler nos projets.

Un projet qui ne relèverait ni de la stratégie, ni de la compétence de la Collectivité de Corse serait-il exclu ? C'est un des problèmes de ce document et nous déposerons un amendement pour clarifier tout ça.

Deuxième remarque. Nous avons noté un problème dans le fléchage des fonds, on en a parlé en commission du développement. Parmi les dispositifs existants, les fonds européens, le CPER ou le PTIC, il est difficile d'y voir clair. Il y a un problème d'articulation de ces fonds et un problème sur la ligne de partage qui doit être précisée. Vous dites d'une part, à un certain moment du rapport, que les projets éligibles au PTIC ne doivent pas être finançables, alors que par ailleurs, un autre paragraphe, dans la liste interminable des axes éligibles, certains projets sont de fait financés par les fonds européens.

Donc là, il va falloir le préciser, est-ce que ces fonds sont complémentaires ? Est-ce que ce sont des fonds dédiés ? Comment interagissent-ils ? Donc, le fléchage des fonds, je l'ai longuement précisé en commission, est une nécessité absolue pour piloter leur utilisation.

Les axes éligibles, alors on oppose la logique de projets et les axes éligibles. Pour nous, c'est totalement compatible. Comme vous vous en doutez, nous mettons en doute le fait que le PADDUC soit apte à éclairer sur la stratégie de développement de la Corse et apte à nous aider à prioriser les axes. Ces axes justement, et je pense que la Chambre des territoires l'a précisé, c'est un catalogue où on liste sans précision le tourisme, une ligne sur l'agriculture, les transports, la culture, la santé, alors qu'il y a des axes qui, selon nous, sont prioritaires, n'ont pas été intégrés, ça fera l'objet d'un amendement. Pour plus d'efficacité, nous vous le disons, il faut préciser les axes éligibles, quitte à les prioriser.

Ensuite, pourrait se poser un problème de répartition équitable entre les crédits qui seraient utilisés par la CdC en tant que maître d'ouvrage et les autres maîtres d'ouvrage publics.

Alors, puisqu'on parle d'équité, nous vous rejoignons sur ce point, la maquette financière devrait distinguer les volumes financiers mobilisés par la CdC dans le cadre de ses compétences et les volumes financiers qui seraient destinés aux autres porteurs de projets.

Alors après on parle de copilotage, État/CdC. Vous avez été amené, vous-même, M. le Président, sur certains points ou projets à dire que celui qui paye décide, et vous reprochez peut-être aujourd'hui à l'État le fait de ne pas vouloir associer la Collectivité de Corse quand il est le seul financeur.

Moi, j'ai simplement une question, nous avons une question au sein de notre groupe, en termes d'efficacité : pourquoi vouloir co-décider sur un projet porté par une intercommunalité sans financement croisé, en clair, sans que la CdC ne participe au financement du projet ? Nous aurons également un amendement sur ce sujet. Il faut privilégier les instructions de dossier rapide, efficace, et il ne faut pas alourdir le processus de décision.

En conclusion, il y a des propositions du rapport que nous validons, par exemple, le fait que sur les projets lourds, les études en amont soient éligibles aux financements du PTIC ; bien évidemment nous y souscrivons. Tout comme nous souscrivons à la création d'un fonds de concours ou le fait de porter la part d'autofinancement à 20 % comme, je vous le rappelle, c'était engagé le Président MACRON à Cozzano.

En revanche, exception faite de ces propositions, les éléments de cadrage nous semblent un peu flous à ce niveau et très autocentrés sur la Collectivité de Corse au détriment des autres collectivités. Et, n'oubliez pas que sans méthodologie claire, sans équité entre les collectivités, sans équité géographique également, ces fonds repartiront sans avoir été consommés. Et il faut, sur ce point, capitaliser sur l'expérience du PEI.

Je laisse la parole à mon collègue, Xavier LACOMBE et je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Xavier LACOMBE a la parole pour trois minutes.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Très rapidement, certes l'intitulé de ce plan, puisque c'est une méthode qui nous est proposée, a son importance, mais qu'on l'appelle plan d'accompagnement de la Corse, plan de transformation et d'investissement de la Corse ou plan de transformation, d'innovation et d'investissement de la Corse, ça a son importance mais peu importe, l'important c'est ce qu'il y a dedans, c'est ce qui sera réellement contractualisé. Alors, s'il faut qu'il y ait « innovation et investissement » dans cette appellation, ça ne nous pose aucun problème. Mais j'oserais vous dire, M. le Président, si on investit intelligemment, on innove, donc ça va de soi.

Je traduirai tout simplement les propos de Marie-Thérèse MARIOTTI par la présentation d'amendements. Donc, 3 amendements d'ordre technique et un amendement d'ordre plus général, je dirai.

Sur le premier amendement, je pense que tout le monde en dispose, je l'espère...

M. Hyacinthe VANNI

Je pense qu'on va suspendre et aller en commission pour les amendements.

M. Xavier LACOMBE

Je voudrais les présenter puisqu'il me reste trois minutes de temps.

M. Hyacinthe VANNI

Il n'y a pas que les vôtres, il y a 7 amendements.

M. Xavier LACOMBE

Il y en a 3 pour notre groupe. M. le Président je présente les amendements de mon groupe, pas ceux des autres, on est d'accord ?

Donc les propositions formulées en matière de typologie d'axes d'intervention recoupent pour l'essentiel des « compétences dans la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité

de Corse », il convient de proposer une typologie d'axes d'intervention qui permet de mieux comprendre, de mieux prendre en compte les projets structurants qui seraient portés par d'autres maîtres d'ouvrages publics, notamment les EPCI et, j'insiste MM. et Mmes les maires, par les communes ! Il peut y avoir des projets structurants par les communes.

À titre d'exemple, au travers du prisme de la proposition actuelle, des projets liés à la gestion des milieux aquatiques, tout le monde le connaît, la compétence GEMAPI ou des opérations de renouvellement urbain et des aires urbaines, aux changements climatiques qui ne trouvent aucune possibilité d'émargement au PTIC.

Il est donc proposé de modifier la typologie des axes d'intervention en ce sens.

Par là-même, il semble important que la typologie repose sur une notion d'équipement pour des thématiques. Par exemple, l'enseignement supérieur et la recherche qui figurent également dans d'autres programmes, le FEDER et autres.

Au sein de ces différents items, la concertation préalable annoncée avec les autres collectivités doit permettre d'affiner le caractère plus ou moins restrictif du type de projet potentiellement éligible.

Voilà, le sens de notre premier amendement, avec évidemment des axes que nous souhaitons rajouter et prioriser sur l'eau et l'assainissement, la mobilité et transport, l'aménagement du territoire et l'environnement qui semblent, dans ce rapport, ne pas figurer ou figurer peut-être pas à la bonne place.

Deuxième amendement, j'expose les motifs :

L'intitulé de la préconisation n° 1 : « retenir des projets s'inscrivant en cohérence avec la stratégie d'ensemble portée par la Collectivité de Corse » nous laisse penser que les projets doivent nécessairement relever d'une stratégie adoptée par la Collectivité de Corse, excluant de fait des projets pour lesquels la CdC n'a pas compétence, tant dans la définition de la stratégie que dans sa mise en œuvre.

Vous avez bien compris, on entend par là qu'en cohérence avec des objectifs érigés dans le rapport, de proximité avec le territoire, et c'est bien cela qui nous manque aujourd'hui, et Marie-Thérèse l'a bien dit, aujourd'hui la proximité nous l'avons avec l'État et beaucoup moins avec la Collectivité depuis la disparition des départements, d'association et de participation des autres collectivités, il est proposé une rédaction de cette préconisation plus englobante qui est la suivante : « retenir des projets structurants en cohérence avec les stratégies d'aménagement et de développement des territoires ».

Pour le troisième amendement, en matière de critères de sélection, la proposition visant à conférer un caractère structurant au projet dont l'impact territorial est a minima supracommunal ou intercommunal.

Sur ces notions, semble limiter fortement la possibilité pour les communes de porter des projets stratégiques, et on insiste bien à ce niveau-là, pour lesquels l'impact territorial pourrait être avéré sans pour autant être d'ordre supracommunal. Je ne sais pas si tout le monde saisi bien la nuance. En outre, au regard des différentes thématiques, il semble particulièrement inadapté d'apprécier le caractère structurant ou non d'un projet au travers du seul prisme de son impact supracommunal.

Donc, vous voyez bien que nous sommes à la limite de l'intercommunalité et de la commune.

À ce titre, il est proposé que le caractère structurant des projets puisse être apprécié objectivement sur la base d'indicateurs préalables définis par chacun des axes, bien évidemment, qui prendrait nommant en compte les composantes environnementales, économiques et démographiques.

Cela évidemment est une carence dans ce rapport. Donc, il est proposé de remplacer à la page 13 : « Impact territorial apprécié par des indicateurs objectifs, environnementaux, économiques, démographiques, liés à l'axe stratégique de programmation ».

Voilà, M. le Président, j'en ai terminé.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. Paul MINICONI

M. le Président du Conseil exécutif, Chers conseillers, Chers collègues, comme vous le savez, le Plan Exceptionnel d'Investissement a pris fin au 30 décembre 2020.

Aussi, avant d'aller plus loin et de parler du PTIC qui sera mis en application au cours des prochains mois de l'année 2021, il convient tout d'abord de dresser certains constats quant au PEI et à son héritage. En effet, le PEI était destiné, comme chacun sait, à rattraper les retards de développement et à soutenir les projets structurants de notre île.

Or, à l'heure du bilan, si la quasi-totalité des crédits prévus au PEI ont été consommés, force est de constater que le rattrapage historique souhaité et tant appelé de nos vœux, n'est pas au rendez-vous.

En effet, les clés de répartition proposées ne pouvaient être ni pleinement satisfaisantes, ni pleinement opérationnelles pour notre territoire. La construction des parts, 70 % de financement de l'État, 30 % de financement de la part des porteurs de projets, s'est finalement avérée être plus proche de taux d'engagement à hauteur de 60 % de la part de l'État. Ce qui revient quasiment à dire que pour 1 € investi par l'État, le territoire devait en mettre autant.

Qui plus est, l'État avance un montant total de financement de 2 Md€ d'euros au service de notre territoire. Or, nous le voyons bien, c'est un effet d'annonce, qui correspond au montant global des projets financés et non au seul taux de son engagement. La réalité est toute autre, puisque le rapport fait état d'un montant de 1,358 Md€ mobilisés sur 15 ans.

Il est cependant absolument nécessaire de poursuivre les efforts structurants au service de notre territoire puisque les besoins, sont aujourd'hui existants et nombreux.

Le PTIC, qui sera mis en œuvre d'ici quelques mois, doit être pensé comme étant un véritable élément stratégique. Il n'a pas vocation à se substituer aux autres financements mais à s'y ajouter. Il est, en effet, absolument nécessaire d'organiser la complémentarité du PTIC avec le plan de relance économique, avec le CPER, le programme REACT-UE, les PO européens.

Nous devons optimiser l'utilisation des crédits, créer une synergie entre les différentes politiques publiques. La complémentarité entre les différentes sources de financement s'impose. Nous ne pouvons exclure tous les autres financements de droit commun desquels nous pourrions légitimement bénéficier. L'État ne peut donc pas se désengager du financement des autres programmes de droit commun au seul profit du PTIC.

Afin de garantir la pertinence et l'opérationnalité du PTIC, il nous faut réfléchir à la durée du plan. Celle-ci doit être portée à 7 ans plutôt que de se cantonner aux 5 ans proposés actuellement, afin de garantir, d'une part la consommation des capitaux et d'autre part, d'aligner la durée du PTIC sur les PO européens et le CPER. Nous gagnerions ainsi en cohérence, en pertinence et en lisibilité.

De plus, à notre sens, si le PTIC fait état des grands secteurs qui pourront bénéficier de financements, la nature des projets qui seront retenus doit être clairement identifiée : il nous faut prioriser les critères de rentabilité, le caractère structurant, le niveau de maturité des projets, et le développement des filières.

L'État raisonne selon une logique de projet et non pas selon une logique d'axes de développement et de filières. Il est indispensable de trouver un point d'équilibre entre

les deux. Un projet abouti, s'il ne s'inscrit pas au sein d'une filière, d'un écosystème ou au sein d'une logique plus globale, présente un intérêt limité pour le territoire.

Il est également capital, pour le PNC, que la Collectivité de Corse soit pleinement associée aux processus décisionnels. Il faut mettre en place un comité stratégique, sur le modèle du COREPA, par exemple, qui soit co-présidé par le Président du Conseil exécutif et le Préfet, au sein duquel les conseillers exécutifs et les élus locaux, présidents d'EPCI et maires, pourront venir plaider l'intérêt de leurs dossiers.

Il faut garantir le principe de codécision entre la CdC et l'État. La CdC ne peut, comme bien souvent, rester en marge de ces choix et se contenter passivement de rester spectatrice et de subir les décisions de l'État, sans y être associée. L'État cherche, en effet, à tout prix, à prendre la main sur l'ensemble des projets portés sur le territoire, corse au détriment de la CdC pourtant plus à même d'évaluer les opportunités et les besoins de son territoire.

En outre, concernant la valeur globale de l'enveloppe du PTIC qui s'élève à un montant de 500 M€ sur 5 ans, elle pourrait être réévaluée, notamment si la durée du programme était portée, comme nous le souhaitons, à 7 ans. L'État doit, à minima, apporter des garanties de son engagement.

Ainsi, nous le disons et le répétons, le PTIC doit être un instrument de relance de l'économie locale à travers la structuration territoriale et une commande publique d'un volume conséquent, encore plus en ces temps de crise !

Le PTIC duquel découlent les marchés publics locaux doivent, au moins en partie, abonder l'économie locale. Il est indispensable que l'économie corse puisse capter les fonds versés dans cette politique de grands travaux structurants à travers le développement et la facilitation de l'accès à la commande publique pour les entreprises corses. L'expérience du PEI nous a permis de constater que les principaux bénéficiaires des marchés qui ont été financés sont des grands groupes ou multinationales. Or, il ne s'agit pas là, entendons-nous bien, de favoriser les entreprises locales dans l'obtention de ces marchés au détriment des autres. Le principe même des marchés publics et de la libre concurrence l'interdit. Cependant, il nous faut réfléchir à construire ces marchés de sorte que les entreprises locales n'en soient pas de ce fait exclues.

Selon nous, il donc est nécessaire de mettre en place une maquette financière qui intégrera les besoins d'ingénierie des communes, via une cellule spécifiquement dédiée. Cette dernière permettra aux communes et aux EPCI les plus modestes, qui n'ont pas les moyens financiers ou les moyens techniques, de jouir d'un accompagnement de qualité.

Cela n'a pas été pensé à l'époque du PEI, mais nous sommes à temps, M. le Président de l'Exécutif, de le penser en amont, pour le PTIC, et de le mettre en œuvre.

Il nous semble également incontournable de dégager des pistes financières afin de faciliter et soulager l'engagement des porteurs de projets sur leur part d'autofinancement. Ces derniers ne peuvent se restreindre au recours à l'emprunt. Au-delà de l'emprunt, l'autofinancement peut être constitué par des fonds propres, le concours d'autres financeurs et nous ne pouvons laisser les porteurs de projet public s'endetter indéfiniment, surtout dans le contexte de la crise actuelle. Il nous faut étudier et proposer des solutions viables et pérennes.

Aussi, pour le PNC, à la lecture de ce rapport et étant donné toutes les interrogations et réflexions suscitées, il est indispensable de remettre à l'ordre du jour un véritable statut d'autonomie fiscale pour la Corse. Ce transfert total des compétences en matière fiscale de l'État, permettrait de dégager des leviers pour les strates institutionnelles locales, autres que la CdC, et de faire de la Corse un territoire ayant la maîtrise de ses finances, de ses capacités d'investissement et de développement au seul bénéfice de son économie.

Je vous remercie de votre attention.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Mme Jeanne STROMBONI

J'ai un amendement à porter au nom du PNC.

M. Hyacinthe VANNI

Allez-y, il vous reste trois minutes.

Mme Jeanne STROMBONI

Merci, M. le Président.

M. le Président, Chers collègues, trois motivations principales au dépôt de cet amendement.

Premièrement : la situation économique exceptionnelle que nous commençons seulement à traverser.

Deuxièmement : le cadre qui est donné par l'origine des fonds qui alimentent ce plan et qui ont vocation à soutenir la relance, par conséquent à ne pas contribuer à l'affaiblissement des fonds propres des collectivités.

Et troisièmement : pour que ce plan ne se substitue pas au programme de droit commun, il faut que les collectivités conservent une marge de manœuvre et n'épuisent pas leurs fonds propres, notamment les communes, ça ne nous a pas échappé, M. LACOMBE.

Les fonds du PTIC sont portés par le plan de relance, force est d'ailleurs de constater que ces sommes, déjà prévues pour aider au rattrapage du retard structurel de la Corse, sont utilisées comme une mesure exceptionnelle de relance de notre économie.

Son but est donc aussi de permettre de lutter contre les effets de la pandémie sur l'économie, dont la baisse de la capacité d'investissement des collectivités fait malheureusement partie : moins de recettes fiscales, plus de dépenses. La capacité d'investissement des communes notamment ou autres collectivités est forcément affaiblie.

Ce plan, s'il veut garder son sens et permettre à la Corse de rattraper son retard structurel, ne doit donc pas amputer lourdement les fonds propres des collectivités assurant notamment leur capacité de soutien à la population et à l'économie locale en ce moment.

Il ne doit être en aucun cas synonyme d'endettement lourd et sur du long terme pour les collectivités qui y feront appel.

Nous préconisons donc que cette subvention puisse être mobilisable en complément des autres moyens de contributions publiques et non en substitution.

Des pistes de financement visant à soulager, au moins en partie, les porteurs de projets sur leur part d'autofinancement doivent être développées et leur être proposées. Une proposition concrète d'ingénierie est adossée à cette proposition.

Je parlerai, par exemple, d'une piste : il me semble qu'en justifiant du caractère d'urgence d'un projet, le plafond des fonds publics mobilisable qui est de 80 %, peut être porté à 90 %. Le PTIC qui vise donc à rattraper le retard structurel, qu'il est par définition urgent de combler, pourrait peut-être entrer dans ce cadre et porter ce plafond à 90 %.

Donc la proposition est d'ajouter à la fin de la Préconisation n° 7, en page 18 du rapport, les paragraphes suivants :

« Néanmoins, concernant la part d'autofinancement revenant aux porteurs de projet, des pistes de financement doivent être étudiées et leur être proposées afin de les soulager en partie et donc faciliter la réalisation des projets. En effet, ceux-ci ne pourront

pas forcément assumer seuls les 20 % restants, notamment dans le contexte actuel de crise économique.

Cela pourrait se concrétiser à travers la mise en place de deux cellules d'ingénierie : l'une financière, ayant pour objet de capter des financements complémentaires ; l'autre technique, ayant pour objet d'assister les porteurs de projet institutionnels dans la construction de leurs marchés publics.

Voilà, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme BOZZI, vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Donc, je voudrais d'abord rappeler puisqu'il a été question beaucoup du PEI, que le PTIC ce n'est pas le PEI, même si ça vient à la suite. L'État a fixé des critères autres : la contractualisation directe entre l'État et les collectivités locales qui sont Collectivité de Corse, communes, EPIC ou autres. Il n'y a pas de codécision avec la Collectivité de Corse qui est prévue initialement.

Aujourd'hui, c'est ce que vous demandez : vous demandez à codécider et donc à exclure, enfin c'est ce qui ressort de ce rapport et de cette méthodologie que vous nous proposez, une exclusion finalement des communes et des EPCI dans ce programme de financement, et c'est tout ce qui avait été refusé par l'État, qui prévoyait aussi, je le rappelle, la création d'un conseil de développement qui devait être mis en place avec différentes composantes citoyennes, élus et autres.

Aujourd'hui, dans votre méthodologie, tout ceci n'est pas repris. Le cadre qui avait été fixé c'est 5 ans, 500 M€ et 80 % de participation de l'État, donc c'est déjà important.

Aujourd'hui, vous proposez d'aller au-delà. J'ai l'impression que l'on recommence les mêmes erreurs que sur le « plan relance » : finalement à vouloir trop, on aura rien.

Donc, je crois qu'il faut revenir sur les bases qui ont été fixées par l'État qui finance ce plan, permettre aux collectivités, communes et intercommunalités, de participer à ce développement parce qu'elles en font partie. Vous avez dit que la Collectivité de Corse était la seule à avoir cette compétence développement économique, mais il ne faut

pas exclure les intercommunalités qui ont également cette compétence et qui souhaitent la mettre en œuvre. Et ce d'autant plus, que la suppression des départements a privé les communes et intercommunalités de nombreux financements et qu'aujourd'hui, ce PTIC doit être leur permettre de réaliser des infrastructures structurantes sur leur territoire importantes, qui peuvent aller même au-delà de leur territoire, par une entente entre plusieurs intercommunalités, par exemple.

Donc, votre volonté centralisatrice avec des critères assez obscurs, à mon sens, n'est pas la bonne méthodologie.

Les périmètres d'intervention également prévus sont très limités, donc c'est simplement par volonté l'exclure les communes et intercommunalités : on ne voit pas la compétence GEMAPI, on ne voit pas la compétence mobilité qui est une compétence qui deviendra obligatoire pour les intercommunalités à partir de mars ; sur l'aménagement du territoire, vous le limitez au PADDUC et donc vous excluez les SCOT et les PLU de ce possible financement.

Je crois qu'il faut revenir aux territoires, il faut revenir à ce conseil de développement qui sera fait en commun, auquel les EPCI et la Collectivité de Corse et l'État doivent être associés, et c'est ensemble que nous devons prioriser et prévoir ces projets qui seront portés dans ce PTIC, mais pas que la Collectivité de Corse unique qui décide de tout et qui veuille centraliser l'ensemble des projets.

Voilà sur le côté technique.

M. le Président de l'Exécutif, comment parler aujourd'hui d'une contractualisation avec l'État sans revenir sur vos propos d'avant-hier où vous parlez de rapports de force avec des moyens non institutionnels ? J'ai demandé en commission permanente qu'un débat puisse se faire en conférence des Présidents et ensuite devant cette Assemblée, puisque, à mon sens, ces propos doivent être précisés ; vous l'avez commencé tout à l'heure lors de la question de Jean-Martin MONDOLONI, moi j'aimerais des précisions pour savoir qui est le « nous » que vous évoquez, savoir d'où vous venez, puisque j'avais l'impression que vous étiez hostile à la violence et j'espère que vous me le confirmerez. Mais j'aimerais savoir d'où vous venez et surtout où nous allons, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean-Charles, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Donc, je vais réagir par rapport à ce rapport, d'ailleurs j'ai bien entendu le Président de l'Exécutif nous expliquer que derrière ce rapport qui semblait éminemment technique, il y avait en réalité une dimension politique importante. Effectivement, j'ai envie de vous dire, c'est plutôt par rapport à cette dimension politique qui s'appuie sur de la technicité, que j'ai envie de réagir et par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure.

D'abord j'aimerais plagier le Vice-Président de l'Assemblée, notre ami Hyacinthe VANNI, qui nous expliquait dans cet hémicycle, à juste titre d'ailleurs, en tout cas en grande partie, que quand cela concerne, par exemple, le SIS de Haute-Corse, il est normal que celui qui paye, il commande, nous avait-il précisé à l'époque. Et, je crois que c'est en grande partie vrai.

Là où il faut un peu tempérer, c'est toujours quand on évalue le taux d'intervention, mais quand on est à des hauteurs de 80 % de financement, il me semble tout à fait légitime que la parole de celui qui finance à 80 %, soit largement prépondérante.

Il n'empêche, et je l'ai encore entendu dans cet hémicycle, je pense qu'on était à minima dans le cadre du PEI, je pense que la vraie bonne décision c'est la codécision, la vraie bonne décision c'est la codécision entre l'État et le ou les maîtres d'ouvrage. Je crois que c'est fondamental et qu'une régression en la matière, ce serait une erreur.

Je suis encore persuadé que le binôme déconcentration/décentralisation, non pas l'un ou l'autre, mais l'un avec l'autre, permet et doit permettre de répondre efficacement aux enjeux qui sont les nôtres.

C'est d'ailleurs pour cela, je le dis au Président de l'Exécutif, que dans son intervention, je partage sûrement bon nombre de ses critiques, même si je fais avant tout miennes les remarques des deux groupes de l'opposition sur lesquelles j'ai peu de choses à dire ou à redire et que je vais, bien sûr, avec notre groupe rejoindre sur bon nombre d'amendements.

Mais est-ce qu'aujourd'hui nous avons la solution pour partager votre diagnostic et surtout, M. le Président de l'Exécutif, et dans le contexte qui est le nôtre, pour convaincre notre interlocuteur qui est l'État ? C'est bien là l'enjeu, c'est bien là tout l'enjeu.

Et comment ne pas relier le rapport que vous nous présentez et votre conférence de presse publique d'il y a 2 jours ? Comment obtenir satisfaction ?

Pour nous, nous en voyons que deux : celle que vous avez évoquée avant-hier d'un ton martial, le rapport de force avec l'État pour obtenir satisfaction. Et puis, il y en a une deuxième, celle qui consiste, même si des fois c'est difficile, même si notre interlocuteur en face n'a peut-être plus la Corse comme priorité, a peut-être dans ce contexte sanitaire terrible, et je partage les craintes de la Conseillère exécutive en charge

du tourisme, elle a raison, et quand elle raison je le dirai publiquement, sur des chiffres qui ne doivent pas être minorés. Si nous avons eu un touriste sur deux, nous savons les conséquences budgétaires que ça a sur l'ensemble des collectivités publiques. Bien sûr, nous semblent aujourd'hui plus audibles les chiffres de l'INSEE que les chiffres d'Atout France.

Quand vous avez raison, je continuerai à dire que vous avez raison.

Mais pour convaincre notre interlocuteur, est-ce qu'aujourd'hui nous pouvons lui dire que c'est un rapport de force que nous allons entamer avec lui ? Ou est-ce, et je vais chercher, non pas pour vous diviser, non pas pour diviser la majorité territoriale dont je sens que jour après jour, elle est à nouveau unie, et c'est logique, cette famille politique est unie, mais j'ai voulu chercher dans votre histoire politique des moments où vous avez obtenu satisfaction et où les choses se sont passées, de mon point de vue, normalement.

Je prends un exemple, et je le fais à dessein : est-ce que le Président AIELLO, Président de l'université de Corse, qui choisit de discuter avec Nicolas SARKOZY, et qui obtient pour l'Université de Corse des moyens colossaux, est-ce qu'il s'est renié ? Est-ce qu'il a tourné le dos à sa majorité ? Est-ce qu'il a tout simplement, par son travail, la qualité de son travail, obtenu de son interlocuteur les moyens ? Est-ce qu'il a convaincu que la bonne voie, c'était celle qu'il a mise sur la table ?

Moi, je crois aux vertus du dialogue, y compris lorsque notre interlocuteur n'est pas forcément, je dirai à l'écoute.

Nous devons continuer sur cette voie parce que c'est la seule voie qui peut nous sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes. Parce que là aussi, je le dis tranquillement, par rapport aux remarques que vous avez faites, vous craignez et vous nous amenez à choisir la Collectivité de Corse comme unique interlocuteur, je le dis là-aussi, et je rejoins en cela mais deux prédécesseurs, je ne suis pas étonné d'ailleurs que ce soit des maires qui soient montés au créneau, je souhaite être maître d'ouvrage dans le cadre du PTIC. Nous souhaitons, hier soir, sous l'autorité de mon Président, Jean-Christophe ANGELINI, que l'intercommunalité de la communauté des communes Sud-Corse soit un interlocuteur de l'État dans le cadre du PTIC. Et, nous ne souhaitons pas, les autres et les autres, avoir une quelconque tutelle de qui que ce soit pour pouvoir négocier avec l'État.

Si ce n'est pas ça, je vous vois bouger la tête, Président, tant mieux, vous allez nous rassurer et je m'en félicite.

Je le disais, et le Président ANGELINI me disait hier soir et je lui expliquais quels étaient les projets bonifaciens pour notre territoire, parce que vous le savez comme moi, il est difficile ensuite de définir ce qui est la bonne dimension, et je le dis tranquillement, face au jacobinisme parisien, je l'ai souvent dit dans cet hémicycle, je ne

souhaite pas d'un Jacobinisme du cours Grandval. Voilà, ça c'est clair, net et précis ! Et je crois que personne ne le souhaite.

Donc, nous demandons à être rassurés.

Nous demandons à ce que le ton que vous avez employé dans cet hémicycle, M. le Président, et qui me paraissait beaucoup plus à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres et de la nécessité absolue, dans ce contexte anxiogène, qui ne doit pas amener le peuple corse à se diviser, mais à se rassembler par rapport aux défis qui nous attendent, M. le Président, j'ose espérer que le ton que vous employez dans cet hémicycle, n'est pas une stratégie qui consiste à obtenir quand vous êtes dans cet hémicycle l'unanimité des partis et des Conseillers territoriaux, qui vous permette ensuite de la brandir face à l'État en disant : vous voyez, l'ensemble de la représentation politique de la Corse est à mes côtés, pour ensuite faire-valoir face à l'État ce ton martial qui, premièrement, ne vous correspond pas ; deuxièmement, ne correspond pas à la philosophie politique que vous avez souvent martelée.

Je vous appelle encore une fois, et comme je le fais en permanence, au dialogue avec notre interlocuteur. Je le répète, des choses peuvent être obtenues, sûrement dans la difficulté. Il y a la question d'hommes des fois qui joue, et nous devons faire avec, nous le savons, mais l'enjeu est trop important pour que nous fracturions la société insulaire qui n'en a pas besoin et qui, je le répète, a des grands défis à relever.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Je n'ai pas voulu interrompre Jean-Charles, mais il faut porter le masque même quand on parle. Je vous ai laissé finir, je ne voulais pas qu'on m'accuse de quoi que ce soit !

La parole est à Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Merci, Chers collègues, pour ces interventions.

Ça a été dit avant moi, ce PTIC, ce qui semble être ce PTIC, il ne ressemble pas au PEI, même s'il a la vocation d'en prendre la suite et c'est bien normal. Finalement, on ne va pas être très surpris.

Le PEI, qu'est-ce que c'était ? C'était un document, bien sûr, d'accompagnement financier, mais il s'inscrivait dans une logique de dialogue politique entre la Corse et Paris. Il s'inscrivait dans une logique et dans une temporalité où en même temps que nous négocions directement (quand je dis « nous », je dis Corse) ce PEI et ses moyens financiers, il y avait également une porte politique ouverte vers une évolution institutionnelle et vers une forme d'émancipation pour la Corse. Il y avait un soubassement politique à cela et une prise en compte de la dimension politique de la question corse.

Ce PTIC, finalement, il ne nous surprend pas quant à ce qu'est sa philosophie actuelle, parce que malheureusement dans ce domaine comme dans d'autres, tout avait dit ou presque à Lupinu ou à l'Alb'Oru en février 2018 : l'Etat, partout, tout le temps, y compris lorsqu'on est, et ça a été rappelé avant moi, dans le cadre des compétences de la Collectivité de Corse.

Donc, on n'est plus du tout dans la même logique politique, il n'y a pas de dialogue, il n'y a pas de prise en compte d'un fait politique indéniable : le vote des Corses à 2 reprises, en 2015 et en 2017. Et donc, on est donc dans une logique de domination, dans une logique de fermeture, on est dans une logique qui est contraire mandat que nous ont donné les Corses à une très large majorité. Ça, malheureusement, l'intitulé du plan, pour l'heure, n'y a rien changé.

Quelques éléments sur ce qui nous est proposé aujourd'hui à l'examen.

D'abord, quelques éléments techniques. On est d'accord, évidemment, pour qu'il y ait une feuille de route qui soit tracée, une instance de pilotage et pas simplement un examen au fil de l'eau. Je regarde Jean BIANCUCCI qui avait présidé le comité d'évaluation des politiques publiques sur ce sujet, je crois qu'on avait démontré que, déjà avec le PEI, à défaut d'une vision globale, on avait des disparités énormes, notamment territoriales, sur les principaux sujets qui devaient être traités. Il ne s'agit pas aujourd'hui de réitérer les erreurs commises hier. Ça, c'est un élément.

Deuxième élément important, c'est la question de la capacité de la Corse à participer à cet effort de redressement. Le PEI n'était pas parfait, on l'a démontré. Le « cadeau », j'y reviendrai, a parfois été un cadeau empoisonné. Quand on a une clé de répartition qui s'affaisse, quand l'Etat avait refusé des propositions des élus Corses, on avait travaillé dessus, le fonds de concours et autres, ça ne pouvait conduire qu'à un échec.

Ici, l'échec va être décuplé si on travaille comme ça. Donc, il faut le refuser. Il faut le refuser d'autant plus qu'on est dans une logique politique où on écarte totalement la volonté de la représentation de la Corse pour favoriser tel ou tel projet, tel ou tel dossier, je n'ose pas dire telle ou telle municipalité ou tel ou tel courant politique. Chacun se fera son opinion sur le sujet dans le contexte qui nous occupe.

Un certain nombre de nos collègues disaient, « oui, mais, finalement, c'est bien logique, qui paye, commande », pourquoi pas, en tout cas en partie, sauf qu'en l'espèce, celui qui paierait en majorité, pas en totalité, celui qui a la prétention de commander, c'est-à-dire l'Etat, c'est aussi le même qui nous fait les poches et qui nous maintient la tête sous l'eau.

« Qui nous fait les poches », pourquoi ? On va parler du DOB tout à l'heure. Je veux bien, et le groupe politique et le courant politique que nous représentons est tout à fait disposé à entendre l'idée selon laquelle l'Etat n'ait plus à payer en Corse. Sans problèmes. Sauf qu'aujourd'hui, avec un statut fiscal qui est inexistant, qui est ridicule et qui en plus est remis en cause en permanence... Je lisais encore hier soir le DOB sur les non compensations, sur l'érosion du pouvoir fiscal, etc. Comment voulez-vous aujourd'hui que la Collectivité de Corse assume à titre prépondérant l'effort ? Nous, on est prêts à cela, mais pour cela, il faut renverser la table, il faut qu'il y ait un vrai statut fiscal, il faut peut-être aussi qu'un de ces jours, parce qu'on n'est pas dans une logique de charité, parce qu'on ne demande de cadeau, parce qu'on ne demande pas l'aumône, qu'on fasse aussi la balance entre ce qui est payé par les Corses, y compris en termes de fiscalité ou de parafiscalité, ou de revenus du domaine que tire l'Etat français de la Corse, la base de Solenzara et autres, avec ce qui vient de l'autre côté en termes de transferts et de subventions.

Nous, on est prêts à mettre sur la table cette question-là, mais qu'on ne vienne pas nous dire « vous êtes trop gourmands, vous demandez à l'Etat d'augmenter sa part et en faisant cela, vous êtes discourtois et vous n'allez rien avoir. Pour espérer avoir un petit quelque chose, il faut se coucher ». Ça n'est pas, aujourd'hui, notre façon d'appréhender la situation. Ça ne l'a jamais été. Sur ce sujet comme sur d'autres, nous entendons bien rester debouts.

Je vous remercie d'ailleurs, Jean-Charles ORSUCCI, d'avoir fait référence à un épisode de notre histoire politique contemporaine, celle des moyens arrachés par l'université de Corse et par la Corse de façon générale, à l'époque du mandat d'Antoine AIELLO à l'université de Corse et de Nicolas SARKOZY à la présidence de la République française.

Je dois louer l'effort de dialogue d'Antoine AIELLO à cette époque, afin d'obtenir les moyens afférents à notre université.

Mais je dois quand même rappeler, à Jean-Charles ORSUCCI et à l'ensemble des Corses, qu'à ce moment précis de notre histoire contemporaine, nous avons eu gain de cause parce qu'il y avait un rapport de force mené par les syndicats étudiants sur le terrain de façon constante, par le mouvement national et y compris par la gouvernance de l'université de Corse et par le Président AIELLO qui, par des moyens non institutionnels,

avait occupé la préfecture d'Ajaccio avec l'ensemble du conseil d'administration de l'université de Corse, ce qui avait permis de débloquer la situation.

Alors oui, nous, nous sommes pour un rapport de force parce que notre histoire contemporaine nous apprend que c'est par ce rapport de force que nous avons obtenu ces résultats. Nous sommes pour la complémentarité entre ce que nous disons ici, ce que nous votons et ce que nous pouvons faire dehors avec les forces vives de ce pays. Et effectivement, Jean-Charles ORSUCCI, l'exemple de l'université est à coup sûr un exemple qui doit aujourd'hui nous éclairer.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. ARMANET, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président, de me donner la parole.

Je vais intervenir, en lieu et place de M. POZZO di BORGIO qui a eu un empêchement.

Je crois que l'essentiel a été dit. Le contexte nous permet d'avoir une réflexion à ce niveau-là. En tout état de cause, pour notre part, nous n'avons aucun doute sur notre Président et sa volonté de dialogue. Il l'a rappelé lui-même et dans son intervention, je crois qu'il a fait état plusieurs fois du rapport durable que nous devons avoir avec l'Etat pour essayer de mettre en œuvre ce qui peut l'être.

J'aurais envie de vous dire en introduction que le PEI, bien évidemment, est l'objet de tous les débats, qui était un plan exceptionnel d'investissement à l'origine, mais qui pour le coup a dysfonctionné, M. TOMASI l'a reprécisé dans son intervention.

Par ailleurs, je voudrais rappeler à Mme BOZZI, qu'effectivement, il y a une différence entre le PEI et le PTIC et qu'on peut éventuellement y introduire la volonté de ne pas codécider avec l'Etat à condition que le PEI, ou tout ou partie du PEI, ne vienne pas être grignoté par le PTIC et du coup serait le pendant de ce que l'on nous doit actuellement pour compenser le PTIC ou pour diminuer en tous les cas ce que l'Etat devrait y investir.

Oui, pourquoi pas que l'Etat puisse décider, on peut tout au moins le discuter, même si personnellement, j'ai des doutes quant à la cohérence de l'articulation ou du programme. Il est vrai que si la Collectivité de Corse a une vision sur les intercommunalités et sur les communes, et en tant que maire, je n'ai pas de mal à vous dire les choses. Ça peut éviter, effectivement, d'avoir des investissements identiques qui

puissent se faire à l'intérieur de la même agglo ou l'agglo de Bastia, par exemple et celle de Marana-Golu.

Je crois que même si on ne doit pas tout décider et avoir la mainmise sur tout, je pense que la Collectivité de Corse doit avoir dans la méthode, tout au moins la vision des choses pour pouvoir savoir quels sont les investissements qui vont engager le territoire et la Collectivité de Corse indirectement.

Vous l'avez dit à tour de rôle, je ne reviendrai pas dessus, le PEI qui était à l'origine 70/30 s'est terminé à un petit 58/42, donc un investissement largement discutable que l'on pourra reprendre à souhait pour la construction du PTIC, mais en clarifiant les choses et en ayant à mon sens un diagnostic précis qui va nous permettre de voir les choses de manière très pragmatique.

Permettez-moi de revenir sur le fond du dossier et de souligner brièvement quand même la gravité du contexte économique dans lequel nous nous trouvons et dans laquelle ce plan qui a vocation à succéder au PEI va effectivement intervenir. Un contexte des plus inquiétants puisque la Corse serait le territoire le plus impacté de France par la crise économique liée à l'épidémie du COVID. Je crois que c'est indéniable, je crois même que l'INSEE en a fait la démonstration et que les différents constats que l'on puisse y faire avec les socioprofessionnels nous amènent tous à la même conclusion. On peut s'interroger aux prises de parole du secrétaire d'état au tourisme, M. LEMOINE, qui avait d'ailleurs annoncé un plan spécifique pour la Corse à cette époque.

Qu'en est-il ? On peut s'interroger, des financements prévus à cet effet qui ont disparu comme peau de chagrin. Ou tout moins, on pourrait aussi avoir matière à discuter sur la prise de parole du Président de la République qui considère que « l'économie de la Corse n'est pas en danger », je le cite, « Les indicateurs témoignent d'amélioration du paysage économique encourageant pour la Corse, emplois stables, baisse des défaillances d'entreprises, pleine mobilisation des dispositifs ». Ecoutez, il y a un peu tout et son contraire dans cette phrase. Quand on considère que la pleine mobilisation des dispositifs a joué son plein en Corse, eh bien sans vouloir me tromper, je peux croire que la difficulté que nous rencontrons est bien là et que les entreprises, si elles ont sollicité les dispositifs, c'est qu'elles sont en grande difficulté.

Ensuite, par rapport à « France relance », les 63 M€ qui arrivent et qui sont fléchés à la main du préfet, on peut avoir quelques regrets de ne pas pouvoir les partager, ou tout au moins on sera de concert à côté. J'entendais tout à l'heure Valérie BOZZI dire aussi « on en veut toujours trop et on n'aura même pas ce que l'on doit avoir ». Non ! Les 500 M€, je vous rassure, nous allons discuter pour essayer de les avoir et si on peut arracher un peu plus, on ne va pas se gêner de le faire et on essayera d'en avoir un peu plus.

Ensuite, les mesures de masse pour les appels à projets nationaux, au même titre que les projets régionaux que nous avons en Corse, il serait quand même de bon ton que l'on puisse accompagner de manière judicieuse l'État à ses prises de décision, même si on peut comprendre que celui qui paye, commande, vous l'avez évoqué chacun à tour de rôle, je crois qu'il est important de le préciser.

Mais on peut se rendre compte aussi dans les journaux d'aujourd'hui, que le président de la chambre des métiers a précisé qu'il serait de bon ton de pouvoir être autour de la table, au même titre que le président de la CCI, Jean DOMINICI, et le président du MEDEF.

Enfin, j'ai envie de vous dire, quid du plan « Salvezza » et de ce qu'il en sortira des discussions avec l'État ? En tous les cas, on a besoin de s'interroger et on a besoin d'avoir une certaine lisibilité pour que les choses puissent être lisibles pour tous et pour le plus grand nombre.

Je pense, comme vous l'avez dit, Président, qu'il y a urgence à se mettre autour de la table, vous l'avez répété à maintes fois, et poser un diagnostic précis de la crise de notre île, avec les élus des territoires, les représentants insulaires et l'Etat, et bien évidemment, les EPCI et pourquoi pas, décliner jusqu'aux communes. Mais quoi qu'il en soit, il est besoin d'y avoir une méthode et de savoir comment cet argent qui est à la main du préfet pourra être déployé sur notre île.

Enfin dans ce contexte politique, économique et social particulier, le PTIC doit permettre de passer, en tous les cas c'est ce que l'on espère tous, du saupoudrage au rattrapage et à la projection tout en respectant les compétences de chacun qui sont inscrites par la loi et qui sont clairement définies.

Si l'on pouvait considérer que le PEI n'était pas un cadeau, je crois Petr'Antone TOMASI l'a rappelé, ce n'était pas un cadeau, c'était pour rattraper un retard exceptionnel d'investissement. Certes à l'arrivée, ça s'est transformé de toute autre manière, mais je crois qu'il est important de reprendre la main et que ce rattrapage historique puisse tout au moins être redéployé dans le PTIC, même si les règles sont différentes, mais que l'on sache clairement comment notre statut particulier de la Corse peut avoir un sens dans l'action assez jacobine que mène le Gouvernement aujourd'hui, même si le pacte girondin de l'époque s'est étioilé au fil des discussions.

Voilà ce que je tenais à vous dire dans un premier temps.

Ensuite, bien évidemment, les propositions du Conseil exécutif doivent être appuyées. Aujourd'hui, il est indispensable de définir le champ des projets éligibles au PTIC, je crois que c'est extrêmement pointu, tout le monde l'a exprimé à tour de rôle. On

a véritablement besoin d'aller chercher tout ce qui sera projets structurants. Cela avait été acté lors des discussions avec le précédent préfet, M. ROBINE.

J'ose espérer que l'on puisse à terme, retrouver à cette table de négociation une écoute attentive qui nous permette de nous projeter précisément sur ces programmes que nous aurons à coconstruire ensemble avec l'Etat et dans l'intérêt de nos intercommunalités et de notre territoire.

En fait, bon nombre de choses, Mme MARIOTTI l'a précisé, elle a parlé de mobilité douce, y sont exclues de ce que l'on a pu voir. Peut-être faudrait-il rapprocher la multimodalité, les mobilités douces, les réflexions sur les ports et aéroports, pourquoi pas, tous ces programmes structurants que la crise est venue impacter de plein fouet.

Ce PTIC doit nous permettre de répondre aux futures mutations structurelles et aux innovations dont ont besoin nos infrastructures. Le Président l'a précisé tout à l'heure, il est important de ne pas oublier les sports dans le champ du PTIC. Tel qu'il est proposé, les infrastructures sportives sont exclues pour le moment. Je crois qu'il serait important d'avoir un regard tout attentif au même titre que la santé, le Président l'a cité aussi par ailleurs. Il est donc nécessaire pour ne pas dire indispensable, et d'ailleurs le Président a fait référence à l'action de Maria GUIDICELLI à l'époque, où effectivement, il était considéré que les choses puissent s'articuler pour un PEI autour de la santé. Je crois que notre île en a bien besoin, il serait grandement important que l'on puisse avoir ce genre de discussion.

Sur la durée, on s'inscrit nous aussi dans une réflexion qui, au-delà des 5 ans, pourrait nous permettre d'aller à 7 ans pour pouvoir asseoir ce document, le partager et pouvoir essayer de lui donner un véritable rôle. Nous en avons bien besoin pendant la crise qui nous affecte.

En ce qui concerne l'aspect financier, nous sommes d'accord qu'il soit clairement défini. On ne peut pas se contenter de 58 %, il faut aller à 80 % et y amener l'ingénierie nécessaire pour que les petites intercommunalités ou les petites communes qui n'ont pas la possibilité de déployer suffisamment d'ingénierie, puissent être à la hauteur des réflexions et des investissements qu'on serait à même de mener sur leur territoire.

Les propositions du Conseil exécutif sont cohérentes et indispensables pour passer du saupoudrage au rattrapage et éviter surtout ce qui pourrait ressembler à un véritable dérapage.

Elles permettront de répondre à plusieurs enjeux essentiels, impliquer les autres collectivités, notamment les EPCI, et c'est bien là l'enjeu. Je crois que nous devons être véritablement des partenaires incontournables avec les EPCI. Il est aussi question d'enjeux en termes de déchets. Nous serons à même de pouvoir en discuter à terme.

Cette réflexion concernant l'aménagement du territoire et la stratégie de développement économique, elles doivent être copartagées. C'est une importance et c'est essayer de garantir un plan qui ne s'applique pas à des projets qui ne sont pas structurants et qui révèlent des dispositifs de droit commun.

Enfin, assurer l'évaluation et l'équité pour qu'il ne pleuve pas toujours là où le sol est déjà mouillé, les expressions que l'on entend souvent aussi à l'Assemblée de Corse.

En conclusion, il n'est envisageable d'écarter l'indispensable codécision, sans quoi nous subirons un détricotage du statut de la Corse et un retour en arrière de plus de 20 ans.

Il est important aujourd'hui d'être à la table des négociations, de discuter et d'essayer de sauver ce qui pourra être sauvé, et essayer d'avoir en supplément, si nous pouvons avoir bien évidemment le supplément qui nous revient de droit. Nous devons utiliser toutes les voies et moyens pour y arriver.

Nous serons à vos côtés, Président, pour vous soutenir quoi qu'il advienne, et nous avons entièrement confiance en la démarche que vous entreprenez.

Voilà, ce que je voulais vous dire. À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Guy.

Je vais compléter l'intervention, il reste une minute. Ensuite, il reste quatre minutes pour le groupe de Valérie.

Je vais aller droit au but. J'entends parler depuis tout à l'heure de dialogue et qu'on serait des personnes qui n'avons pas tendu la main.

Quand on va se faire humilier par MACRON à l'Alb'Oru, je pense qu'on est des gens de dialogue.

Quand on va avec Mme CHEVALIER dans des discussions qui n'en finissent plus, je crois qu'on a été des gens de dialogue.

Quand aujourd'hui, on supporte ce qu'on supporte avec le Préfet LELARGE et que le Président du Conseil exécutif et les élus de la majorité vont quand même au dialogue, je pense qu'on ne peut pas nous faire ce procès là aujourd'hui, ce n'est pas vrai !

Nous, ici, on est les représentants du peuple corse. Le préfet représente l'Etat. Quand Jean-Charles dit que c'est le payeur qui commande, je suis d'accord, on est dans une institution. Mais quand la Collectivité de Corse subventionne des projets dans des communes à 80 %, ce n'est pas la Collectivité de Corse qui choisit les projets, ce sont les communes.

Et aujourd'hui, l'État voudrait venir ici nous dire ce qu'il faut faire ! C'est à nous de dire ce qu'il faut faire, c'est à nous de décider de notre avenir. Que l'État nous accompagne et bien entendu, on doit dialoguer avec l'Etat. Mais qui ne dialogue pas aujourd'hui ? C'est nous qui ne dialoguons pas ou c'est le représentant de l'Etat qui ne veut pas dialoguer ou qui se comporte comme jamais personne ne l'a fait ? Ce n'est pas nous, Jean-Charles. Si on nous appelle au dialogue, on y va. On y a toujours été, tu le sais.

Aujourd'hui, revenons à la raison et ce comportement, aujourd'hui, de dire « les communes, appelez-moi, venez me voir, vous aurez ce que vous voulez ». Ce n'est pas comme que ça marche. Ce sont les élus de la Corse qui doivent décider de l'avenir de la Corse, c'est nous. Aujourd'hui, la majorité, c'est nous ; demain, ce sera peut-être vous. Il n'est pas là le problème, il est qu'aujourd'hui on doit revenir à un cadre qui est un cadre qui a toujours existé. Ce n'est pas le Préfet qui doit aller montrer ce qui faut faire, c'est vous, les intercommunalités, les communes, la Collectivité de Corse, chacun dans ses compétences. On est tous d'accord avec ça.

Alors, ne venez pas nous dire qu'on n'est pas des gens de dialogue. On est des gens de dialogue, on sait qui on est, on sait d'où on vient et on sait surtout où on veut aller et comment on veut y aller.

Pierre, tu as la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je serai bref. Je ne rentrerai pas dans le débat des relations entre notre Collectivité de Corse et l'Etat, je ne suis pas assez pointu pour les analyser.

Je vais simplement regretter, je pense qu'on va faire la même erreur avec le PTIC qu'avec le PEI, c'est-à-dire qu'on va transformer des fonds exceptionnels en une ligne supplémentaire de financement de tous nos programmes. A mon avis, c'est ça l'erreur.

Je pense qu'il faut que nous choisissons trois de nos compétences, pas les compétences de l'État, je ne parlerai pas de la santé, par exemple, sur laquelle je milite pour une rénovation de tous nos hôpitaux, c'est la compétence de l'Etat. Choisissons 4 domaines et mettons le paquet là-dessus. Je cite par exemple les transports intérieurs (route, train, vélo...), choisissons les déchets, choisissons l'environnement. On parlait de

la stratégie territoriale d'aires marines protégées. Il nous faut des moyens pour acheter des bateaux. Choisissons cela et mettons le paquet là-dessus pendant 5 ans pour rattraper ce retard. Les autres, les CPER, les fonds européens, c'est normal, toutes les régions l'ont. Nous, on a besoin d'un rattrapage.

Donc, choisissons quatre points et mettons le paquet là-dessus. C'est l'erreur qu'on a faite pour le PEI. Le PEI, il ne fallait pas l'accepter. J'avais dit à l'époque « dites à l'Etat de nous faire la route Bastia/Ajaccio, qu'ils se démerdent avec leur argent et qu'ils ne nous mettent pas dedans », parce qu'après, on sait très bien qu'il mise aussi sur le fait qu'on n'a pas d'argent à mettre. Il ne faut pas que ça se fasse, on le sait très bien.

Donc, choisissons quatre points et essayons de mettre le paquet là-dessus. Voilà, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Tous les groupes ont épuisé leur temps de parole avec une petite tolérance. Le Président répond et après, on examine les amendements, soit en commission, soit en session, on décidera.

Le Président SIMEONI

Merci à chacune et à chacun pour ces interventions. On va aller en commission pour essayer de discuter sur les amendements.

Je voudrais concentrer mon propos en réponse à chacune et à chacun d'entre vous sur ce qui me paraît être essentiel par rapport au PTIC et limiter ma réponse sur ce point.

Vous dire aussi que, avant cela, pour répondre, savoir qui je suis ou qui nous sommes, d'où nous venons et où nous voulons aller. Je crois que nous l'avons dit, nous l'avons expliqué, dit et répété devant les Corses, si tant est qu'il ait pu y avoir une incompréhension dans la façon dont vous avez perçu tout ou partie de mes propos, notamment lors de la conférence, je pense que ce que j'ai dit ce matin et hier à ViaStella, et ce que j'avais dit d'ailleurs pendant la conférence est de nature à dissiper toutes vos inquiétudes, si tant est qu'elles aient été avérées. Je suis un homme de paix, un homme de dialogue, tous mes engagements, depuis que j'ai un engagement significatif en politique, ont été pour essayer de construire la paix et pour essayer de faire que notre peuple retrouve sereinement, pleinement l'exercice de ses droits et pour construire une société qui soit une société de dialogue, de tolérance et di fratellanza. Je crois que c'est clair.

Ce qui est clair aussi, c'est que nous ne sommes pas des gens de renoncement. Nous ne pouvons pas renoncer à ce que nous sommes fondamentalement et à ce qui a fait

que depuis des décennies, des femmes et des hommes avant nous, aujourd'hui, après nous, si la lutte doit continuer, se sont engagés au nom d'un idéal ; un idéal que nous portons et que nous continuerons à porter de façon irréductible, selon des modalités différentes, quelquefois selon que nous soyons simple militants ou militantes, responsables élus et a fortiori aujourd'hui aux responsabilités pour diriger et prendre les décisions qui impliquent la Corse tout entière. Nous le faisons avec le sens des responsabilités que la situation commande, je le fais avec la volonté non pas de faire plaisir à mon électorat ou à ma famille politique, mais essayer de faire les meilleurs choix pour tous les Corses, quelles que soient leurs opinions.

Ceci étant précisé, je reviens un instant sur ce qui me paraît être le vrai enjeu.

Aujourd'hui, il y a 2 risques dont il faut se méfier de la même façon. D'un côté, valider la méthode qui est en train d'être privilégiée par l'Etat, et qui me semble être une régression par rapport à ce que notre statut, y compris depuis 1982, ou depuis 2002 organise. Un risque par rapport à notre statut, mais un risque aussi par rapport à l'efficacité de la démarche qui est devant nous.

Il y a donc le risque de valider cette façon de faire. Et de l'autre, ça a été présenté de façon caricaturale, il y aurait un autre risque, c'est celui de dire que la Collectivité de Corse doit avoir le monopole de la décision pour ce qui concerne les projets à valider. Pas du tout ! Il n'a jamais été dans les intentions du Conseil exécutif, au contraire, et vous le trouverez écrit en toutes lettres, il n'a jamais été dans les intentions du Conseil exécutif de dire que les communes, les intercommunalités, les porteurs de projets doivent être exclus de la réflexion, de la discussion et même de la décision et de sa mise en œuvre. Au contraire, parmi les deux premières préconisations, vous trouverez écrit en toutes lettres qu'il faut organiser une comitologie, des procédures, une façon de fonctionner qui permette à chacune et à chacun, quel que soit le niveau de collectivité, quel que soit le niveau de maître d'ouvrage, de pouvoir porter son projet et de pouvoir expliquer pourquoi il a vocation à être retenu.

Donc, pour reprendre les termes qui ont été employés par Mme MARIOTTI, par exemple, non, il n'y a pas un rôle suprême de la Collectivité de Corse. Ou pour reprendre Jean-Charles, même s'il a atténué, on ne peut pas considérer que celui qui paye, qu'il s'agisse de l'État ou qu'il s'agisse de la Collectivité de Corse, décide et décide seul. L'exemple donné par Hyacinthe VANNI le démontre. Simplement, à un moment donné, il y a un règlement, par exemple un règlement des aides aux communes, les projets sont portés par les communes qui ont pleine et totale souveraineté pour le faire. Ensuite, ils sont validés et les communes les mettent en œuvre.

Ceci étant précisé, il est très important de dire que la façon dont sont abordées aujourd'hui des choses du côté du représentant de l'Etat est en régression, y compris par

rapport à la lettre du préfet ROBINE, le 15 juin 2020. Le 15 juin 2020, le préfet ROBINE, lorsqu'il m'écrit à propos du PTIC, la chose suivante : *« il m'apparaît également utile de vous confirmer, s'agissant du futur plan de transformation et d'investissement pour la Corse annoncé par le Premier Ministre dans son discours prononcé à Bastia le 3 juillet 2019, que sa préparation conjointe par nos services repose sur l'établissement d'une liste de décisions et d'axes stratégiques devant s'articuler avec les orientations des autres programmes contractuels en cours d'élaboration, CPER et programmes opérationnels communautaires »*.

Donc, la position de l'Etat et de son représentant en juin 2020, c'est bien de dire : il doit y avoir une préparation conjointe, je me tourne notamment vers Mme BOZZI, entre l'Etat et la Collectivité de Corse pour élaborer une liste de projets et définir des axes stratégiques articulés avec les autres programmes.

Donc, cette position est tout à fait différente de celle que vous avez reprise à votre compte, mais peut-être que la présentation était trop abrupte. Vous avez dit dans votre propos « il n'y a pas de codécision et c'est directement entre l'Etat et chacune des collectivités locales qui portent un projet.

Si on entérine cette façon de faire, on est précisément dans la logique du saupoudrage. On ne pourra pas avoir de vision globale de l'utilité du programme de transformation et d'investissement de la Corse. Donc, il faut trouver un équilibre qui passe à notre avis, c'est notre proposition, par premièrement, une codécision type COREPA pour le PEI. C'est la règle depuis 20 ans et c'est aussi, je le répète, la compétence de la Collectivité de Corse et non pas de la majorité actuelle, ce n'est pas la compétence du Conseil exécutif actuel, c'est la compétence de la Collectivité de Corse que de penser et d'organiser l'aménagement et le développement économique de la Corse tout entière avec des cadres.

Le PADDUC ne vous convient pas, mais il n'y a pas que le PADDUC, il y a tous les autres documents et toutes les autres décisions que nous devons prendre.

Est-ce que ça doit se traduire par une hégémonie de la Collectivité de Corse ? Non, pas du tout. Chaque commune et chaque intercommunalité, dans le cadre des intérêts qu'elle défend, a vocation à définir des projets, à les porter, à les présenter et puis, il faut qu'on mette en place le dispositif qui va nous permettre de nous assurer qu'il y a une cohérence d'ensemble dans la démarche et ce d'autant mieux, Pierre l'a dit, que cette enveloppe va se consommer très vite. Les axes que nous avons fait figurer, je crois que là aussi il y a eu peut-être un déficit d'explication de notre part, ce n'est pas pour dire forcément que tous ces axes doivent être pris en compte. C'est pour montrer qu'il y a un certain nombre d'axes dans lequel on a un retard infrastructurel, il y en a d'autres où on a

un retard infrastructurel qui ne sont pas cités, il n'y avait pas d'intention maligne d'écarter par exemple les domaines de compétences des intercos.

Je ne suis pas du tout hostile à ce qu'au terme de la discussion, une fois qu'on a listé 20 axes dans lesquels on a un retard infrastructurel, on dise qu'on en retient que 4 avec les projets y afférant dans le cadre du PTIC.

A ce moment-là, se posera à nous la difficulté de dire dans les d'autres domaines, ceux qui ne sont pas pris en compte par le PTIC, comment on intervient, selon quelle procédure et selon quel calendrier.

A mon avis, c'est celui-là le travail qu'on doit faire.

Un dernier mot, si on n'a pas des critères objectifs qui s'appliquent à tous les projets portés, vous savez très bien qu'on va se retrouver dans un risque d'illisibilité, d'iniquité qui ne sera peut-être même pas avéré, mais qui à un moment donné, parce que tout le monde ne pourra pas être pris, donnera lieu à une incompréhension et à une frustration.

Je pense que ce rapport permet de cadrer les choses. Les principes que je viens d'énumérer me semblent être importants, voire très importants. Je vous propose que nous examinions en commission les différents amendements et que nous revenions en séance pour voter sur la délibération amendée ou pas qui sera mise au vote de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Je propose, si la présidente de la commission le veut bien, de réunir la commission.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ce qui a été décidé, c'est que les attachés restent sur Teams, les élus qui sont en Teams, seront en communication aussi et les commissaires présents et représentants de l'exécutif seront dans la salle 2.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Tout le monde a été destinataire des amendements sur vos tablettes.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, juste une précision, est-ce que nous suspendons ou est-ce que nous nous mettons en configuration de pouvoir continuer nos travaux en même temps ? Je pense que la seconde option, nonobstant les impératifs sanitaires, s'il faut suspendre quelques instants, nous permettraient quand même d'avancer.

M. Hyacinthe VANNI

On fait le point. Des commissaires vont en salle 2, les commissaires qui sont en Teams vont être connectés à la commission et les autres restent ici et on regarde si on peut continuer, si on a le quorum.

Suspension à 17 h 55 et reprise à 18 h 47.

M. Hyacinthe VANNI

Nous allons passer des dossiers en attendant que les amendements soient rédigés.

M. Jean BIANCUCCI va nous présenter le rapport n° 001.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

* **Raportu n° 001** : Approvazioni di u prughjettu è di a cunvenzioni pluriannuali d'arnuvamentu Urbanu di a « Cité des Lacs, des Arbres et des Monts » di a Cità di Bastia

* **Rapport n° 001** : Approbation du projet et de la convention pluriannuelle de renouvellement Urbain de la Cité des Lacs, des Arbres et des Monts de la commune de Bastia

M. Jean BIANCUCCI

Il s'agit de l'approbation du projet et de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la « cité des lacs, des arbres et des monts » de la commune de Bastia.

Vous avez un dossier très épais, c'est surtout les annexes qui vous permettent d'apprécier l'importance du dossier. Je crois que, pour ceux qui en ont pris connaissance, ils peuvent être persuadés de la nécessité de faire.

C'est la seule commune de la CAB qui comporte 2 quartiers prioritaires et qui a engagé une politique de la ville. Ces quartiers représentent 23 % de la population totale, soit 10 400 habitants, c'est dire !

Ce projet est cadré dans la stratégie de renouvellement urbain de la Ville de Bastia. Vous avez les éléments du diagnostic, il s'agit de 23 bâtiments, 746 logements locatifs sociaux construits entre 1965 et 1971 par l'Office public d'habitat de la Corse.

Ces quartiers sont un peu excentrés par rapport au centre-ville, à peu près à 4 kilomètres du centre-ville. Ce que l'on peut dire sur ces logements, c'est qu'il y a une occupation de très longue durée puisque 30 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 30 ans.

Je vais passer sur les détails. Je vais en venir aux objectifs du NPRU.

Premièrement, améliorer le quotidien des usagers du quartier, ouvrir le quartier sur l'extérieur, valoriser le quartier, ses habitants, ses commerçants et son image, promouvoir l'insertion, redonner au paysage toute sa place et tout son sens, apaiser les relations et rétablir les connections, placer l'habitant au centre du changement, innover et moderniser.

Voilà les objectifs déclinés.

Il y a aussi 2 objectifs que l'on peut qualifier d'excellence :

Un travail de mémoire lié à la richesse des habitants du quartier.

Deuxième objectif d'excellence, la place du végétal lié aux qualités naturelles du site.

Les enjeux, je peux y revenir, il s'agit de recomposer la façade urbaine et l'activité économique le long de la route dite « royale », offrir un parc urbain, favoriser les mobilités actives et alternatives, programmer un équipement de proximité, redéfinir les domanialités publiques privées et optimiser le stationnement, requalifier le seuil des bâtiments, les pieds d'immeubles, les entresols, réhabiliter l'habitat.

Il s'agit aussi de la reconstitution du patrimoine de l'office. Je crois que je vous ai tout dit.

Un financement a été prévu. Le total du financement, tout d'abord en ce qui concerne la construction de 33... Ecoutez, je vous renvoie au tableau, parce que si je fais une lecture des chiffres que vous avez dans les tableaux, ça va lasser tout le monde.

Il s'agit donc d'un projet de renouvellement urbain de la « cité des lacs, des arbres et des monts » de la commune de Bastia.

Les contributions au total se montent à 44 834 062,92 €.

Les prêts sur ce montant sont de 8 224 447,71 €.

Vous avez suffisamment d'éléments à partir de la page 7, en annexe, pour apprécier la nécessité de faire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Il y a un avis de la commission des finances. Est-ce qu'on peut en donner la conclusion ?

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce rapport ?
M. MONDOLONI a demandé la parole, vous l'avez.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Nous ne partageons pas l'analyse du Conseil exécutif, mais alors pas du tout sur ce sujet.

M. BIANCUCCI nous présente en effet un parc de 746 logements qui ont été construits il y a bientôt 50 ans et qui sont en conséquence de véritables passoires thermiques.

Nous pensons pour notre part que le choix qui aurait dû s'opérer, c'était davantage de la rénovation que de la démolition. En l'état, on démolit une centaine de

logements, on intervient fortement sur les extérieurs et on réhabilite a minima les 642 autres logements.

Nous pensons que c'est une mauvaise réponse à un vrai problème. Ce faisant, vous laissez 642 familles dans des logements qui restent inchangés. Du coup, vous faites l'économie de la mixité sociale et pour le coup, vous appauvrissez l'OPH.

On considère qu'il fallait consacrer pour notre part la majorité de ces fonds à la rénovation énergétique.

Vous aurez compris, nous serons contre ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Hyacinthe VANNI a la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot sans alourdir le débat et en allant très vite.

Bien évidemment, au nom de notre groupe, nous allons soutenir ce projet important pour Bastia, pour ses habitants, pour l'Office public de l'habitat de la Corse.

Il s'agit de 23 bâtiments, 746 logements. Je vous invite à aller voir un petit peu dans quel état ils sont. Je pense que ça permettra d'améliorer le quotidien des habitants de ce quartier et surtout de s'ouvrir vers l'extérieur, de faire de ce quartier un quartier qui respire, qui anime et non pas un ghetto abandonné comme il a toujours été jusqu'à aujourd'hui.

En tout cas, c'est un projet structurant pour Bastia, c'est un projet très important pour les gens de ce quartier qui y vivent au quotidien, de façon à ce qu'ils puissent vivre dans des logements dignes de ce nom.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Rosa PROSPERI, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

M. le Président, quelques mots sur ce dossier.

Vous savez, parce que la presse s'en est fait largement l'écho notamment lors de la dernière campagne municipale, que ce projet avait suscité un certain nombre

d'inquiétudes bien légitimes pour des familles qui ont fait toute leur vie dans ce quartier-là.

M. le Président de l'Agence d'urbanisme a rappelé qu'il s'agit principalement pour les personnes qui doivent être relogées, de personnes qui vivent depuis plus de 30 ans dans ces logements, qui sont des ménages ou des personnes seules assez âgées. Donc, une légitime inquiétude s'était fait jour lorsque le projet a été envisagé.

Je voudrais intervenir sur 2 points.

Le premier peut sembler anodin, mais j'ai noté dans le rapport interne qui m'a un peu heurtée et qui, de moins point de vue, est de nature également à heurter les habitants de ce quartier.

A la page 3 du rapport, il est indiqué « ce quartier dispose d'atouts qu'il convient de valoriser. Sur le plan économique malgré l'absence de signalétiques des difficultés de stationnement et l'incivisme, le quartier dispose d'un pôle commercial... ». Je considère que le qualificatif d'incivisme n'apporte rien au débat, n'apporte rien au rapport. Il est en revanche de nature à stigmatiser et c'est d'autant plus injuste que l'incivisme n'est pas de mon point de vue plus important à Lupino qu'il ne l'est au centre-ville de Bastia. J'ai toujours habité ou presque le centre-ville de Bastia et je pourrais vous citer des exemples d'incivisme à la pelle.

C'est la raison pour laquelle et je m'excuse de n'avoir pas formalisé cet amendement par écrit, mais notre ordre du jour a été un petit peu bousculé et je ne m'attendais pas à ce que ce dossier soit évoqué cette après-midi.

Donc, je souhaiterais qu'à la page 3 du rapport et également dans la convention pluriannuelle, mais je ne m'attacherai pas à modifier la convention pluriannuelle, parce que c'est le rapport de l'Assemblée de Corse que nous examinons aujourd'hui. Je pense que c'est celui-là qui va sans doute être plus examiné par les habitants de Lupino.

Je souhaiterais donc dans un premier temps que le terme « incivisme » soit retiré du rapport à la page 3.

Deuxième remarque que je qualifierai de sémantique, le rapport indique qu'il s'agit de faire des quartiers sud un pôle urbain secondaire. Pour les mêmes raisons, ce terme de « pôle urbain secondaire », par référence à la ville qui est sans doute le pôle urbain principal, me semble inutile. Ce d'autant que j'ai recherché dans la convention si des éléments d'ordre juridique nécessitaient que ce terme soit employé, pour le dire autrement, si la notion de « pôle urbain secondaire » était qu'une notion particulière en matière d'urbanisme et pour les agences concernées, je ne l'ai pas trouvé.

Je souhaiterais également que ce terme de « pôle urbain secondaire » soit remplacé au bénéfice de « pôle urbain des quartiers sud », si vous en convenez.

Pour le reste, je voudrais faire une seconde remarque qui a trait au relogement des personnes dont les bâtiments vont être démolis. Je le précisais tout à l'heure, ce sont des personnes pour la plupart âgées, ayant fait toute leur vie dans ce quartier et auxquelles vont être proposés d'autres logements. J'ai noté qu'il était annexé au rapport une charte de relogement assez conséquente. On a bien entendu des grandes principes qui sont édictés dans la charte, qui ne sont pas susceptibles de critiques, un peu ce qu'on souhaite : valoriser, favoriser la mixité, prendre en considération les revenus et la situation de ces personnes.

Moi, je souhaiterais qu'il soit vraiment porté une attention toute particulière au relogement. La charte met en œuvre, met sur le devant un certain nombre d'organismes, je les cite, comité de pilotage, comité technique de relogement, cellule de relogement, maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Je ne voudrais pas qu'on mette sur la table une usine à gaz avec un nombre considérable d'organismes et d'acteurs qui ne favoriseraient pas un relogement avec des critères simples.

Aujourd'hui, ces gens ont peur qu'on leur propose un logement trop éloigné de l'endroit où ils ont leur habitude, où ils ont fait leur vie. Ces gens-là, qui ont des revenus pour la plupart très limités, craignent qu'on leur propose un relogement dans un appartement dont le loyer serait plus onéreux. Voilà quelle est la priorité des personnes concernées.

C'est la raison pour laquelle je voudrais que toute l'attention soit attirée sur l'importance de ces critères pour faire droit aux desiderata de ces personnes, ce d'autant qu'on sait que l'office de l'habitat pratique des loyers les moins chers parmi les bailleurs sociaux, que même si la charte de relogement et la convention indiquent que tous les bailleurs sociaux doivent s'engager dans cette démarche, je crains que le relogement repose principalement sur l'office de l'habitat en raison du faible montant de ces loyers. Et que, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, la préfecture souhaite que toutes les personnes reconnues en situation Dalo, c'est-à-dire les personnes notamment sans domicile ou en cours d'expulsion, soient relogées également par l'office de l'habitat.

Tous ces éléments me font craindre des difficultés ou des incompréhensions dans la politique de relogement.

Je souhaiterais vraiment mettre le curseur sur cette opération qui me semble excessivement importante.

Voilà les observations que je voulais amener au débat dans le cadre de l'examen de ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. M. ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Je rejoindrai sur ce rapport peut-être les intentions du porteur de projet, cette volonté d'améliorer les conditions de vie des populations qui vivent souvent dans la précarité, dans la difficulté. C'est tout à fait louable.

Cependant, je crois qu'on rate ici l'opportunité d'améliorer les conditions de vie directement dans les logements. On consacre un montant important à ce qui constitue les alentours, les extérieurs de ces quartiers et qui méritent toute l'attention que l'on doit porter aux personnes qui sont en difficulté.

Mais je crois que l'attente aujourd'hui, elle se situe principalement dans les logements. On avait l'opportunité de porter un effort particulier sur cette amélioration proprement dite des logements dans un nombre beaucoup plus important que ce qui est retenu. On s'écarte très certainement de l'objectif que l'on aurait pu s'assigner pour des embellissements, certes intéressants, mais qui peut-être méritaient d'être financés ou en tout cas envisagés dans d'autres cadres. Aussi bien la Collectivité de Corse que tous les intervenants qui peuvent participer à ces financements, avaient l'opportunité en effet de financer ce qui ressemble beaucoup à un aménagement de l'extérieur.

L'important, c'était le lieu où les gens résident et les conditions dans lesquelles les personnes résident aujourd'hui ; conditions qui ne sont pas des conditions dans bien des cas acceptables.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Brièvement, pour partager nombre d'observations qui ont été faites, rappeler que c'est sûrement frustrant, mais c'est un peu la nature de l'exercice, la Collectivité de Corse intervient comme cofinanceur, mais ce sont des programmes qui sont portés à titre principal, et je me retourne vers les membres de l'opposition qui tout à l'heure rappelaient combien il était important de préserver le périmètre stratégique des communes et des

intercommunalités dans le cadre de leurs compétences. Donc, je rappelle que pour l'essentiel ce travail considérable mené sur plusieurs années, relève de la Ville de Bastia et que la Ville de Bastia, je le sais parce que je m'intéresse à ce dossier comme à tous ceux qui sont examinés par le Conseil exécutif de Corse, a consacré beaucoup de son énergie à trouver l'exact équilibre entre les différentes formes d'intervention, avec au cœur des préoccupations, bien sûr, la dimension d'efficacité dans des quartiers où l'exigence de solidarité, de reconstruction du lien social, du développement économique, du sens qu'il convient de donner à l'urbanisation ou à la réorganisation de celle-ci, sont des enjeux majeurs qui souvent n'ont pas été pris à leur exacte mesure historiquement par les différentes politiques publiques.

Donc, je ne voudrais pas que les critiques ou les réserves pour certaines fondées, pour d'autres plus sujettes à débat, mais dans un autre cercle qu'ici, conduisent à occulter ce qui est essentiel.

Ce qui est essentiel c'est qu'aujourd'hui, à travers notamment les financements croisés, le NPNRU, ceux que nous examinons ici, d'une part, et d'autre part, la convention sans précédent que l'Office public de l'habitant vient de conclure avec la Collectivité de Corse, non pas pour Bastia, mais pour l'ensemble des logements sociaux du ressort de l'Office public de l'habitat de la Corse, c'est-à-dire l'ensemble des logements sociaux concernés dans de nombreuses communes. Pour la première fois, il va y avoir une visibilité et une visibilité considérable puisqu'aux financements, au titre de la politique de la ville, vont s'ajouter les financements, 24 M€, au titre de la convention conclue par la Collectivité de Corse au bénéfice de l'OPH.

Donc, nous avons aujourd'hui des moyens financiers considérables, si on y ajoute ceux que nous allons mobiliser, et le souci est partagé (passoire énergétique = conditions de vie difficiles et budget grever) et c'est encore plus difficile et insupportable dans des familles à faible revenu.

Donc, si on ajoute au PNRU, la convention conclue avec la CdC par l'OPH, plus les fonds que nous allons mobiliser au titre de nouveaux cadres de compensation dans le cadre de la PPE (programmation pluriannuelle pour l'énergie), nous devons monter avec un effet de massification dans les interventions sur les logements qui sont des passoires énergétiques, nous devons passer de quelques dizaines de réalisations aujourd'hui à quelques centaines rapidement, puis à quelques milliers par an. Si nous réussissons à faire tout cela, et là il y a un vrai enjeu de capacité opérationnelle, je pense que nous aurons apporté, la Collectivité de Corse bien sûr, de façon forte, mais également avec les autres intervenants, nous aurons enfin apporté des réponses à la hauteur des enjeux.

Je crois que là on est vraiment dans quelque chose de fondamental, et je crois que globalement le pas qui est franchi aujourd'hui, est un pas important, il reste à en accomplir d'autres, mais les choses sont bien engagées de ce côté-là.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Nous allons soumettre au vote ce rapport. Éventuellement, de façon à ce qu'il ne puisse y avoir qu'un seul vote, est-ce qu'on peut intégrer les propositions d'amendement de Rosa PROSPERI ?

M. Jean BIANCUCCI

Je pense, oui.

Le Président TALAMONI

Très bien, tout le monde les a entendus, on considère que les amendements proposés par Rosa PROSPERI sont intégrés au rapport et on ne vote qu'une fois.

Donc, je vais appeler les Présidents de groupes et ils vont me dire comment votent les membres de leur groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais d'abord signaler que Juliette PONZEVERA ne participera pas au vote, elle est absente.

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica Libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u Partitu di a Nazione Corsa : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, votons **CONTRE.**

M. François ORLANDI

Pour les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **CONTRE.**

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR.**

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport est ADOPTE.²

(Contre : 16 ; Pour : 46 ; Absent : 1 Mme Juliette PONZEVERA).

Le secrétariat général me précise que normalement nous devrions terminer à 19 h 30, pour les raisons sanitaires que vous connaissez, compte tenu du fait qu'il y a eu une suspension de séance qui peut nous permettre de grignoter encore quelques minutes, on peut aller au maximum jusqu'à 20 h. Il faut vraiment interrompre nos travaux à 20 h, question de sécurité.

Donc, nous sommes dans l'attente des amendements concernant le PTIC qui sont au tirage. Dans cette attente, nous pouvons essayer de faire passer les rapports

² Délibération N° 21/002 AC

concernant les ressources humaines et c'est le Président du Conseil exécutif qui peut éventuellement nous présenter le rapport 406.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

* **Raportu n° 406** : Istituzione di un Mediatore territoriale di a Cullettività di Corsica.

* **Rapport n° 406** : Mise en place d'un Médiateur territorial de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

M. le Président, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

La mise à place d'un médiateur territorial s'inscrit dans notre souhait partagé de construire une administration moderne en lien avec les attentes des usagers.

Je rappelle que cette institution est prévue par une loi et que son institution est facultative. Donc, je vous propose d'user de la faculté qui est reconnue, de mettre en place un médiateur.

La saisine du médiateur, je vous le rappelle, est gratuite, il y a un certain nombre de principes de médiation qui sont fixés dans la loi, et notamment que la saisine du médiateur territorial interrompt les délais de recours contentieux, qu'il ne peut être saisi d'un différend dès lors que le litige est porté devant une juridiction ou a fait l'objet d'un jugement définitif.

Donc, c'est en amont d'un éventuel contentieux que se situe son intervention.

On peut définir ou restreindre le champ des interventions du médiateur, je vous propose que soient inclus, dans son périmètre, les conflits ou différends, y compris avec la Collectivité de Corse et les agences et offices.

Je vous rappelle que la loi prévoit que le médiateur ne peut être ni un élu, ni un fonctionnaire de la Collectivité de Corse, et bien sûr pour lui permettre de jouer pleinement son rôle, il bénéficiera de moyens humains et logistiques qui sont définis dans le rapport.

Donc, je vous demande la création de cet organe. Reste à savoir qui acceptera d'exercer cette mission non rémunérée et extrêmement lourde, vu l'ampleur et la fréquence des litiges, ou des critiques, ou des interrogations, notamment conférer les interventions, par exemple dans des émissions radiophoniques, ou le nombre de courriers qui sont reçus, je pense qu'il y aura un volume de travail important. Mais quand on crée plus de droits, on crée nécessairement plus de contentieux.

Donc, je pense que l'institution de ce médiateur, permettra d'offrir aux administrés, aux usagers et aux Corses un interlocuteur, notamment pour accélérer le traitement et le règlement des éventuels différends qui peuvent naître à l'occasion de l'activité de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président de l'Exécutif. Donc y a-t-il des demandes de prises de parole ? Non, donc nous allons voter sur ce rapport.

Donc, je vais demander au Président VANNI comment votent les membres du groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica Libera » présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u Partitu di a Nazione Corsa : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, votons **POUR**.

M. François ORLANDI

Pour les membres du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité³.

L'Assemblée de Corse vient d'instituer un médiateur territorial de la Collectivité de Corse. Avà ci voleà truvà lu...

Jean-Michel FRATICELLI, peut-être, non ?

Le Président SIMEONI

Dopu ci vole à truvà un rimpiazzente pè Jean-Michel FRATICELLI...

Le Président TALAMONI

Esattamente !

Rapport suivant :

* **Raportu n° 006 : Internalizzazione di i cumpetenze di a gestione di i fureste - Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.**

³ Délibération N° 21/003 AC

* **Rapport n° 006** : Internalisation des compétences liées à la gestion forestière
- Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

C'est un dossier important qui est transverse et qui concerne plusieurs champs de compétences de la Collectivité de Corse, notamment plusieurs conseillers exécutifs.

Je vous rappelle brièvement le contexte.

La loi du 22 janvier 2002 a transféré à la Collectivité Territoriale de Corse à l'époque, la propriété des forêts qui appartenaient à l'État. C'est un fait inédit en matière de domanialité forestière. Néanmoins, la loi a continué de maintenir ces massifs dans le droit commun forestier.

Désormais, la Collectivité de Corse est maître de la définition des orientations stratégiques à appliquer dans les forêts. Tandis que l'ONF conserve à titre exclusif notamment la compétence de la surveillance du foncier, de la commercialisation des bois, ainsi que la rédaction des plans de gestion.

La Collectivité de Corse, en sa qualité de propriétaire, assure également la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux à réaliser dans ses forêts.

Initialement, il y a eu dans un premier temps une délégation de service public confiée à l'Office national des forêts, aux fins d'assurer la continuité de la gestion forestière, une délégation de service public qui est venue à expiration en 2016.

À l'époque s'est posé un problème juridique dans la mesure où il n'était plus possible, mutatis mutandis, c'est un petit peu la même difficulté juridique que dans les eaux d'Orezza, il n'était plus possible de repartir sur un contrat de délégation de service public.

Donc, à l'époque en accord avec le contrôle de légalité, nous sommes partis sur une procédure de marché public avec des prestations globalement identiques à celles qui étaient mises en œuvre dans le cadre de la délégation de service public initiale, mais pour des prestations relevant d'un marché concurrentiel sur lequel interviennent également des sociétés privées.

L'Office national des forêts a été attributaire de ce marché et y a consacré les mêmes moyens humains qu'initialement, qui donc ont été mis à disposition dans le cadre de l'exécution de ce marché public.

Parallèlement et sur le fond, l'Assemblée de Corse a approuvé la délibération du 30 septembre 2016 qui fixe notamment les objectifs concernant la stratégie à appliquer dans les forêts territoriales.

La situation est la suivante : le marché conclu avec l'ONF pour la sylviculture et l'entretien du domaine forestier se termine le 28 février 2021.

Donc, il y avait, bien sûr, à la fois une interrogation du côté de la Collectivité de Corse pour savoir comment et sous quelle forme juridique nous allions continuer à mettre en œuvre ces prestations qui sont indispensables, et il y avait également une interrogation forte au plan social interne à l'ONF de la part des personnels affectés à, dans un premier temps l'exécution de la délégation de service public, jusqu'à 2016, dans un deuxième temps l'exécution du marché public.

Alors, nous avons travaillé sur différentes options. Je vous rappelle que le marché public, qui expire fin février, est d'une durée d'un an reconductible trois fois, ce que nous venons de faire, et qu'il a un montant hors taxe annuel de 1,7 M€.

Nous avons étudié les différentes alternatives de gestion, soit déléguée, soit en régie, soit une reconduction d'un marché public. Et, il s'est avéré qu'opérationnellement, au bénéfice des activités de sylviculture, de l'entretien du domaine forestier, mais également de l'émergence d'une véritable politique de la forêt portée par la Collectivité de Corse, l'internalisation des missions était l'option qui est apparue la plus judicieuse.

Je vous rappelle qu'indépendamment du fait que cette évolution était en germe par la loi de 2002, qui avait transféré la domanialité à la Collectivité de Corse, elle est également renforcée en son bien-fondé par l'évolution institutionnelle avec la fusion des trois collectivités, puisque nous avons également intégré désormais dans notre organigramme et au plan opérationnel, par exemple les FORSAP, ce qui nous a conduit à construire une direction de la forêt et de la prévention des incendies ; étant précisé que nous avons également d'autres services importants, je pense par exemple à la pépinière de Castelluccio qui sont rattachés à cette direction.

Au-delà des aspects techniques et juridiques, cette perspective d'internalisation des missions prend donc une dimension stratégique, car la Collectivité de Corse disposera, en ajoutant à ces personnels actuels, un réseau d'agents compétents et expérimentés, connaissant parfaitement les massifs forestiers, elle renforcera sa capacité d'intervention sur le terrain.

Restait la dimension sociale de cette intégration projetée, les personnels de l'ONF ont bien sûr, un certain nombre de droits acquis par rapport à leur statut. Il y a eu un travail extrêmement fin au plan technique qui a été construit, en concertation entre les services de la Collectivité de Corse, sous l'autorité de la DGS et du DGA en charge des ressources humaines, dans la concertation avec la direction et avec les ouvriers et salariés de l'ONF ayant vocation à intégrer la Collectivité de Corse, représentés et assistés par leur syndicat, le STC.

Et donc, nous sommes arrivés à un point d'équilibre qui est une intégration qui permettra également de préserver l'ensemble de la cohérence du statut de la fonction publique territoriale et des personnels qui sont, d'ores et déjà, partis dans notre administration.

Alors, il y aura bien sûr une internalisation avec une répartition des tâches entre, d'une part, les personnels intégrés qui reprendront les missions de sylviculture et d'entretien du domaine forestier, qu'ils exerçaient dans le cadre du marché public initial, les forestiers-sapeurs, en subsidiarité de leurs missions de prévention des incendies, et enfin, chaque fois que la technicité du marché le requerra et que ce choix sera plus intéressant pour la Collectivité de Corse, des entreprises privées dans le cadre de la commande publique.

La structuration organisationnelle vous est présentée dans le tableau et dans le rapport.

Je précise qu'il s'agit donc de créer, pour permettre cette intégration, 21 postes de sylviculteurs, 10 postes d'encadrants de proximité, 4 postes de conducteur de travaux, qui seront intégrés dans notre organigramme global.

Que les équipes seront réparties, bien sûr, en cohérence avec l'ensemble du déploiement de notre dispositif sur le terrain et avec les besoins des forêts territoriales.

Et, je vous précise enfin, et c'est important, que le coût financier annuel total des recrutements est estimé à 1 435 000 €, soit environ 300 000 € de moins que le coût annuel du marché public.

Donc, cette intégration nous permet de nous renforcer au plan stratégique opérationnel, elle se fait dans des conditions plus que satisfaisantes au plan social, et enfin elle est génératrice d'une économie pour la Collectivité de Corse.

Je pense donc la solution qui vous est proposée est objectivement la meilleure que nous pouvons trouver.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? M. LACOMBE, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Très rapidement, je suis déjà intervenu en commission.

Effectivement, comme vous l'avez démontré, M. le Président de l'Exécutif, c'est certainement la meilleure solution et nous l'approuvons, tant sur le plan social qu'en termes de compétences, puisqu'il y a l'intégration de 21 sylviculteurs, avec leurs compétences et leur savoir-faire, qui seront au service de la forêt di a Corsica.

Ceci dit, 1 435 000 €, le coût estimé, c'est une estimation. Moi j'ai essayé de faire un petit calcul, je pense que l'on devrait être au-dessus, mais je ne vais pas rentrer dans une bataille de chiffres, ça ferait par agent, en moyenne, 41 000 € annuels charges comprises, donc je ne vois pas comment ça peut être moins, mais un gain de 270 000 € par rapport au marché.

Alors là-dessus, je suis intervenu en commission, j'en avais fait la demande, je crois que l'on n'a pas aujourd'hui les réponses. Seulement, ces 35 personnels, aujourd'hui il faut les habiller, il faut les équiper, il faut des véhicules, il y a des frais de structures.

Donc, tout cela n'a pas été pris en compte et quand on additionne, ça ne m'a pas été précisé, je l'avais demandé, peut-être que ça été pris en compte, mais si on additionne les frais annexes de mise en service, bien sûr je pense que la Collectivité de Corse ne fera pas de bénéfices. Et le différentiel, je pense, puisque nous sommes au moment de voter le DOB, demain peut-être, mais surtout le budget le mois prochain, je pense qu'il y aura des charges de personnels à inscrire en plus.

Mais sur le principe, nous voterons ce rapport, bien évidemment, qui sur le plan social et technique à un fort potentiel.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre GHIONGA vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, une précision.

Je ne suis pas trop au courant de la procédure : si j'ai bien compris, quand on va faire une piste forestière, est-ce maintenant on est soumis à faire un marché ou non ? Ou c'est un autre service qui pourra le faire ? Je n'ai pas saisi.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Non, donc M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Pour répondre d'abord à Xavier LACOMBE et ensuite à Pierre GHIONGA.

Pour répondre à Xavier LACOMBE, il y aura certainement, de toute façon un effet cliquet, une progression, on sait que les chiffres sont X au temps T et puis après il y a une augmentation de la masse salariale.

Après, comme vous l'avez dit, premièrement : avait-on vraiment le choix ? Je pense qu'on n'a pas le choix, l'esprit de la loi, il est que la Corse reprenne pleinement la compétence sur la gestion de son massif forestier, et dès lors qu'elle a la compétence, c'est par définition une nature qui relève du service public, en tout cas pour les activités qui sont concernées, et à mon avis il fallait le faire.

Deuxièmement, si on avait choisi de ne pas aller vers cela, il aurait fallu aller vers la reconduction de marché public, avec un allotissement, avec bien sûr comme dans tout marché public, une part d'incertitude, qui aurait pu conduire certainement des entreprises privées à se positionner, mais des entreprises privées avec peut-être des prestations moins satisfaisantes, avec un risque de salariés qui ne seraient pas au même niveau d'exigence sociale, etc.

Donc, le choix que l'on a fait, je pense, c'est globalement le bon choix.

Après, sur ce genre de travaux, on aura vocation à intervenir en interne, bien sûr, sauf si derrière, à un moment donné, il y a des travaux d'une certaine technicité, etc., qui nécessitent des intervenants extérieurs.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons mettre ce rapport aux voix. Je vais demander donc à Hyacinthe VANNI comment votent les membres de son groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Les membres du groupe « Corsica Libera » présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u Partitu di a Nazione Corsa, l'eletti : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et Marie-Anne PIERI votons **POUR.**

M. François ORLANDI

Pour les membres du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **POUR.**

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport (N° 006) est ADOPTE à l'unanimité⁴.

Le rapport suivant :

* **Raportu n° 008 : Mudificazione di u listinu di l'effettivi di a Cullittività di Corsica.**

* **Rapport n° 008 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.**

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Il s'agit de trois postes : un poste pour permettre la nomination d'un agent lauréat de concours relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le cadre d'emplois occupé par cet agent jusqu'alors ayant vocation à être supprimé après sa titularisation ; ensuite un poste relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux afin de permettre l'intégration d'un agent suite à un détachement de longue durée dans nos services ; et enfin la création un poste de conseiller cinéma et audiovisuel, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le Président TALAMONI

Merci, l'avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

A prò, O sgio Presidente.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en pas. Donc, je mets ce rapport aux voix et demande à Hyacinthe VANNI comment votent les membres du groupe « Femu a Corsica ».

⁴ Délibération N° 21/004 AC

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica Libera » présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u Partitu di a Nazione Corsa : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, nous votons **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et Marie-Anne PIERI votons **POUR**.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pour les membres du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI : votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Le rapport (N°008) est ADOPTE à l'unanimité⁵.

Alors, on me dit que les amendements PTIC sont pratiquement prêts.

Un seul amendement est consensuel et pourra donc être intégré au rapport éventuellement, si personne ne s'y oppose, et donc faire l'objet d'un seul vote avec le rapport.

Pour les 6 autres amendements, il faudra un vote. Donc, on pourra voter par groupe, mais il va falloir voter 6 fois, plus ensuite le rapport.

Voilà, nous attendons le tirage, qui ne devrait pas tarder, de manière à ce que nous puissions essayer de passer ce rapport avant de nous quitter ce soir.

Je demande au Secrétariat général de se renseigner sur l'état des copies.

On me dit qu'il y aurait trois amendements consensuels, acceptons-en l'augure.

L'arrivée des amendements est imminente.

Nous avons quelques minutes de travail et nous suspendons la séance.

Nous avons les amendements devant les yeux. On m'a dit qu'il y avait plusieurs amendements consensuels, quels sont-ils ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Il y a l'amendement n° 1, l'amendement n° 2 et l'amendement n° 3 qui a fait l'objet d'un sous-amendement, mais qui est partagé.

Le Président TALAMONI

Les amendements 1, 2 et 3 sont consensuels, d'accord, on les mets de côté et on les intègre directement au rapport et on les votera en même temps que le rapport.

Maintenant il faut voir les autres, ceux qui ne sont pas consensuels, c'est-à-dire les suivants, nous sommes bien d'accord ? Parce que comme je n'étais pas lorsque vous avez commencé à examiner ce rapport, je ne voudrais passer à côté de quelque chose.

⁵ Délibération N° 21/005 AC

Maintenant, Mme la Présidente, on regarde l'amendement n° 4, l'amendement n° 5, l'amendement n° 6, l'amendement n° 7, ceux-là ne sont pas consensuels, il va falloir un vote. On est bien d'accord ? Est-ce que c'est bien cela, Mme la Présidente ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Un instant parce qu'on me dit que, comme il y a eu une non-participation de « Per l'Avvene », les deux premiers ne sont pas consensuels.

Le Président TALAMONI

Donc finalement, c'est bien ça, il n'y en a qu'un ? C'est le n° 3.

Donc, le n° 3 on va le mettre de côté et nous allons donc voter chaque amendement et nous sauterons le n° 3, et ensuite nous voterons le rapport amendé ou pas. On va faire cela.

Alors sur les modalités de vote, je me suis entretenu avec le Secrétariat général, nous allons voter par groupe selon les modalités maintenant habituelles.

Sauf que pour aller plus vite, ce que nous pouvons faire, c'est la première fois, pour le premier vote, pour l'amendement n° 1, le Président de groupe donnera le nom de tous les élus qui voteront, mais pour les amendements suivants, il se contentera de dire : « tous les élus du groupe votent... ». Ensuite, pour le vote du rapport lui-même, on récapitulera quand même les élus par mesure de sécurité.

Voilà les modalités dont nous sommes convenus avec le Secrétariat général.

M. LACOMBE, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Très rapidement, de manière à ce qu'il n'y ait pas de confusion, puisque dans la chronologie, il y a eu un petit changement, tout simplement juste préciser l'amendement et le groupe qui le présente, pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Alors, **amendement n° 1 déposé le Conseil exécutif de Corse.**

Nous allons voter sur cet amendement, nous n'allons pas demander de présenter l'amendement puisque tout cela a été fait en commission. Je vais demander à

Hyacinthe VANNI ce que font les membres de son groupe, et il va citer les membres du groupe.

Je vais demander donc à Hyacinthe VANNI comment votent les membres de son groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

M. Petr'Antone TOMASI

Les membres du groupe « Corsica Libera » présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Pour u Partitu di a Nazione Corsa : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et Marie-Anne PIERI : **ABSTENTION**.

M. François ORLANDI

Pour les membres du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, votons **POUR**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica », Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI : **ABSTENTION.**

Le Président TALAMONI

L'amendement n° 1 est ADOPTE.

Pour : 47 ; Abstentions : 16.

Amendement n° 2 déposé par le Conseil exécutif.

Je vais demander aux groupes de simplement dire : « les élus du groupe votent ainsi ».

M. Hyacinthe VANNI

Les élus du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR.**

Le Président TALAMONI

C'est un amendement du Conseil exécutif sous-amendé, donc on peut considérer que le sous-amendement est intégré, il me semble.

J'interroge le Secrétariat général sur la procédure. C'est bien ce que je disais, il est sous-amendé, mais le sous-amendement est déjà intégré, on ne vote qu'une fois.

Donc, je demande effectivement à Hyacinthe VANNI que font les élus de votre groupe, dont vous avez déjà donné les noms.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus de mon groupe votent **POUR.**

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica Libera » votent **POUR.**

Mme Anne TOMASI

Les élus di u Partitu di a Nazione Corsa, votent **POUR.**

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus du groupe « Per l'Avvene » : **ABSTENTION.**

M. François ORLANDI

Les élus du groupe « Andà per Dumane » : **ABSTENTION.**

M. Valérie BOZZI

Les élus du groupe « La Corse dans la République » : **ABSTENTION.**

Le Président TALAMONI

Merci.

L'amendement n° 2 est ADOPTE.

Pour : 41 ; Abstentions : 22.

Amendement n° 3, déposé par le groupe « Per l'Avvene », il est consensuel, par conséquent il est déjà intégré au rapport.

Amendement n° 4, déposé par le groupe « Per l'Avvene »

J'interroge Hyacinthe VANNI sur ce que font les élus de son groupe.

Le Président SIMEONI

Point d'ordre avant le vote, amendement n°4, on vote le sous-amendement ou on vote l'amendement ?

Le Président TALAMONI

Vous nous embrouillez, M. le Président du Conseil exécutif. Vous ne suivez pas !

Le Président SIMEONI

Il faut demander l'avis de l'Exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Il y a écrit : ainsi sous-amendé : favorable.

Le Président TALAMONI

Mais le sous-amendement intégré à l'amendement.

Le Président SIMEONI

J'ai un point d'ordre, on a rédigé, ça ne change rien du tout, mais c'est pour que la formulation soit plus cohérente, à la place de « et des documents de la Collectivité de Corse au plan territorial », « et celles de la Collectivité de Corse au plan territorial ».

« Celles » : les stratégies d'aménagement et de développement des territoires.

Je relis la phrase devant votre perplexité...

Le Président TALAMONI

Si vous voulez, nous vous écoutons avec attention.

Le Président SIMEONI

Je ne voudrais pas être à l'origine d'un étourdissement du Président de l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Non, il n'y a pas de risque, vous pouvez y aller.

Le Président SIMEONI

« Préconisation n° 1 : retenir des projets structurants en cohérence avec les stratégies d'aménagement et de développement des territoires au plan local et celles de la Collectivité de Corse au plan territorial ».

Le Président TALAMONI

Il s'agit d'un amendement substitutif, par conséquent nous allons quand même le voter, c'est préférable.

Je vais demander sur le sous-amendement à Hyacinthe VANNI ce que font les élus de son groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus de mon groupe, après avoir réfléchi, votent POUR.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica Libera » votent POUR l'amendement sous-amendé.

Le Président TALAMONI

Non, le sous-amendement, vous ne suivez pas, M. le Président du groupe, attention !

M. Petr'Antone TOMASI

On ne suit pas, mais on sait qu'il faut voter pour, nous votons POUR.

Le Président TALAMONI

Ça oui, ça c'est la démocratie !

Mme Anne TOMASI

Les élus di u Partitu di a Nazione Corsa, votent POUR.

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus du groupe « Per l'Avvene » votent CONTRE.

Le Président TALAMONI

Il y a une logique finalement.

M. François ORLANDI

Les élus du groupe « Andà per Dumane » : ABSTENTION.

M. Valérie BOZZI

Les élus du groupe « La Corse dans la République - A corsica indè a Republica » : ABSTENTION.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le sous-amendement est adopté.

Pour : 41 ; Abstentions : 12 ; Contre : 10.

Maintenant nous allons voter sur **l'amendement n° 4, ainsi sous-amendé** et je demande à « Femu a Corsica » comment votent les élus.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus de mon groupe, d'après ce que l'on a compris, votent POUR.

M. Petr'Antone TOMASI

Les élus du groupe « Corsica Libera » votent POUR l'amendement.

Mme Anne TOMASI

Les élus di u Partitu di a Nazione Corsa, votent POUR.

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus du groupe « Per l'Avvene » votent CONTRE.

M. François ORLANDI

Les élus du groupe « Andà per Dumane » : ABSTENTION.

M. Valérie BOZZI

Nous on va compliquer les choses : Les élus du groupe « La Corse dans la République - A corsica indè a Republica » : ABSTENTION, sauf Pierre GHIONGA qui vote POUR.

Le Président TALAMONI

Nous prenons acte du vote séparé de Pierre GHIONGA.

Pour : 42 ; Contre : 10 ; Abstentions : 11.

L'amendement n° 4, sous-amendé, est adopté.

Très bien maintenant nous allons passer à **l'amendement n° 5 qui est déposé par le groupe « Per l'Avvene ».**

Donc, je vais demander Hyacinthe VANNI comment votent les élus du groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI

Compte tenu de l'avis défavorable de la commission, nous votons CONTRE.

M. Petr'Antone TOMASI

Corsica Libera : Nous votons CONTRE également.

Mme Anne TOMASI

PNC : Nous votons également CONTRE.

Mme Marie-Anne PIERI

Le groupe « Per l'Avvene » vote POUR.

M. François ORLANDI

Le groupe « Andà per Dumane » vote POUR.

Mme Valérie BOZZI

« A Corsica ind'è a Republica – La Corse dans la République » : POUR et ABSTENTION de M. Pierre GHIONGA.

Le Président TALAMONI

Nous allons faire les calculs maintenant pour connaître les résultats précis, prenant en compte ce vote de Pierre GHIONGA.

L'amendement n° 5 est rejeté.

Contre : 41 ; Pour : 21 ; Abstention : 1.

Nous passons à l'amendement n° 6 déposé par le groupe « Per l'Avvene ».

M. Hyacinthe VANNI

Avis défavorable de la commission, nous votons CONTRE.

M. Petr'Antone TOMASI

Nous votons CONTRE pour « Corsica Libera ».

Mme Anne TOMASI

U Partitu di a Nazione Corsa : CONTRE.

Mme Marie-Anne PIERI

Le groupe « Per l'Avvene » : POUR.

M. François ORLANDI

Le groupe « Andà per Dumane » : POUR.

Mme Valérie BOZZI

« A Corsica ind'è a Republica – La Corse dans la République » : POUR et ABSTENTION de M. Pierre GHIONGA.

Le Président TALAMONI

Contre : 41 ; Pour : 21 ; Abstention : 1.

L'amendement n° 6 est rejeté.

Amendement n° 7 déposé par Mme Jeanne STROMBONI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa.

C'est le dernier amendement. Je demande à Hyacinthe VANNI le vote des membres du groupe Femu a Corsica.

M. Hyacinthe VANNI

Le groupe « Femu a Corsica » vote POUR.

M. Petr'Antone TOMASI

Corsica Libera : nous votons POUR

Mme Anne TOMASI

U Partitu di a Nazione Corsa : POUR.

Mme Marie-Anne PIERI

Le groupe « Per l'Avvene » : ABSTENTION.

M. François ORLANDI

Le groupe « Andà per Dumane » : ABSTENTION.

Mme Valérie BOZZI

A Corsica ind'è a Republica : ABSTENTION.

Le Président TALAMONI

Pour : 41 ; Abstentions : 22.

L'amendement n° 7 est adopté.

Nous allons à présenter voter sur l'ensemble du **rapport ainsi amendé et sous-amendé** et là je vais demander aux présidents de groupes de rappeler le nom des élus qui votent.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, votent **POUR**

M. Petr'Antone TOMASI

Les membres du groupe « Corsica Libera » présents et représentés dont les noms suivent, votent POUR : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI,

Mme Anne TOMASI

Per u Partitu di a Nazione Corsa : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, votons **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Christelle COMBETTE Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA et Marie-Anne PIERI, votons **CONTRE**.

M. François ORLANDI

Pour les membres du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, François ORLANDI, **ABSTENTION**.

M. Valérie BOZZI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A corsica indè a Republica », Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Valérie BOZZI : **CONTRE**

Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons donner les résultats du vote :

Pour : 41 ; Contre : 14 ; Abstentions : 8.

Le rapport amendé (N° 010) est ADOPTE à la majorité⁶.

Alors, nous allons nous séparer, nous allons suspendre la séance, nous nous retrouvons demain matin à 9 h 30.

Bonne soirée !

La séance est suspendue à 20 h 15.

⁶ Délibération N° 21/006 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021****28 ET 29 JANVIER**

**ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE**

Rapport n° 2021/E1/010

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Suite à l'examen du rapport par le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de la Corse, et par la Commission du Développement Economique du Numérique de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et la Commission des Finances et de la Fiscalité de l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif de Corse propose de compléter les critères de sélection qui serviront à arbitrer les projets afin d'intégrer un objectif d'amélioration du bien-être social.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse ; II ; Préconisation n° 2, après « Soutenabilité financière (investissement et fonctionnement maîtrisés) »

AJOUTER

« Une attention particulière sera également portée à la contribution des projets retenus au développement durable, à l'amélioration de la qualité de vie et plus généralement à l'amélioration du bien-être de la population. »

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
(NPPV Per l'Avvene)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

**ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE**

Rapport n° 2021/E1/010

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

La sélection des projets qui vont constituer le PTIC est fondamentale.

L'objectif du PTIC, dans la continuité du PEI, est de « *d'aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité* », et à « *résorber son déficit en équipements et services collectifs* ».

A ce titre, l'avis des instances consultatives de la CdC doit pouvoir être intégré dans le processus de validation du PTIC.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse ; II ; Préconisation n° 2, après « Soutenabilité financière (investissement et fonctionnement maîtrisés) »,

AJOUTER

Afin de s'assurer de la cohérence des projets aux objectifs sociétaux et territoriaux et d'aménagement et de développement du territoire avec le PTIC, le Conseil exécutif de Corse sollicitera l'avis des trois instances consultatives de la CdC, à savoir le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et la Chambre des territoires, sur la programmation des projets du PTIC, lors de sa signature ou celle d'éventuels avenants.

Sous-amendement :

Remplacer l'amendement par le sous-amendement ci-dessous

*« Afin de s'assurer de la cohérence des projets **programmés dans le cadre du PTIC avec les** objectifs sociétaux et territoriaux et d'aménagement et de développement **de la Corse**, le Conseil exécutif de Corse sollicitera l'avis des trois instances consultatives de la CdC, à savoir le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et la Chambre des territoires, sur la programmation des projets du PTIC, **en amont** de sa signature ou celle d'éventuels avenants.*

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
ainsi sous-amendé
(NPPV Per l'Avvene)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte SOUS
AMENDE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

**ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE**

Rapport n° 2021/E1/010

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Le rapport du Président du Conseil Exécutif dans la partie I- « Typologie des axes d'intervention identifiés » est modifié ainsi qu'il suit :

La proposition allant de « *Axe 1 : promouvoir [...]* (page 6) jusqu'à la fin du paragraphe I (page 10) **EST REMPLACEE PAR** :

AXE 1 : Eau et assainissement

- Stations d'épuration, réseaux d'assainissements ;
- Eau brute,
- Réseaux pluviaux ;
- Gestion des milieux aquatiques ;
- Prévention des risques aquatiques (inondation, érosion du littoral, submersion marine) ;

AXE 2 : Mobilité et transport

- Ports de commerce ;
- Ports de plaisance ;
- Chemin de fer ;
- Mobilités urbaines et mobilités douces ;
- Intermodalités ;
- Réseaux routiers inter-urbains et ruraux ;

- Réseaux routiers urbains ;

AXE 3 : Aménagement du territoire

- Equipements numérique
- Habitat et logement ;
- Renouvellement urbain ;
- Foncier
- Equipements d'enseignements et de recherche
- Equipements de santé et médico-social
- Equipements sportifs
- Equipements culturels et patrimonial
- Zones d'activités
- Bâtiments publics

AXE 4 : Environnement

- Gestion des déchets ;
- Energie
- Adaptation aux changements climatiques
- Qualité de l'air
- Aménagements paysagers et valorisation des sites remarquables ;
- Projets alimentaires territoriaux

SOUS-AMENDEMENT

Intégrer à l'axe 1 du rapport les items suivants :

- Stations d'épuration, réseaux d'assainissements ;
- Eau brute,
- Réseaux pluviaux ;
- Ports de commerce ;
- Ports de plaisance ;
- Mobilités urbaines et mobilités douces ;
- Intermodalités ;
- Réseaux routiers inter-urbains et ruraux ;
- Réseaux routiers urbains ;
- Habitat et logement ;
- Renouvellement urbain ;
- Foncier
- Zones d'activités
- Bâtiments publics

Intégrer à l'axe 2 du rapport les items suivants :

- Gestion des milieux aquatiques ;
- Prévention des risques aquatiques (inondation, érosion du littoral, submersion marine) ;
- Adaptation aux changements climatiques

- *Qualité de l'air*
- *Aménagements paysagers et valorisation des sites remarquables ;*
- *Projets alimentaires territoriaux*

Intégrer à l'axe 3 du rapport l'item suivant :

- *Equipements sportifs*

A titre indicatif cette liste est susceptible d'être réduite ou augmentée.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
ainsi sous-amendé

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

ADOpte SOUS
AMENDE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

**ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE**

Rapport n° 2021/E1/010

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Le rapport du Président du Conseil Exécutif dans la partie II- « PROPOSITIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE POUR RENFORCER L'EFFICACITE, LA COHERENCE GLOBALE ET L'EQUITE DES FINANCEMENTS PREVUS AU TITRE DU PTIC »,

La proposition (page 11) « *Préconisation n° 1 : retenir des projets s'inscrivant en cohérence avec la stratégie d'ensemble portée par la Collectivité de Corse* » » **EST REMPLACÉE PAR** « *Préconisation n° 1 : retenir des projets structurants en cohérence avec les stratégies d'aménagement et de développement des territoires* ».

Sous-amendement

Remplacer l'amendement par le sous-amendement ci-dessous :

« *Préconisation n° 1 : retenir des projets structurants en cohérence avec les stratégies d'aménagement et de développement des territoires **au plan local et celles de la Collectivité de Corse au plan territorial*** ».

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

FAVORABLE
ainsi sous-amendé
(Défavorable : Per l'Avvene)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE SOUS
AMENDE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

**ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE**

Rapport n° 2021/E1/010

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Le rapport du Président du Conseil Exécutif dans la partie II- « PROPOSITIONS DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE POUR RENFORCER L'EFFICACITE, LA COHERENCE GLOBALE ET L'EQUITE DES FINANCEMENTS PREVUS AU TITRE DU PTIC », préconisation n° 2 « inscrire au PTIC des projets ayant un caractère structurant » est modifié ainsi qu'il suit :

La proposition (page 13) « - *Impact territorial à minima supra communal/ interco* » **EST REMPLACÉE PAR** « *Impact territorial apprécié par des indicateurs objectifs (environnementaux, économiques, démographiques, etc,...) liés à l'axe stratégique de programmation* ».

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

DEFAVORABLE

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

28 ET 29 JANVIER

ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE

Rapport n° 2021/E1/010

AMENDEMENT N° 6

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**Après l'article 1 de la délibération, **INSERER** un nouvel article, numéroté 2, ainsi rédigé :

« *PRECISE que le principe de codécision paritaire entre l'Etat et la CdC ne concernera que les projets portés par la Collectivité de Corse* »

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

* **AVIS DE LA COMMISSION :**

DEFAVORABLE

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021****28 ET 29 JANVIER****ELEMENTS DE METHODE EN VUE
DE LA CONTRACTUALISATION ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET L'ETAT DU
PLAN DE TRANSFORMATION D'INNOVATION ET
D'INVESTISSEMENT POUR LA CORSE****Rapport n° 2021/E1/010****AMENDEMENT N° 7**

DEPOSE PAR : **Mme Jeanne STROMBONI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »**

EXPOSE DES MOTIFS :

Les fonds du PTIC sont portés par le plan de relance, force est d'ailleurs de constater l'utilisation de ces sommes déjà prévues pour aider au rattrapage du retard structurel de la Corse comme d'une mesure exceptionnelle de relance de notre économie.

Son but est donc aussi de permettre de lutter contre les effets de la pandémie sur l'économie dont la baisse de la capacité d'investissement des collectivités fait malheureusement partie.

Ce plan, s'il veut garder son sens et permettre à la Corse de rattraper son retard structurel ne doit donc pas amputer lourdement les fonds propres des collectivités assurant notamment leur capacité de soutien à la population et à l'économie locale.

Ce plan ne doit en aucun cas être synonyme d'endettement lourd et sur du long terme pour les collectivités qui y feront appel.

Nous préconisons donc que cette subvention puisse être mobilisable en complément des autres moyens de contributions publiques et non en substitution.

Des pistes de financement visant à soulager, au moins en partie, les porteurs de projet sur leur part d'autofinancement doivent être développées et leur être proposées. Une proposition concrète d'ingénierie est adossée à la proposition.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Ajouter à la fin de la Préconisation n° 7, page 18 du rapport, les paragraphes suivants :

« Néanmoins, concernant la part d'autofinancement revenant aux porteurs de projet, des pistes de financement doivent être étudiées et leur être proposées afin de les soulager en partie et donc faciliter la réalisation des projets. En effet, ceux-ci ne pourront pas forcément assumer seuls les 20 % restants, notamment dans le contexte actuel de crise économique.

Cela pourrait se concrétiser à travers la mise en place de deux cellules d'ingénierie : l'une, financière, ayant pour objet de capter des financements complémentaires ; l'autre, technique, ayant pour objet d'assister les porteurs de projet institutionnels dans la construction de leurs marchés publics. »

Sous-amendement

Ajouter l'amendement, amputé du terme « Néanmoins », en page 19, après le quatrième paragraphe ; la proposition de préconisation n° 7 devenant préconisation n° 9.

*** AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE
(NPPV Per l'Avvene)**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE SOUS
AMENDE**